



AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde
Date et heure : Le 22 novembre 2019 à 19 h 30
Endroit : **Salle du Conseil**
Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway
Toronto, ON

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005



**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

Le 22 novembre 2019 à 19 h 30

**Salle du Conseil
Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway
Toronto, ON**

ORDRE DU JOUR

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

1. Déclaration de conflit d'intérêts
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2019
 - 2.3 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2019
3. Délégations :
 - 3.1 Réponses aux délégations du 27 septembre 2019 (séance tenante)
4. Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique :
 - 4.1 Bien-être et sécurité
5. Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

6. Rapports de la direction de l'éducation
 - 6.1 Nouvelles du système
 - 6.2 Plan opérationnel de la direction de l'éducation: bilan 2019 et plan 2020
7. Rapports émanant des secteurs
 - 7.1. **Affaires**
 - 7.1.1 États financiers 2018-2019
 - 7.2 **Éducatifs**
 - 7.2.1 Sondage de satisfaction 2018-2019 auprès des parents, élèves et membres du personnel
 - 7.2.2 Plan d'amélioration du Conseil (PAC) 2019-2020
 - 7.2.3 Réunions No 3 et 4 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) – 12 novembre 2019
 - 7.2.4 Politique 3,06 - Éducation environnementale
 - 7.2.5 Politique 3,11 - Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves
 - 7.2.6 Politique 3,36 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage
 - 7.2.7 Sorties éducatives
8. Congrès de la FNCSF (rapport verbal)
9. Congrès de l'AFO (rapport verbal)
10. Avis de motion
11. Adoption des résolutions de la séance à huis clos en séance publique des points n° 3.3.1 Changements au sein du personnel et 3.4.1 Mises en disponibilité (sans intérêt) en séance publique
12. Motion de levée de la réunion

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
(Séance publique)

Le 18 octobre 2019

Le Conseil se réunit en séance publique de 20 h 20 à 21 h 44, de 21 h 45 à 21 h 46 et de 22 h 16 à 22 h 17 au siège social de Toronto, au 116 Cornelius Parkway, Toronto, Ontario.

Membres présents :

Conseiller Benoit Fortin	Membre élu pour la partie est de la ville de Toronto
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton et Brant (vice-président du Conseil)
Conseillère Inés de la Roca	Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité de Haldimand -Norfolk, les comtés d'Oxford, Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseillère Sylvie A. Landry	membre élue pour les comtés de Haliburton, Northumberland, Peterborough et Durham (présidente du Conseil)
Conseillère Geneviève Oger	membre élue pour la partie ouest de la ville de Toronto
Conseillère Karine Ricard	Membre élue pour la municipalité régionale de York
Conseillère Chloë Robert	membre élue pour la partie centre de la ville de Toronto
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel
Conseillère Karelle Sikapi	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Guillaume Teasdale	membre élu pour le comté d'Essex (par audio Skype)
Conseillère Pascale Thibodeau	membre élue pour la municipalité régionale de Waterloo et les comtés de Wellington, Middlesex, Perth et Huron

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Membres absents :

Conseillère Véronique Emery	membre élue pour la municipalité régionale de Niagara
Conseiller Éric Lapointe	membre élu pour les comtés de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation
M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation
M^{me} Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing (par audio Skype)
M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo, surintendant de l'éducation par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires
M^{me} Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines
M^{me} Tricia Verreault, surintendante de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Membre de l'administration absente :

M^{me} Sylvie Longo, surintendante exécutive de l'éducation

EN MÉMOIRE DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe une minute de silence en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. Le vice-président du Conseil, conseiller Girouard, énonce ce qui suit :

*Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se situe **au siège social de Toronto**. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.*

Grâce aux «Traités Williams signés en 1923», les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

1. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Rochefort, appuyé par Conseillère Robert, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2019

Conseillère Robert, appuyée par Conseiller Fortin propose :

QUE le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2019 soit approuvé.

La motion est adoptée.

4. STIAM (Sciences, technologie, Ingénierie, Arts et Mathématiques)

Les membres du conseil visionnent la vidéo de (STIAM) présentée par l'administration. Cette vidéo permet de faire une belle synthèse en formation et accompagnement STIAM tout en aidant nos élèves dans leur apprentissage. L'idée initiale vient de notre service informatique afin de former les enseignants et de développer des compétences en salle de classe pour mieux se familiariser avec différents outils informatiques.

Les élèves ont fièrement présenté leurs projets.

Nous avons une brève présentation sur le Micro-bit et toutes les choses qu'on peut faire avec cet outil.

À l'avenir, STIAM nous prépare une trousse de réalité virtuelle pour nos écoles secondaires avec de belles expériences d'apprentissage.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Voici le lien pour en connaître davantage sur le programme :

<https://youtu.be/AAZ82f3li5Y>

Avec une période d'échange sur le programme, Conseiller Fortin appuyé par Conseiller Lambert propose :

Que la présentation sur le programme Sciences, Technologie, Ingénierie, Arts et Mathématiques (STIAM) est reçue.

La motion est adoptée.

5. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLERS

À tour de rôle, Inés de la Roca et Karelle Sikapi, présentent les diverses activités organisées au sein des écoles, et ce, depuis la dernière réunion du Conseil.

En bref :

Le début de l'année scolaire a effectivement pris fin et nous rentrons maintenant dans le mois d'octobre ! Tout le monde, que ce soit, les élèves ou les membres du personnel commencent à s'habituer à leurs nouvelles routines quotidiennes ainsi qu'au rythme effréné de l'environnement scolaire.

Le mois d'octobre a marqué le début des événements systémiques de Viamonde, avec la rencontre annuelle des conseils étudiants de nos écoles secondaires au Forum des jeunes. Cette année, le Forum a eu lieu du 8 au 10 octobre à Brantford. Cependant, le comité CPÉ et les élèves conseillères sont arrivés le lundi 7 octobre, afin d'aider avec l'organisation et la planification de l'événement. Ils ont assisté à de belles présentations et ils avaient accès à de différents outils et ressources pour les aider à améliorer le rendement de leurs conseils étudiants respectifs. De plus, ils ont eu la chance de partager des idées et des astuces lors des consultations avec les autres conseils étudiants. Le forum a donné aux élèves l'occasion de développer leur sens de leadership, leur esprit sportif et leur a donné une plateforme pour s'exprimer et faire entendre leurs idées et opinions. C'était une belle expérience !

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Par ailleurs, la journée d'Halloween arrive à grands pas et chaque école a prévu des activités pour cette fête ! Cette année, beaucoup d'écoles, comme Toronto-Ouest, Collège français, Franco-Jeunesse, Norval-Morrisseau, Gaétan-Gervais, et Gabriel-Dumont, planifient une maison hantée, certains ont aussi visionné un film, et le prix d'entrée inclut des cannettes non périssables, afin de participer en même temps à la collecte de nourriture pour leur communauté.

Norval-Morrisseau

Le 2 octobre, les élèves de la 7^e à la 10^e année ont participé à une sortie en plein air à Hardwood Hills à Barrie. Cette sortie éducative avait pour but de rassembler tous les élèves et les aider à développer de nouvelles compétences, tout en améliorant leur travail en équipe. Ce fut aussi une belle opportunité pour créer des amitiés. Des activités incluaient entre autres, le vélo de montagne, des randonnées et du tir à l'arc.

Le 9 octobre, les garçons de la 7^e jusqu'à la 9^e année ont participé à leur premier tournoi de soccer de l'année scolaire. Ce fut une belle occasion pour l'équipe de pratiquer leurs techniques et avoir de l'expérience sur le plan compétitif.

Toronto-Ouest

Du 15 au 18 octobre, le conseil des élèves a organisé un camp intitulé le camp des dragons. C'était une semaine dédiée aux élèves de la 7^e année au cours de laquelle ils sont restés après les heures des classes et ont participé dans des activités sportives et récréatives animées par les membres du conseil étudiant.

L'événement avait pour but d'unir les nouveaux élèves et les aider à se sentir plus à l'aise dans leur nouvel environnement scolaire. Des matchs de soccer, des jeux-questionnaires et des courses d'obstacles étaient parmi les activités.

Franco-Jeunesse

L'école Franco-Jeunesse a mis en place un dîner multiculturel le 21 octobre. Les élèves ont eu la chance d'apporter des plats traditionnels de leurs cultures tout en essayant de nouveaux mets délicieux.

Franco-Niagara

Les élèves de la 9^e à la 12^e année sont allés en sortie du 2 au 4 octobre au parc Algonquin. C'était un camp de leadership où les élèves ont appris comment vivre en pleine forêt.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Le 11 octobre, les élèves de la 9^e à la 11^e année sont allés faire de l'hébertisme aérien dans le cadre de leur cours d'éducation physique.

Gaétan-Gervais

Le 2 octobre, l'école Gaétan-Gervais a accueilli 300 élèves de 3 conseils scolaires différents pour la Foire destination postsecondaire. Les élèves étaient tous en 11^e année et ils avaient l'opportunité de poser des questions aux collèges et universités francophones en Ontario et assister à leurs présentations.

Le 31 octobre, le conseil des élèves organisera leur festival d'automne annuel.

Collège Français

Le conseil des élèves planifie une série d'activités pour la fête d'Halloween qui arrive bientôt. Premièrement, il prévoit une danse d'Halloween le 25 octobre de 19h à 21h dont le prix d'entrée serait 7\$, ce qui inclut une tranche de pizza.

Le 28 octobre, ils ont planifié une journée à thème orange et vert.

Gabriel-Dumont

Finalement, à l'école Gabriel-Dumont, le 3 octobre, les élèves du cours English ont vu une pièce de théâtre de Shakespeare.

Le 8 octobre, l'équipe de soccer des garçons de la 9^e année a participé dans leur premier tournoi de l'année scolaire, appelé la Coupe Canora. Les élèves ont joué contre l'école Sainte-Famille en finale et ont gagné 2-0. Félicitations!!!

Le 31 octobre, en ajout la maison hantée que le conseil étudiant planifie à organiser, le groupe aimerait aussi mettre en place un défilé de mode, pour les meilleurs costumes d'Halloween. Des friandises seront décernées aux 3 gagnants de la compétition.

Il y a eu une formation sur l'utilisation des médias sociaux au sein des conseils étudiants. Cette formation a été présentée aux conseils étudiants du conseil scolaire lors du Forum des Jeunes, un événement qui rassemble tous les jeunes engagés dans le conseil étudiant de leur école respective. Il y a eu des astuces pour bien maîtriser l'utilisation de médias sociaux populaires chez les jeunes. Une page Instagram est mise en place pour communiquer avec les élèves et valoriser les accomplissements des élèves (avec leur permission) sur nos médias sociaux.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Les fêtes du personnel de la conciergerie et du personnel enseignant ont été des temps idéaux pour reconnaître leur travail ardu. Les élèves et les directions de Viamonde les ont tous célébrés de leur propre manière, que ce soit en leur offrant des petits gâteaux, en signant une carte ou en leur offrant même des parapluies.

À **Jeunes-sans-frontières**, un gala méritas a eu lieu le 17 octobre pour souligner les exploits des élèves qui se sont démarqués dans leurs cours. Les parents ont été invités à prendre part à la soirée. Le 2 octobre, les élèves ont participé à une activité nommée « Branchons-nous », qui vise à fournir de l'aide aux aînés quant à l'utilisation de la technologie. Cette activité parascolaire a été un grand succès et a forgé des amitiés intergénérationnelles.

Dans le cadre du cours de géographie, des élèves de la 9^e année d'**Étienne-Brûlé** se sont dirigés au centre Kotright pour étudier le fonctionnement d'un GPS et faire du géocaching en pleine nature.

Une sortie à la foire des universités et collèges francophones et bilingues a été organisée pour permettre aux élèves de la 11^e année d'**Étienne-Brûlé** et de **Ronald-Marion** de se familiariser avec les différentes opportunités d'éducation postsecondaire en français en Ontario.

À Pickering, les élèves de **Ronald-Marion** du cours d'activités en plein air ont pu profiter d'un séjour de camping dans les bois. Ils ont passé trois jours à apprendre des techniques de survie en nature tout en passant du temps précieux entre eux.

Roméo-Dallaire entre dans l'esprit de l'Halloween en organisant des activités lors des deux dernières périodes de classe. Le 4 octobre, des élèves de l'intermédiaire ont pris part aux Jeux Terry Fox, lors desquels ils se sont mis au défi à travers de nombreuses activités. Ils ont participé à des parties de Speedball et de Wackyball et ont complété une course à obstacles. Ils ont pu prélever plus de 800 dollars pour la recherche sur le cancer lors de cette activité animée par des élèves du secondaire.

À Windsor, les élèves de **De Lamothe-Cadillac** ont commencé le mois d'octobre avec une journée thématique : la journée

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

chapeau. Ils étaient invités à porter des chapeaux loufoques tout en mettant de l'emphase sur la créativité.

Les membres de l'équipe de basketball féminin à **Le Caron** a affronté une équipe d'une école locale lors d'une joute de basket. Les filles se sont débattues et ont fièrement représenté l'école lors de la joute.

En collaboration avec le conseil d'école, la course Terry Fox a été organisée à **Georges-P.-Vanier** pour permettre aux élèves et au personnel de prendre part à une course sur un sentier désigné. À leur arrivée à l'école, les participants ont reçu des rafraîchissements et des collations.

Les élèves de David-Saint-Jacques ont également participé à plusieurs activités ont bien hâte d'emménager leur nouvelle école qui est en pleine construction.

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Rochefort, propose donc :

QUE le rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles soit reçu.

La motion est adoptée.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

6.1 Nouvelles du système

Journée Terry-Fox

Toutes les écoles Viamonde ont participé à la journée Terry Fox. Au fil des ans, les écoles Viamonde ont amassé plus de 400,000 \$ pour cette cause.

Chandail Orange

Le 30 septembre, Viamonde s'est vêtu d'orange en commémoration des enfants des pensionnats autochtones. Le thème de cette journée est : « chaque enfant compte ».

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Le personnel de conciergerie en vedette

Le 2 octobre nous avons souligné la journée thématique réservée au personnel de conciergerie et d'entretien des écoles. Nous avons invité les membres du personnel et les élèves à reconnaître l'importance du travail de ces personnes dans la vie des écoles.

Destination réussite

Le 2 octobre dernier, l'École secondaire Gaétan-Gervais d'Oakville a accueilli près de 400 élèves de 11^e année, venus des écoles francophones de la région pour une activité mise sur pied par Destination réussite. L'objectif était de donner l'occasion à ces jeunes de s'informer des choix de carrière qui s'offrent à eux et, du même coup, des institutions postsecondaires qui leur permettront de réaliser leurs ambitions professionnelles.

Le 5 octobre Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

À Viamonde, nous sommes heureux de pouvoir compter sur plus de 1100 enseignantes et enseignants passionnés dans nos 56 écoles. Nous les avons remerciés pour leur engagement et de faire une différence dans la vie de nos élèves. La journée est parrainée par l'[Unesco](#).

Partenariat avec l'Alliance française de Toronto

Le 10 octobre 2019 dernier, L'Alliance française de Toronto et le Conseil scolaire Viamonde ont signé une entente de partenariat favorisant l'élargissement de l'espace francophone dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario. L'objectif de cette collaboration est de maximiser les points de convergence des deux organisations afin de faire rayonner la culture et la langue française en diffusant réciproquement dans les réseaux des deux partenaires, les activités et les opportunités des uns et des autres.

Viamonde est certainement #francoveritable

Nous avons lancé par la même occasion le concept Franco-véritable.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Parce qu'on n'est pas « un peu francophone" et qu'on ne peut pas mesurer une identité; peu importe l'accent, le contexte familial et les origines, si nous choisissons d'assumer notre identité francophone dans une ou plusieurs sphères de notre vie, alors oui, nous sommes franco-véritable!

Forum des jeunes

Pour sa 10^e édition, le Forum des jeunes du Conseil scolaire Viamonde a eu lieu à Brantford au Circle Square Ranch. Les membres des conseils des élèves pour l'année 2019-2020 étaient tous conviés à participer aux trois jours de forum. Une quinzaine d'enseignantes et enseignants ainsi que l'équipe d'animateurs culturels étaient sur place pour animer une programmation ayant pour thématique « Sous l'océan ». Toutes les écoles secondaires Viamonde étaient représentées au rassemblement qui a offert une belle occasion aux conseils des élèves de réseauter avec leurs pairs. Les jeunes ont à la fois pu vivre des activités visant la construction identitaire et le développement de leur leadership dans un modèle démocratique.

Portes ouvertes dans les écoles secondaires

La plupart de nos écoles secondaires tiennent leurs portes ouvertes ce mois-ci. Elles ont commencé par l'École secondaire Étienne-Brûlé mercredi, Collège français, Norval-Morrisseau et Ronald-Marion.

Conseillère Robert, appuyé par Conseiller Rochefort propose donc :

Que le rapport de la direction de l'éducation sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée

6.2 Calendrier des réunions du Conseil en 2020.

Les membres prennent connaissance du calendrier présenté au sujet des réunions du Conseil pour l'année 2020.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Fortin propose par la suite :

QUE le rapport en date du 18 octobre 2019 sur le calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2020 soit reçu.

QUE le Conseil approuve le calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2020 tel que présenté.

Les motions sont adoptées.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 ÉDUCATIFS

7.1.1 Données de L'OQRE

Le rapport de résultats des tests en lecture, écriture et mathématique, cycle primaire (du 1^{er} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) et résultats du test de mathématiques, 9^e année et du test provincial de compétence linguistique pour l'année scolaire 2018-2019 OQRE est présenté aux membres :

Conseiller Fortin, appuyé par Conseillère Thibodeau, propose la motion suivante :

QUE le rapport daté du 18 octobre 2019 sur les Résultats des Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année), du Test de mathématiques, 9^e année et du Test provincial de compétences linguistiques pour l'année scolaire 2018-2019 soit reçu.

La motion est adoptée

7.1.2 Sondage sur le climat scolaire positif

Après avoir pris connaissance du rapport faisant état du sondage sur le climat scolaire positif, Conseillère Ricard, appuyée par Conseiller Rochefort, propose:

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

QUE le rapport en date du 18 octobre 2019 intitulé « *Sondage sur le climat scolaire positif* » soit reçu.

La motion est adoptée

7.1.3 Rapports No 1 et No 2 (2019-2020) du CCED (pages 17 à 20)

Après avoir pris connaissance des rapports no 1 et no 2 du CCED, Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller Lambert, propose,

QUE le rapport no 1 du CCED (2019-2020) présenté en date du 18 octobre 2019 soit reçu.

QUE le Conseil approuve les nominations suivantes :

- ▶ M^{me} Lara Pietrolungo à titre de membre représentant du centre Boomerang Health.
- ▶ M^{me} Winta Desta à titre de membre suppléant pour M^{me} Pietrolungo.

Les motions sont adoptées

Les membres prennent ensuite connaissance du rapport no 2 de CCED.

Conseiller Fortin, appuyé par Conseillère Ricard, propose par la suite :

QUE le rapport no 2 du CCED (2019-2020) présenté en date du 18 octobre 2019 soit reçu

La motion est adoptée.

7.1.4 Sorties éducatives

Le rapport sur les sorties éducatives est présenté aux membres tout en respectant la politique 3,26 du CS

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Viamonde sur les sorties éducatives.

Après en avoir pris connaissance, Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Rochefort, propose :

Que le rapport en date du 18 octobre 2019 intitulé Sortie éducative soit reçu.

Que la demande pour la sortie dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvée.

Les motions sont adoptées.

7.2 RESSOURCES HUMAINES

7.2.1 Politique 4,27 sur les conflits d'intérêts lors d'embauches et de dotation

Les membres du Conseil examinent la 4,27 sur les conflits d'intérêts lors d'embauches et de dotation.

Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Rochefort, propose donc :

Que le rapport daté du 18 octobre 2019 sur la révision de la politique 4,27 soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique 4,27 Conflit d'intérêts lors d'embauche et de dotation telle que présentée.

Les motions sont adoptées.

7.2.2 Politique 4,23 - Santé et Sécurité au travail

L'administration présente un rapport portant sur la politique 4,23 sur la santé et sécurité au travail :

Après l'examen de cette politique, Conseillère Ricard, appuyée par Conseillère Robert, propose :

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

Que le rapport daté du 18 octobre 2019 sur la Politique 4,23 du Conseil scolaire Viamonde traitant de la Santé et sécurité au travail soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique révisée 4,23 du Conseil scolaire Viamonde traitant de la Santé et sécurité au travail.

Les motions sont adoptées.

8 **FÉDÉRATION NATIONALE DES CONSEILS SCOLAIRES FRANCOPHONES - FNCSF**

8.1 **Participation au congrès de la FNCSF**

Le directeur de l'éducation fait un rappel que le congrès de la FNCSF se tiendra du 24 au 26 octobre 2019 au Winnipeg. Il réitère les membres du Conseil qui avaient indiqué auparavant leur intention d'y assister, notamment, Conseillers Lambert et Rochefort, ainsi que Conseillères Thibodeau, , Robert et Landry.

De plus l'élève conseillère Inés de la Roca a exprimé un intérêt à assister au congrès et elle y participera à titre d'élève conseillère.

Comme les membres ci-dessous confirment leur présence au congrès, Conseiller Fortin appuyé par Conseillère Robert, propose donc :

Que conseillères Landry et Thibodeau ainsi que Conseiller Rochefort, soient désignés à titre de « membres votant » à l'AGA.

Que Conseiller Lambert et Conseillère Robert soient les membres suppléants.

Les motions sont adoptées.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

9 **ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (AFO)**

9.1 **Participation au congrès de L'AFO**

La présidente informe les membres du conseil des besoins de candidature aux différents postes et elle encourage les membres à participer à ce congrès.

10. **AVIS DE MOTION**

Conseillère Oger dépose un avis de motion qu'elle remet à la présidente du Conseil. Cette motion sera revue par la présidente du Conseil de concert avec le directeur de l'éducation afin de déterminer, d'une part, si la motion est recevable et d'autre part, selon le contenu, si la motion sera étudiée à la prochaine réunion en séance publique ou en séance à huis clos. À la demande de la Présidence à 21 h 44 une motion de passage à en séance à huis clos est proposée par Conseiller Lambert et appuyée par Conseiller Girouard. La motion est adoptée. De retour de la brève séance à huis clos, l'avis de motion est réputé reçu pour étude à 21 h 45.

11. **RAPPORT DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Fortin propose :

QUE les résolutions adoptées en séance à huis pour les points mentionnés ci-après soient rapportées en séance publique.

La motion est adoptée

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

12. SUSPENSION ET LEVÉE DE LA RÉUNION

À 21 h 46, Conseillère Robert appuyée par conseiller Rochefort, propose :

QUE la séance publique soit suspendue et que les membres se réunissent à nouveau en séance à huis clos.

La motion est adoptée.

À 22 h 17 l'ordre du jour étant épuisé, conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation,

La présidente du Conseil,

Martin Bertrand

Sylvie A. Landry

Le directeur de l'éducation

La présidente du Conseil

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

RAPPORT N° 1 (2019-2020) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 18 octobre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 1 de 17 h 30 à 18 h 10 le 8 octobre 2019 au siège social de Toronto, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde et président du comité

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

Membre Absente :

M^{me} Chloë Robert membre du Conseil, CSViamonde

Observatrices:

Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health powered by SickKids

Winta Desta PT, The Hospital for Sick Children

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation

M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/CCED - rencontre No 1 -ODJ 8 octobre 2019.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/CCED_-_rencontre_No_1_-ODJ_8_octobre_2019.pdf)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a pris connaissance et reçu le rapport de l'administration portant sur le budget 2019-2020 de l'enfance en difficulté.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

2. Qu'il a reçu l'organigramme des services aux élèves présenté par le surintendant de l'éducation.
3. Qu'il a reçu le rapport faisant état de l'invitation lancée aux associations et organismes à participer au CCED.

Qu'il a reçu la mise en candidature de membres d'un organisme pour participer au CCED.

Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.

4. Qu'il a reçu le plan annuel en enfance en difficulté officielle pour l'année 2019-2020.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 1 du CCED (2019-2020) présenté en date du 18 octobre 2019 soit reçu.

QUE le comité de CCED recommande au Conseil la nomination de :

- ▶ M^{me} Lara Pietrolungo à titre de membre représentant du centre Boomerang Health.
- ▶ M^{me} Winta Desta à titre de membre suppléant pour M^{me} Pietrolungo.

Le surintendant de l'éducation,

Le président du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

Reçu au Conseil le 18 octobre 2019

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

RAPPORT N° 2 (2019-2020) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 18 octobre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 2 de 18 h 15 à 19 h le 8 octobre 2019 au siège social de Toronto, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde et président du comité

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

Membre Absente :

M^{me} Chloë Robert membre du Conseil, CSViamonde

Observatrices:

Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health powered by SickKids

Winta Desta PT, The Hospital for Sick Children

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation

M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/CCED - rencontre No 2 - ODJ 8 octobre 2019.pdf

Votre comité vous informe :

4. Qu'il a reçu le rapport portant sur les résultats de l'OQRE en EED.

POINT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 18 octobre 2019

5. Qu'il a reçu le rapport au sujet du Centre Jules-Léger.
6. Qu'il a reçu quatre lettres provenant de la présidente du CCED du Greater Essex County DSB adressées à l'honorable M^{me} Lisa M. Thompson :
 - a) Bill 64 Noah and Gregory`s Law,
 - b) Special Education Advisory Committee (SEAC),
 - c) To promote and understand of Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD),
 - d) The impact of class sizes.
7. Qu'il a reçu la lettre provenant du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est adressée à l'honorable M. Stephen Lecce.
8. Que les deux prochaines rencontres n° 3 et n° 4 se tiendront le 12 novembre 2019.

Que la date de la réunion n° 10 a été changée au 2 juin 2020 en raison d'un conflit d'horaire.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 2 du CCED (2019-2020) présenté en date du 18 octobre 2019 soit reçu.

Le surintendant de l'éducation,

Le président du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

Reçu au Conseil le 18 octobre 2019



Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan opérationnel de la direction de l'éducation : bilan 2019 et plan 2020

Préambule

Le Conseil a approuvé, à sa réunion du 4 décembre 2015, le plan stratégique pluriannuel 2016-2020. À partir des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques de ce plan, la gestion prépare son plan annuel visant l'atteinte des résultats intermédiaires qui sont mesurés à l'aide d'indicateurs clés. En ce qui a trait à l'atteinte des cibles de 2019, le bilan de celles-ci seront publiées dans le rapport annuel du Conseil qui sera présenté en décembre aux membres du conseil.

Le bilan 2019 complet se retrouve à l'Annexe A.

En parallèle, le nouveau plan opérationnel annuel de la direction de l'éducation est présenté au Conseil annuellement. Le nouveau plan pour 2020 se retrouve à l'annexe B.

Bilan du Plan opérationnel 2019

Le plan opérationnel 2020 se rattache directement aux objectifs systémiques retenus pour chacun des 4 axes du plan stratégique du Conseil. On retrouve alors, dans le plan 2020, les résultats intermédiaires, les actions et les indicateurs pour l'année à venir, qui, à toute fin pratique, sont identiques aux cibles 2020 comme il s'agit de l'année finale du Plan stratégique pluriannuel 2016-2020.

L'administration tient également compte des éléments de ce plan lors de l'élaboration du budget annuel et du plan d'amélioration du Conseil qui sont présentés au Conseil et acheminés annuellement au Ministère.

Il est recommandé :

Que le rapport et ses annexes, daté du 22 novembre 2019, sur le « Plan opérationnel de la direction de l'éducation : bilan 2019 et plan 2020 » soit reçu.

Présenté et préparé par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub**Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019**

Axe 1 : Réussite des élèves					Annexe A
Objectif stratégique : Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.					
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
1.1 Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial	1.1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9 ^e et 10 ^e) augmentent de 10 %.	-Le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial de compétences linguistiques (TPCL-10 ^e année) de l'OQRE augmentent de 2%; -le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial en mathématiques, pour le cours appliqué et le cours théorique, augmentent de 2%.	-Formation sur les adaptations et les exemptions lors des tests de l'OQRE pour le nouveau personnel des écoles; -pistage d'élèves ayant des besoins particuliers de la 9 ^e et 10 ^e année, utilisant une technologie d'aide ou ayant accès à des adaptations lors de tests; -monitorage des résultats des élèves ayant des besoins particuliers de 9 ^e et 10 ^e année aux bulletins de mi- semestre et de fin de semestre; -poursuite de la stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques de la 7 ^e à la 10 ^e année; -formation relative à la préparation aux tests de l'OQRE; -formation relative aux pratiques gagnantes pour l'administration des tests de l'OQRE; -accompagnement des écoles en évaluation et planification des apprentissages.	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves ayant des besoins particuliers du CSV.	Voir les résultats EED et globaux dans la section « Notes » à la fin de ce document.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub**Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019**

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
1.1 (suite)	1.1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %.	Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux en 3 ^e et 6 ^e année augmentent de 2 %.	<ul style="list-style-type: none">-Formation du nouveau personnel enseignant ALF portant sur le rôle du personnel ALF, exploration du curriculum ALF, administration des tâches d'évaluation des acquis langagiers et le portail TACLEF;-Formation du personnel enseignant ALF portant sur l'acquisition du vocabulaire chez l'apprenant de la langue, stratégies gagnantes, nouveauté au portail TACLEF-Accompagnement en région pour l'utilisation des données et la mise en place de stratégies d'enseignement et d'apprentissage.-Réseau de formations pour le personnel enseignant de 3^e et 6^e année portant sur la structure des évaluations, l'analyse des items et guides de notation (constats et prochaines étapes), astuces et interventions pour la préparation des élèves, stratégies et ressources pour l'enseignement des concepts mathématiques et compétences en lecture et écriture.-Réseau COPE à l'intention du personnel de la petite enfance portant sur le développement du cerveau et l'apprentissage du langage, les 3 types de	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves du CSV.	Voir les résultats EED et globaux dans la section « Notes » à la fin de ce document.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

1.1 (suite)			<p>langage, l'approche Crévola et l'outil d'évaluation des acquis langagiers, analyse des données.</p> <p>-Réseau de formation en littératie au cycle primaire portant sur les apprentissages de base en lecture, le bloc de littératie, la transition du préscolaire au primaire.</p> <p>-Accompagnement dans les écoles en littératie et numératie.</p>		
1.2 Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves dès la petite enfance	1.2.1 100% des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnement et de suivi dès la petite enfance.	<p>-100% des écoles utiliseront le formulaire d'inscription en ligne qui comprend des questions sur les expériences à la petite enfance;</p> <p>-100% des écoles élémentaires mettront en place des activités d'accueil pour les élèves de la maternelle;</p> <p>-Nouvelles ententes de partenariat en place avec les municipalités pour améliorer l'offre de service dans nos écoles pour les enfants âgés de 0-4 ans;</p> <p>-Mise en place de formation et rencontres garderie/école pour améliorer la programmation pour la petite enfance.</p>	<p>-Lancement du nouveau formulaire d'inscription en ligne;-Mise en place des sessions « <i>Bienvenue à la maternelle</i> » (BAM)</p> <p>-<i>développement de nouvelles ressources pour appuyer la programmation BAM;</i></p> <p>-Mise en place d'activités portes-ouvertes par les écoles;</p> <p>-Signature d'ententes avec deux (2) municipalités pour des services de programmation pour les 0-4 ans;</p> <p>-Organiser des rencontres et des formations qui regroupent les garderies et le personnel PAJE des écoles.</p>	<p>-Nombre de répondants aux questions sur les expériences à la petite enfance à partir du formulaire d'inscription;</p> <p>-Nombre d'écoles qui organisent des activités « <i>Bienvenue à la maternelle</i> » et des soirées portes-ouvertes;</p> <p>-Publication de nouvelles ressources « <i>Bienvenue à la maternelle</i> »;</p> <p>-Nombre d'ententes signées;</p>	<p>-96% des parents de la maternelle ont fourni des détails au sujet des expériences à la petite enfance lors de l'inscription;</p> <p>-100% des écoles élémentaires ont fait « <i>Bienvenue à la maternelle</i> » (en mai) et 100% des soirées portes-ouvertes (février);</p> <p>-les directions d'écoles élémentaires ont reçu une trousse de ressources pour appuyer la mise en œuvre de <i>Bienvenue à la maternelle</i> (février 2019);</p> <p>-3 nouvelles ententes de partenariat avec les</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

1.2 (suite)	1.2.1 (suite)			-Nombre de rencontres et formations école/garderie.	municipalités de Durham, Peel et Toronto; -3 rencontres/formations regroupant les écoles et garderies.
-------------	---------------	--	--	---	---

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
1.3 Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage	1.3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25%.	-5 ententes avec des nouveaux partenariats ou des nouveaux projets avec des partenaires existants verront le jour.	-Renouveler tous les partenariats existants que les écoles désirent reconduire; -rechercher de nouveaux partenaires pour répondre aux besoins exprimés des écoles; -mettre sur pied des nouveaux programmes avec des partenaires actuels pour répondre aux besoins des écoles.	-Nombre de nouvelles ententes de partenariats; -nombre de renouvellements d'entente avec nos partenaires.	-86 ententes totales dont 53 renouvelées (89,9%) et 34 nouvelles ententes (36,5%).
	1.3.2 100% des écoles répondent aux normes d'entretien du Conseil.	-90% des directions et concierges en chef ainsi que 75% des concierges et nettoyeurs, indiquent que le guide du personnel d'entretien est compris et appliqué; - Obtenir la rétroaction des gens qui ont suivi la formation d'entrée de poste (nettoyeurs et concierges en chef) et des directions sur le processus. 60% des gens qui ont suivi la	- continuer les formations sur divers sections du guide du personnel d'entretien et livrer le sondage pour améliorer le rendement et la compréhension du guide; -analyser les résultats du sondage et modifier en conséquence;	-Pourcentage de membres du personnel d'entretien et de directions qui comprennent le guide et applique son contenu; -la formation pour l'entrée en poste est en place pour l'année 2018-2019;	Un outil pour évaluer la propreté des édifices a été lancé en sept 2019 et la compréhension du guide fut mesurée lors des formations et son application lors des vérifications. -Résultats / rétroaction suite aux formations d'entrée en poste : Très satisfait = 87% Satisfait=13% Non satisfait = 0%

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

<p>1.3 (suite)</p>	<p>1.3.2 (suite)</p>	<p>formation indiquent qu'ils sont satisfait ou très satisfait;</p> <p>- Le 3e tiers des membres du personnel d'entretien a reçu une évaluation de rendement;</p> <p>- La formule de dotation est analysée au CE;</p> <p>- La description de tâche des superviseurs des édifices continue à être mise à jour;</p> <p>- Poste de flotteur déployé;</p> <p>- Les nettoyeurs/ concierges ont suivi les formations de pré-qualification.</p>	<p>-continuer la mise en œuvre de la politique/ DA sur l'évaluation du personnel d'entretien incluant une capsule formation pour les directions (avec RHs);</p> <p>-l'analyse de la superficie des écoles est complétée et la dotation est revue afin d'ajuster au besoin;</p> <p>-révision du rôle des superviseurs d'édifices et élaboration de la nouvelle description de tâche incluant une formation pour appuyer le personnel dans la transition;</p> <p>-recrutement, formation et accompagnement d'un nouveau concierge flottant dans la ville de Toronto;</p> <p>-4 formations pendant l'année.</p>	<p>-# d'évaluations du rendement et diffusion de la capsule aux directions;</p> <p>-pourcentage des écoles analysées et ajustement à la dotation effectué;</p> <p>-présence de la nouvelle description de tâche et formation offerte;</p> <p>-présence d'un concierge flottant et encadrement en place;</p> <p>-formations livrées et personnel d'entretien pré-qualifié en place</p>	<p>80 membres SCFP permanent étaient/ont en période d'évaluation entre 2018-2020 et 12 ont été évalués à présent. Parmi les évaluations en cours (période probatoire), 31 sur 43 membres ont été évalués à présent. La capsule fut diffusée;</p> <p>-la formule de dotation fut analysée et les ajustements nécessaires ont été effectués après revue au CE;</p> <p>-les superviseurs des édifices ont une nouvelle description de tâche et sont formés afin de mieux appuyer les directions;</p> <p>-un concierge flottant est en place avec encadrement;</p> <p>-les formations ont été livrées et plusieurs membres du personnel d'entretien sont</p>
--------------------	----------------------	--	--	---	--

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

1.3 (suite)	1.3.2 (suite)			pour poste de concierge en chef.	maintenant pré-qualifiés pour des postes de concierge en chef.
	1.3.3 100% des écoles possèdent une infrastructure et de l'équipement technologique qui soutiennent l'apprentissage.	<p>-les technologies dans les écoles seront mises à jour et améliorées afin de mieux soutenir l'apprentissage;</p> <p>-un plan de continuité des infrastructures informatiques est développé.</p>	<p>-Installation de système téléphonique IP dans 10 écoles;</p> <p>-Augmentation de 450 points d'accès sans-fil afin d'améliorer la disponibilité du réseau sans-fil dans les écoles;</p> <p>-Révision de l'environnement existant et développement d'un plan d'amélioration.</p>	<p>-Nombre d'écoles ayant reçu une mise à jour;</p> <p>-Nombre de points d'accès sans-fil installés (remplacements et ajouts);</p> <p>-un plan d'amélioration est développé et approuvé par l'administration.</p>	<p>-3 écoles en 2018-19 ont reçu la mise à jour de leur système téléphonique IP et 4 écoles depuis sept 2019 (3-5 autres seront complétées d'ici la fin décembre 2019);</p> <p>-environ 300 points d'accès sans-fil ont été installés (environ 70%) et il est prévu que le projet soit complété à 100% d'ici mars 2020;</p> <p>-le projet toujours en cours : un projet provincial avec le CCTIC est prévu à cause de la complexité et le manque de ressources à l'interne.</p>
	1.3.4 100% des besoins de dotation des écoles sont comblés par un personnel compétent et qualifié dès la rentrée scolaire. 1.3.4 (suite)	-100% des employés embauchés sont qualifiés ou détiennent une lettre de permission du MÉO pour un maximum de 10% du personnel.	-Revoir les stratégies de recrutement du personnel et le processus d'embauche afin de retenir un nombre accru de candidat(e)s potentiel(le)s lors des foires d'emploi.	-nombre de membres du personnel qualifié embauché; -nombre de membres du personnel détenant une lettre de permission; -nouvelles stratégies de recrutement en place.	-100% des écoles ont du personnel compétent et qualifié incluant des approbations temporaires / lettres de permission (PI); -Embauches 2019-20 (personnel enseignant) : *67 réguliers qualifiés, *18 suppléants long terme (SLT) qualifiés, *53 suppléants PI (22 sur postes vacants et 31 SLT) : total de 2%;

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

1.3 (suite)					<p>-Campagne de promotion élaborée par la conseillère en recrutement interne avec appui de la gestionnaire de la dotation et le Secteur du marketing et des communications;</p> <p>-Participation à 7 foires (promo Viamonde, 15 promesses d'embauche et 57 embauches de personnel qualifié.</p> <p>-DA 4,04 <i>Recrutement et embauche</i> révisée : préciser le processus de recrutement pour les DI/DIRADJ.</p>
-------------	--	--	--	--	--

Axe 2 : Bien-être des élèves et du personnel

Objectif stratégique : Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le bien-être, le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
2.1 Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif	2.1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie.	-Le secteur éducatif appuie les écoles dans la mise sur pied d'activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires et du développement de comportements positifs à l'école et de la gestion du bien-être personnel et de la santé mentale.	-Organisation, planification et appui aux activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie au sein des écoles et du Conseil.	Nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible.	<p>-83% des écoles secondaire ont participé à la ligue de soccer Viamonde et 39% des écoles élémentaires ont participé au tournoi « Foot au BOOT »;</p> <p>-43% des écoles ont participé à la formation SafeTalk sur la prévention du suicide;</p> <p>-34% des écoles élémentaires et secondaires ont participé à la formation Kinball;</p> <p>-59% des écoles élémentaires ont participé à la formation portant sur l'apprentissage à l'extérieur;</p> <p>-55 membres du personnel ont participé à la formation ASSIST;</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

2.1 (suite)	2.1.1 (suite)				<p>-15 écoles possèdent ou mettent sur pied des projets spéciaux portant sur la santé mentale;</p> <p>-29 écoles développent et mettent en œuvre un programme de soutien au comportement positif;</p> <p>-27 écoles ont développé et mettent sur pied des pratiques réparatrices;</p> <p>-29 écoles ont été accompagnées dans la gestion de conflits entre élèves;</p> <p>-12 écoles ont participé aux rencontres régionales AGH.</p>
	2.1.2 85 % des élèves et parents répondant au sondage sur le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.	Le sondage doit être administré au moins aux 2 ans selon les consignes ministérielles.	Le sondage doit être administré au moins aux 2 ans selon les consignes ministérielles.	Le sondage doit être administré au moins aux 2 ans selon les consignes ministérielles.	<p>-Le sondage sur le climat scolaire est administré aux écoles élémentaires et secondaires.</p> <p>-100% des écoles ont participé au sondage sur le climat scolaire :</p> <p>-89,4% des élèves et 92,3% des parents indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.</p>
2.2 Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif	2.2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.	-Les résultats du sondage sont analysés et les données repères sont utilisées dans les interventions proposées;	-Développement d'un guide sur la sécurité en laboratoire pour les cours de sciences et des capsules auto-formatrices;	<p>-Pourcentage de réponses qui correspondent aux critères de la cible;</p> <p>-Les capsules/guide sont envoyés aux écoles.</p>	<p>-79,9% des parents, 84,0% des membres du personnel, 93,2% des élèves de l'élémentaire et 58,9% des élèves du secondaire ont indiqué que leur école ou lieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif;</p> <p>-le guide sur la sécurité en laboratoire pour les cours de sciences a été développé.</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

2.2 (suite)	2.2.1 (suite)	<p>-un plan d'amélioration est mis en place et les employés sont informés et formés;</p> <p>-une campagne de sensibilisation à la santé et sécurité au travail se poursuit et le programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité est mis en place.</p>	<p>-analyse des données et correctifs prévus dans les plans d'amélioration;</p> <p>-développement d'un programme sur la santé mentale incluant la diffusion de capsules d'information afin de sensibiliser les employés à la santé et au bien-être au travail et analyse des données du programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité afin de déterminer les résultats et apporter des correctifs si nécessaire.</p>	<p>-le 2^e sondage sur la santé et sécurité au travail des employés est envoyé;</p> <p>-les données du 2^e sondage sont analysées et comparées à celles du 1^e sondage et un plan d'action est développé</p> <p>-présence/ lancement de la campagne.</p>	<p>Le 2^e sondage sur la santé et sécurité au travail a été envoyé;</p> <p>-les données du 2^e sondage ont été analysées/comparées au 1^{er} sondage et un plan d'action a été développé et mis en œuvre;</p> <p>-une campagne annuelle de sensibilisation sur la santé mentale a été développée et partagée aux employés du Conseil; -en collaboration avec l'équipe des communications et marketing, l'équipe des écoles sécuritaires et saines et l'équipe RH, un plan d'action/calendrier d'activités a été développé afin d'inclure les différents événements concernant la santé et la sécurité des employés et des élèves durant l'année scolaire.</p>
-------------	---------------	---	---	--	---

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
2.3 Les écoles et le Conseil adoptent des pratiques éco-responsables	2.3.1 80 % des écoles sont certifiées « Éco-écoles », programme visant à réduire l'empreinte écologique et assurer le développement de la responsabilisation environnementale.	-Nombre d'écoles certifiées « Éco-Écoles » augmente de cinq; -Nombre de participants au concours « Réduis ton empreinte écologique » augmente.	-Offre de formation pour la certification éco-école; -Lancement annuel du concours « Réduis ton empreinte écologique »; -Appui aux écoles pour la mise en place d'activité écoresponsable et aux initiatives des éco équipes/clubs dans les écoles.	Nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible.	-100% des écoles mettent en place des pratiques écoresponsables (p.ex., mise en place d'un « comité environnement », programme « école verte »); -Le concours « Réduis ton empreinte écologique » a été reporté à 2019-20.
	2.3.2 La consommation d'énergie des écoles et des bureaux administratifs est réduite de 10%.	-Réduction de la moyenne de la consommation des édifices par 2%; -élaboration d'un nouveau plan pluriannuel de gestion d'énergie.	-Projets de réfection divers (p.ex., optimisation des systèmes CVAC, remplacement de fenêtres, portes, systèmes de chauffage et d'unités de ventilation); -rédaction et mise en œuvre du nouveau plan.	-Pourcentage de réduction de la consommation d'énergie dans les écoles et bureaux administratifs; -présence du nouveau plan pluriannuel de gestion d'énergie.	-Le calcul du % se fait en fin d'année après réception des factures; -le nouveau plan pluriannuel de gestion d'énergie est en place.
2.4 60% des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.		-60% des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.	-Projets de réfection visant une augmentation de l'accessibilité dans l'ensemble des édifices (p.ex., ascenseur, toilettes accessibles, aménagement d'espaces de stationnement pour personnes ayant un handicap).	-Pourcentage des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.	-Cible atteinte et dépassée : 64% des édifices atteignent les standards d'accessibilité après les projets de l'été 2019.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

Axe 3 : Croissance, rayonnement et engagement communautaire

Objectif stratégique : Le conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
3.1 Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de dix nouvelles écoles dans les régions non desservies ou en croissance.		Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de deux nouvelles écoles dans les régions non-desservies ou en croissance.	<ul style="list-style-type: none"> -Analyse des édifices existant et des zones non-desservies; -Actualisation des priorités annuelles en immobilisation; -Dépôt des projets prioritaires en immobilisation au Ministère, selon les critères annuels. 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de nouvelles écoles dans l'annonce annuelle de financement ministériel; -Actualisation et dépôt au ministère effectués. 	<ul style="list-style-type: none"> -Il n'y a pas eu de ronde d'appel de projets pour recevoir du financement du MÉO depuis l'été 2017 cependant les écoles suivantes ont ouvert leurs portes en septembre 2019: Franco-Niagara, Dyane-Adam, Chantal-Benoit et l'Académie de la Moraine, en plus de l'ouverture de David-Saint-Jacques prévue en février 2020.
3.2 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale.			<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre la mise en œuvre du plan d'affaires du programme d'éducation internationale; -Participation à diverses foires de recrutement d'élèves (p.ex., Vietnam, Italie, États-Unis, Canada); -Accueil et appui d'élèves internationaux au programme; -Poursuite des activités de partenariat avec l'Académie de Rennes. 	<ul style="list-style-type: none"> -Le programme d'éducation internationale est mis en œuvre : -Nombre de foires fréquentées; -Nombre d'élèves recrutés et inscrits dans les écoles; -Présence d'activités pédagogiques virtuelles avec 	<ul style="list-style-type: none"> -La mise en œuvre du programme d'éducation internationale se poursuit : -Participation à 5 foires de recrutement; -15 élèves ont été recrutés et inscrits dans les écoles. -activités de collaboration virtuelle sont en cours avec l'Académie de Rennes.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

3.2 (suite)				l'Académie de Rennes.	
3.3 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.			<ul style="list-style-type: none"> -Participation à la table de concertation provinciale pour le développement d'un plan stratégique inter-conseil pour l'éducation aux adultes; -Offre de nouveaux cours dans la région du Sud-Ouest; -Expansion de l'offre de cours <i>Français langue seconde</i> pour adultes en collaboration avec le Ministère des affaires civiques et de l'immigration. 	<ul style="list-style-type: none"> -Participation aux réunions de la table provinciale; -Nombre d'apprenants adultes ayant suivi des cours; -Nombre et types de cours offerts. 	<ul style="list-style-type: none"> -participation à 100% des rencontres et formations provinciales liées à l'éducation des adultes; -128 apprenantes et apprenants ont suivi des cours de Français langue seconde; -6 cours de FLS offerts à Toronto et 2 cours de FLS pour parents offerts à London
3.4 Le Conseil maintient un taux de croissance annuel des effectifs scolaires minimal de 3,5 %.	3.4.1 Augmenter le taux de rétention des élèves de 5 %.	<ul style="list-style-type: none"> -Le taux de rétention des élèves augmente de 1 %; 	<ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement de la campagne de fidélisation et de recrutement des élèves du secondaire»; -Renouvellement de la campagne de recrutement des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants; -Planification et mise en place d'un volet « membre du personnel /ambassadeurs de Viamonde; -Mise en place d'activités culturelles et sportives systémiques p. ex., Forum des 	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de rétention; -taux annuel de croissance des effectifs; -Pourcentage d'écoles ayant participé aux activités culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> -Le taux de rétention de 2019 : 88.93% -Le taux annuel de croissance d'effectif se chiffre à 3,46 %; -la nouvelle campagne de recrutement des élèves est lancée : nouvelle image de marque, formulaire de pré-inscription et nouveaux outils promotionnels envoyés directement à la maison; -la nouvelle campagne de recrutement des membres du personnel est lancée : nouvelle image de marque, capsules vidéo et nouvelles pages web. -100% des écoles ont participé aux projets régionaux et 100% des écoles ont participé au forum des jeunes : 94,5% à la LIEV, 72%

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

3.4 (suite)	3.4.1 (suite)	<p>-100% des écoles secondaires offre un programme de MHS;</p> <p>-100% des écoles secondaires offrent au moins un programme d'excellence.</p>	<p>jeunes, Monde le son, DJ Viamonde, LIEV;</p> <p>-Consolidation des programmes de «Majeure Haute Spécialisation» désignés dans les écoles secondaires;</p> <p>-Poursuite du développement et planification de programme d'excellence / spécialisation dans les écoles secondaires;</p> <p>-Maintien et progression du programme pré-AP dans 5 écoles secondaires</p> <p>-Maintien et mise en place de programmes d'excellence (p.ex., arts, sports, sciences) dans des écoles secondaires.</p>	<p>et sportives systémiques;</p> <p>-Pourcentage d'écoles secondaires ayant une MHS</p> <p>-Pourcentage d'écoles secondaires offrant au moins un programme d'excellence.</p>	<p>à « Monde le son », 100% à « Via DJ » et 83% à la Ligue de soccer en plus de la promotion des spectacles régionaux de « Réseau Ontario » et participation aux activités provinciales (p.ex., Gazou d'or, l'AFOLIE);</p> <p>-100% des écoles secondaires offrent un programme de MHS en 2019-2020 et 25 programmes sont offerts en septembre 2019;</p> <p>-100% des écoles secondaires offrent au moins un programme d'excellence.</p>
-------------	---------------	--	--	--	--

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateurs (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
<p>3.5 Le Conseil accroît sa notoriété et son image de marque par la diffusion de ses succès, ceux de son personnel et de ses élèves.</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Augmenter de 5% le nombre d'abonnés Tweeter; -augmenter de 5% le nombre d'abonnés à la page Facebook du Conseil; -augmenter de 5 % le nombre de partage sur Facebook; -augmenter de 5% le nombre de retweet sur Twitter; -lancer une campagne de communication interne visant l'engagement du personnel par le déploiement de la nouvelle mission et la vision renouvelée. 	<ul style="list-style-type: none"> -Diffusion sur les plateformes de médias sociaux du Conseil des activités et succès des élèves et des membres du personnel; Former et sensibiliser le personnel à la vision et à la mission du Conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'abonnés au site Twitter du Conseil et des écoles; -nombre d'abonnés à la page Facebook du Conseil et de celles des écoles; -nombre de partage sur Facebook; -nombre de retweet sur Twitter; -nombre d'activités de formation et de sensibilisation à la mission et à la vision. 	<p>Il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> -4 432 abonnés Twitter (augmentation de 17,74 %); et -4 252 abonnés Facebook (augmentation de 17,93 %), avec un taux de 90 % d'engagement des pages Facebook; -les sites sont alimentés presque quotidiennement; -8 activités de formation et de sensibilisation à la mission et à la vision : Membres du Conseil, Membre du CE, formation lors du comité de gestion, journée de formation des secrétaires d'école, journée de formation des membres du personnel administratif, formation des équipes ÉDU : services aux élèves, services éducatifs, animation culturelle.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

Axe 4 : Redevabilité et gestion des ressources

Objectif stratégique : Le Conseil assure une gestion des ressources en lien avec ses priorités et ses obligations.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2019
4.1 Les membres du Conseil exercent un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation.		Un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation est préconisé.	-Utilisation d'un modèle de gouvernance axé sur les résultats.	-Un modèle de gouvernance axé sur le monitoring des résultats stratégiques est en place.	-Un modèle de gouvernance axé sur le monitoring des résultats stratégiques est en place.
4.2 Le Conseil gère ses ressources humaines, matérielles et financières avec transparence, équité, efficience et redevabilité.	4.2.1 La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion.	La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion dans l'ensemble des secteurs.	<p>-Développement et mise en place d'un logiciel de gestion de l'organisation scolaire;</p> <p>-mise en œuvre des nouvelles procédures pour l'utilisation des établissements scolaires par des détenteurs de permis;</p> <p>-utilisation des données <i>EnCompass pour la planification de l'amélioration</i>;</p> <p>-analyse d'outils potentiels pour</p>	<p>- Un logiciel de gestion de l'organisation scolaire est mis en place et les intervenants sont formés;</p> <p>-nombre de nouveaux outils et procédures dans chaque secteur.</p> <p>"</p> <p>"</p>	<p>-logiciel de gestion de l'organisation scolaire est en voie de développement en collaboration avec les services informatiques;</p> <p>-logiciel de recrutement (LaserFiche) est en voie d'implantation;</p> <p>-logiciel sur les incidents violents a été implanté; - logiciel de formation (FormaPro) est en voie d'implantation en collaboration avec le CFORP.</p> <p>-projet toujours en cours (présentement aucun programmeur à l'emploi du conseil : 2 postes non-comblés);</p> <p>-<i>Compass 4 Success</i> et <i>EnCompass</i> sont utilisés par les leaders systémiques et scolaires pour l'analyse des données aux fins de la planification pédagogique systémique (approche prédictive);</p> <p>-70 % des écoles ont reçu de l'accompagnement pour</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

4.2 (suite)	4.2.1 (suite)		<p>la cueillette de données pour le Service aux élèves, partage des portables EED entre les élèves et monitoring de l'usage (fréquence et durée) des outils offerts aux élèves;</p> <p>-analyse d'outils facilitant la communication avec les parents en matière du rendement des élèves;</p> <p>-Mise en place de nouveaux formulaires intelligents et d'un tableau de bord corporatif.</p>	<p>-5 formulaires « intelligents » sont alimentés;</p> <p>-Un tableau de bord pour le suivi des budgets secteurs et services est en place.</p>	<p>l'utilisation des logiciels <i>EnCompass</i> en 2018-2019; EED: En attente du nouveau Système d'information des élèves: le module complémentaire en EED sera intégré dans la mise en œuvre finale. Les données provisoires ont été présentées aux écoles. Vue des résultats démontrant des lacunes au niveau de la fiabilité, la formation a été restructurée en technologie d'aide des élèves pour l'hiver/ printemps 2019.</p> <p>-plusieurs formulaires intelligents sont presque complétés mais le projet est en attente de l'embauche de programmeurs;</p> <p>-un tableau de bord pour le suivi des budgets secteurs et services a été développé et un tableau de bord pour le suivi des effectifs a été développé.</p>
	4.2.2 La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel.	La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel dans l'ensemble des secteurs.	<p>-Offre de formation au personnel d'entretien;</p> <p>-Sondage des besoins en formation auprès du personnel d'entretien;</p> <p>-formations du personnel d'entretien;</p> <p>-offre de formations et d'accompagnement par le Secteur de l'éducation;</p> <p>-rencontres des membres du personnel (secteur ÉDU);</p>	Nombre d'occasions de perfectionnement professionnel dans chaque secteur;	<p>RH: Tous les employés du Secteur des RH ont été évalués et un plan de développement a été élaboré selon les besoins du Secteur et les besoins des employés.</p> <p>ÉDU :</p> <p>-55 réseaux de formation pour un total de 122 sessions de formation en plus de l'accompagnement direct qui se passe dans les écoles.;</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

4.2 (suite)	4.2.2 (suite)		<p>-offrir une formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services;</p> <p>-développer une trousse d'accompagnement sur les ressources humaines pour les gestionnaires et directions; -un guide d'accompagnement pour le personnel enseignant suppléant est implanté;</p> <p>-offrir une formation aux membres de divers secteurs en lien avec leurs objectifs de développement professionnel.</p>	<p>-la formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services est offerte;</p> <p>-trousse d'accompagnement pour les directions et les gestionnaires mise en place;</p> <p>-présence de formation dans divers secteurs (voir aussi ci-haut).</p>	<p>-L'Équipe des services pédagogiques (PED, EED, Bien-être) a travaillé avec un expert conseil sur le leadership pour CP et EA; -une formation sur le coaching et l'accompagnement de l'adulte a été offerte à l'équipe d'animateurs culturels ainsi que des formations variées sur mesure ont eu lieu (p.ex., improvisation, DJ);</p> <p>-une audio mensuelle est offerte aux directions et directions adjointes des écoles, services pédagogiques et secteurs portant sur les relations de travail et la gestion des ressources humaines.</p> <p>-une trousse d'accompagnement pour les directions et les gestionnaires est en cours de développement et un guide d'accompagnement pour le personnel enseignant suppléant est mis en place;</p> <p>SIEP :-Formations de préqualifications pour concierges en chef; - Formation d'entrée en poste (nouveau personnel SCFP);</p>
-------------	---------------	--	--	---	---

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

4.2 (suite)	4.2.2 (suite)		<p>-offrir aux membres du personnel administratifs des occasions d'autoformation sur la suite Microsoft Office.</p>	<p>- des occasions d'autoformation sur la suite Microsoft Office sont offertes au personnel.</p>	<p>- Accompagnement ponctuel par les chargés d'entretien (personnel d'entretien); - Formation agrément (comité santé/sécurité);</p> <p>AFF: -le déploiement de formations de Microsoft Académie aux membres du personnel a permis l'obtention de certifications Microsoft (25+ examens de certification ont été complétés) et une formation de la part d'une consultante lors de la rencontre d'équipe du secteur des Affaires a eu lieu.</p>
	4.2.3 Le Conseil s'assure de communiquer régulièrement aux parents, membres du personnel et élèves ses décisions, ses résultats et ses projets.	<p>-3 publications « Viamonde notre monde » publiées par année; -9 « Faits saillants » du Conseil publiés par année; -1 Rapport annuel; -1 Rapport intérimaire des résultats annuels (bilan du plan opérationnel) quant au Plan stratégique 2016-2020.</p>	<p>-Planification et écriture du magazine « <i>Viamonde notre monde</i> »;</p> <p>-résumer les rencontres des membres du Conseil scolaire afin que les parents soient informés des décisions du Conseil scolaire;</p> <p>-présentation du rapport annuel;</p>	<p>-Nombre de publications « Viamonde notre monde » publiées par année;</p> <p>-nombre de « Faits saillants » du Conseil publiés par année</p> <p>-publication du rapport annuel;</p>	<p>-4 éditions du magazine « Viamonde notre monde » ont été publiées en 2019;</p> <p>-9 versions des « faits saillants » ont été publiés à la suite de chacune des réunions régulières du Conseil;</p> <p>-le rapport annuel 2018-2019 sera présenté au Conseil en décembre et</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

4.2 (suite)			-présentation du bilan du plan opérationnel.	-publication annuelle des résultats du Plan stratégique pluriannuel (bilan du plan opérationnel).	sera envoyé au Ministère par la suite; -le bilan du plan opérationnel 2019 a été présenté au Conseil (par la présente).
-------------	--	--	--	---	--

1.1.1 Élèves ayant des besoins particuliers et leurs résultats aux tests provinciaux en 9^e et 10^e année

Ces résultats montrent la performance des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un Plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR). Ils font état de toutes les anomalies, à l'exception des élèves surdoués, tel qu'indiqué ci-dessous :

- Comportement
- Troubles du spectre autistique
- Surdit /surdit  partielle
- C cit /basse vision
- D ficiance intellectuelle l g re
- Handicap de d veloppement
- Anomalies multiples
- Handicap physique
- Troubles de la parole
- Troubles du langage
- Troubles d'apprentissage

TPM – Math matiques 9^e ann e – R sultats des  l ves du cours appliqu 

Ann�e	Province		Conseil	
	Nombre d'�l�ves	Qui ont atteint les niveaux 3 et 4	Nombre d'�l�ves	Qui ont atteint les niveaux 3 et 4
2015-2016	628	44%	36	25%
2016-2017	637	39%	33	31%
2017-2018	573	40%	37	35%
2018-2019	620	42%	45	40%

TPM – Math matiques 9^e ann e – R sultats des  l ves du cours th orique

Ann�e	Province		Conseil	
	Nombre d'�l�ves	Qui ont atteint les niveaux 3 et 4	Nombre d'�l�ves	Qui ont atteint les niveaux 3 et 4
2015-2016	410	75%	24	62%
2016-2017	453	73%	36	62%
2017-2018	477	78%	34	74%
2018-2019	497	81%	27	81%

TPCL – Test de comp tences linguistiques 10^e ann e – R sultats des  l ves admissibles pour la premi re fois

Ann�e	Province		Conseil	
	Nombre d'�l�ves	Pourcentage d'�l�ves ayant particip� pleinement	Nombre d'�l�ves	Pourcentage d'�l�ves ayant particip� pleinement
2015-2016	1078	81%	46	78%
2016-2017	1192	86%	71	89%
2017-2018	1186	87%	58	90%
2018-2019	1207	86%	77	81%

1.1.1 Comparaison des moyennes au test de l'OQRE pour l'ann e scolaire 2018-2019

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2019

3^e année

Moyenne	Lecture	Écriture	Mathématiques
Conseil	87	75	75
Province	85	75	74

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

6^e année

Moyenne	Lecture	Écriture	Mathématiques
Conseil	95	85	86
Province	93	78	82

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

Test de mathématique de la 9^e année

Moyenne	Cours appliqué	Cours théorique
Conseil	54	91
Province	51	90

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en mathématiques)

Test de Compétence linguistique de la 10^e année

Moyenne	TPCL
Conseil	88
Province	89

(% des élèves ayant réussi le TPCL)

1.1.2 Résultats des élèves bénéficiant d'un programme d'ALF

3^e année	Lecture	Écriture	Mathématiques
2018-2019	72	56	59
2017-2018	70	50	57
2016-2017	70	66	60
2015-2016	77	73	74

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

6^e année	Lecture	Écriture	Mathématiques
2018-2019	93	75	76
2017-2018	87	62	69
2016-2017	88	67	67
2015-2016	92	83	84

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub**Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020**

Axe 1 : Réussite des élèves				Annexe B
Objectif stratégique : Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.				
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur(s)
1.1 Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial	1.1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9 ^e et 10 ^e) augmentent de 10 %.	-Le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial de compétences linguistiques (TPCL-10 ^e année) de l'OQRE augmentent de 2%; -le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial en mathématiques, pour le cours appliqué et le cours théorique, augmentent de 2%.	-formation sur les adaptations et les exemptions lors des tests de l'OQRE pour le nouveau personnel des écoles; -pistage d'élèves ayant des besoins particuliers de la 9 ^e et 10 ^e année, utilisant une technologie d'aide ou ayant accès à des adaptations lors de tests; -monitorage des résultats des élèves ayant des besoins particuliers de 9 ^e et 10 ^e année aux bulletins de mi-semestre et de fin de semestre; -poursuite de la stratégie d'accompagnement en mathématiques (7 ^e - 10 ^e année); -formation relative à la préparation aux tests de l'OQRE; -formation relative aux pratiques gagnantes pour l'administration des tests de l'OQRE; -accompagnement de certaines écoles en évaluation et planification des apprentissages; -réseau de formations pour le personnel enseignant de 6 ^e à 9 ^e année portant sur les stratégies compensatoires (cerveau) et à haut rendement en mathématiques pour l'amélioration du rendement des élèves en mathématiques.	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves ayant des besoins particuliers du CSV.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub**Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020**

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur(s)
1.1 (suite)	1.1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %.	Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux en 3 ^e et 6 ^e année augmentent de 2 %.	<ul style="list-style-type: none">-formation du nouveau personnel enseignant ALF portant sur le rôle du personnel ALF, exploration du curriculum ALF, administration des tâches d'évaluation des acquis langagiers et le portail TACLEF;-formation du personnel enseignant ALF portant sur l'acquisition du vocabulaire chez l'apprenant de la langue, stratégies gagnantes, nouveauté au portail TACLEF;-accompagnement en région pour l'utilisation des données;-mise en œuvre de COPE dans toutes les écoles;-appui aux écoles par l'autoformation disponible pour tous les volets de COPE sur l'EAV;-formations sur l'éveil à la lecture et la lecture interactive pour les classes de Maternelle-Jardin;-réseau de formation sur les fondements en littérature de 1^{re} à la 6^e année;-réseau de formation sur les fondements en littérature de 7^e et 8^e année.	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves du CSV.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

<p>1.2 Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves dès la petite enfance</p>	<p>1.2.1 100% des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnement et de suivi dès la petite enfance.</p>	<p>-100% des écoles utiliseront le formulaire d'inscription en ligne qui comprend des questions sur les expériences à la petite enfance; -100% des écoles élémentaires mettront en place des activités d'accueil pour les élèves de la maternelle; -Nouvelles ententes de partenariat en place avec les municipalités pour améliorer l'offre de service dans nos écoles pour les enfants âgés de 0-4 ans; -Mise en place de formation et rencontres garderie/école pour améliorer la programmation pour la petite enfance.</p>	<p>-mise en place des sessions « <i>Bienvenue à la maternelle</i> » (BAM) et développement de nouvelles ressources pour appuyer la programmation BAM; -mise en place d'activités portes-ouvertes par les écoles; -signature d'ententes avec deux (2) municipalités pour des services de programmation pour les 0-4 ans; -organisation de rencontres et de formations qui regroupent les garderies et le personnel PAJE des écoles.</p>	<p>-Nombre de répondants aux questions sur les expériences à la petite enfance à partir du formulaire d'inscription; -Nombre d'écoles qui organisent des activités « <i>Bienvenue à la maternelle</i> » et des soirées portes-ouvertes; -Publication de nouvelles ressources « Bienvenue à la maternelle »; -Nombre d'ententes signées; -Nombre de rencontres et formations école/garderie.</p>
---	--	---	---	---

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur(s)
<p>1.3 Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage</p>	<p>1.3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25%.</p>	<p>-5 ententes avec des nouveaux partenariats ou des nouveaux projets avec des partenaires existants verront le jour.</p>	<p>-renouveler tous les partenariats existants que les écoles désirent reconduire; -rechercher de nouveaux partenaires pour répondre aux besoins exprimés des écoles; -mettre sur pied des nouveaux programmes avec des partenaires actuels pour répondre aux besoins des écoles.</p>	<p>-Nombre de nouvelles ententes de partenariats; -nombre de renouvellements d'entente avec nos partenaires.</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

<p>1.3 (suite)</p>	<p>1.3.2 100% des écoles répondent aux normes d'entretien du Conseil.</p>	<p>-évaluation de la propreté des locaux effectuées dans toutes les écoles, analyse des résultats pendant l'été 2020 et plans de redressement (le cas échéant) en place pour l'automne 2020;</p> <p>-obtenir la rétroaction des gens qui ont suivis la formation d'entrée de poste (nettoyeurs et concierges en chef) et des directions sur le processus. 60% des gens qui ont suivi la formation indiquent qu'ils sont satisfaits ou très satisfaits;</p> <p>- 1/3 du personnel d'entretien évalué;</p> <p>-la formule de dotation est analysée au CE;</p> <p>-la nouvelle description de tâche des superviseurs des édifices est revue en fonction des commentaires reçues en 2019/2020 suite au changement de tâches en sept 2019;</p>	<p>-continuer les formations sur diverses sections du guide du personnel d'entretien pour améliorer le rendement et la compréhension du guide;</p> <p>-continuer les évaluations de la propreté dans les écoles;</p> <p>-établir des plans de redressement au besoin;</p> <p>-accompagnement et interventions planifiés pour septembre 2020;</p> <p>-analyser les résultats du sondage et modifier en conséquence;</p> <p>-continuer la mise en œuvre de la politique/ DA sur l'évaluation du personnel d'entretien;</p> <p>- la dotation est revue et est ajustée au besoin;</p> <p>-révision des tâches des superviseurs d'édifices;</p>	<p>-les évaluations de la propreté sont effectuées et les plans de redressement sont en place (le cas échéant);</p> <p>-la formation pour l'entrée en poste continue pour l'année 2020-2021;</p> <p>-nombre d'évaluations du rendement et diffusion d'une capsule aux directions;</p> <p>-nombre d'écoles analysées et ajustement à la dotation effectuée;</p> <p>-revue de la nouvelle description de tâche effectuée;</p>
--------------------	---	---	--	---

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

1.3 (suite)		<p>-analyse des coûts et du succès (le cas échéant) du poste de concierges flotteur et voir à la possibilité d'ajouter de tels postes si les coûts et les résultats de l'analyse de succès le justifie;</p> <p>-nettoyeurs / concierges ont suivi les formations de préqualification pour devenir concierges en chef.</p>	<p>-analyses effectuées;</p> <p>-4 formations sont offertes pendant l'année.</p>	<p>-analyses effectuées;</p> <p>-formation livrées et personnel d'entretien pré-qualifié en place pour poste de concierge en chef.</p>
	<p>1.3.3 100% des écoles possèdent une infrastructure et de l'équipement technologique qui soutiennent l'apprentissage.</p>	<p>-les technologies dans les écoles seront mises à jour et améliorées afin de mieux soutenir l'apprentissage;</p> <p>-un plan de continuité des infrastructures informatiques est développé.</p>	<p>-installation de système téléphonique IP dans l'ensemble des écoles;</p> <p>-continuer la mise à jour et l'ajout de points d'accès afin d'améliorer la disponibilité du réseau sans-fil dans les écoles;</p> <p>-travailler en collaboration avec les autres conseils francophones pour développer un plan de continuité;</p> <p>-débuter le projet de mise à jour du Système d'information des élèves;</p> <p>-mise à jour des serveurs conseil;</p> <p>-déploiement du projet provincial sur l'augmentation de la bande passante (Projet SDWAN).</p>	<p>-100 % des écoles ont un système téléphonique IP;</p> <p>-100 % des projets planifiés sont complétés.;</p> <p>-un plan de projet est développé en collaboration avec les autres conseils francophones;</p> <p>-un plan de mise en œuvre est développé et le processus de conversion des données a débuté;</p> <p>-les serveurs sont mis à jour;</p> <p>-50% des écoles ont été converties à SDWAN.</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

1.3 (suite)	1.3.4 100% des besoins de dotation des écoles sont comblés par un personnel compétent et qualifié dès la rentrée scolaire.	-100% des employés embauchés sont qualifiés ou détiennent une lettre de permission du MEO pour un maximum de 10% du personnel.	-Revoir les stratégies de recrutement du personnel et le processus d'embauche afin de retenir un nombre accru de candidat(e)s potentiel(le)s lors des foires d'emploi.	-nombre de membres du personnel qualifié embauché; -nombre de membres du personnel détenant une lettre de permission; -nouvelles stratégies de recrutement en place.
-------------	--	--	--	--

Axe 2 : Bien-être des élèves et du personnel

Objectif stratégique : Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le bien-être, le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur (s)
2.1 Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif	2.1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie.	-Le secteur éducatif appuie les écoles dans la mise sur pied d'activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires et du développement de comportements positifs à l'école et de la gestion du bien-être personnel et de la santé mentale;	-Organisation, planification et appui aux activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie au sein des écoles et du Conseil. -Formation sur la santé mentale pour les enseignants d'éducation physique de l'élémentaire en lien avec le nouveau curriculum.	-nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible : -offre de formation complétée.
	2.1.2 85 % des élèves et parents répondant au sondage sur le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.	Le sondage doit être administré au moins aux 2 ans selon les consignes ministérielles.	-administration du sondage au moins aux 2 ans selon les consignes ministérielles. -soutien aux écoles pour la mise en œuvre d'outils de prévention de l'intimidation.	-le sondage est administré au moins aux 2 ans; -accroissement, par rapport à 2019, du pourcentage d'élèves qui affirment être capables de trouver de l'aide dont ils ont besoin au sein de l'école (p.ex., aide académique, aide en santé mentale, aide pour contrer l'intimidation et le harcèlement - sondage sur le climat scolaire item 9b).

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

<p>2.2 Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif</p>	<p>2.2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.</p>	<p>-Les résultats du sondage sont analysés et les données repères sont utilisées dans les interventions proposées; -un plan d'amélioration est mis en place et les employés sont informés et formés; -une campagne de sensibilisation à la santé et sécurité au travail se poursuit;</p> <p>-le programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité est mis en place.</p>	<p>-développement d'un guide sur la sécurité en laboratoire pour les cours de sciences et des capsules auto-formatrices; -analyse des données et correctifs prévus dans les plans d'amélioration; -développement d'un programme sur la santé mentale afin de sensibiliser les employés à la santé et au bien-être au travail; -analyse des données du programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité afin d'apporter des correctifs si nécessaire.</p>	<p>-pourcentage de réponses qui correspondent aux critères de la cible; -les suivis du plan d'amélioration sont faits; -la campagne de sensibilisation sur la santé mentale et le programme de mieux-être sont mise en place; -le programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité est analysé et des recommandations sont apportées au CE (les données sont analysées et un plan d'action est développé au besoin).</p>
---	---	--	---	---

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur (s)
<p>2.3 Les écoles et le Conseil adoptent des pratiques éco-responsables</p>	<p>2.3.1 80 % des écoles sont certifiées « Éco-écoles », programme visant à réduire l'empreinte écologique et assurer le développement de la responsabilisation environnementale.</p>	<p>-Nombre d'écoles certifiées « Éco-Écoles » augmente de 5; -le nombre d'écoles qui suivent un programme visant à réduire l'empreinte écologique et assurer le développement de la responsabilisation environnementale est en croissance (autre programme que <i>Éco-Écoles</i>); -le nombre de participants au concours « <i>Réduis ton empreinte écologique</i> » augmente.</p>	<p>-Offre de formation pour la certification éco-école; -Lancement annuel du concours « <i>Réduis ton empreinte écologique</i> »; -Appui aux écoles pour la mise en place d'activités écoresponsables et aux initiatives des éco équipes/clubs dans les écoles.</p>	<p>Nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible.</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

2.3 (suite)	2.3.2 La consommation d'énergie des écoles et des bureaux administratifs est réduite de 10%.	-Réduction de la moyenne de la consommation des édifices par 2%.	-Projets de réfection divers (p.ex., optimisation des systèmes CVAC, remplacement de fenêtres, portes, systèmes de chauffage et d'unités de ventilation).	-Pourcentage de réduction de la consommation d'énergie dans les écoles et bureaux administratifs.
2.4 60% des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.		-60% des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.	-Projets de réfection visant une augmentation de l'accessibilité dans l'ensemble des édifices (p.ex., ascenseur, toilettes accessibles, aménagement d'espaces de stationnement pour personnes ayant un handicap).	-Pourcentage des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.

Axe 3 : Croissance, rayonnement et engagement communautaire

Objectif stratégique : Le conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur (s)
3.1 Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de dix nouvelles écoles dans les régions non desservies ou en croissance.		Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de deux nouvelles écoles dans les régions non-desservies ou en croissance.	-Analyse des édifices existant et des zones non-desservies; -Actualisation des priorités annuelles en immobilisation; -Dépôt des projets prioritaires en immobilisation au Ministère, selon les critères annuels.	-Nombre de nouvelles écoles dans l'annonce annuelle de financement du MEO; -Actualisation et dépôt au ministère effectués.
3.2 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale.			-Poursuivre la mise en œuvre du plan d'affaires du programme d'éducation internationale; -Participation à diverses foires de recrutement d'élèves (p.ex., Vietnam, Italie, États-Unis, Canada); -Accueil et appui d'élèves internationaux au programme;	-Le programme d'éducation internationale est mis en œuvre : -Nombre de foires fréquentées; -Nombre d'élèves recrutés et inscrits dans les écoles;

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

3.2 (suite)	-Poursuite des activités de partenariat avec l'Académie de Rennes.	-Présence d'activités pédagogiques virtuelles avec l'Académie de Rennes.		
3.3 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.	-Offre de nouveaux cours dans la région du Sud-Ouest; -Participation à la table de concertation provinciale pour le développement d'un plan stratégique inter-conseil pour l'éducation aux adultes; -Expansion de l'offre de cours <i>Français langue seconde</i> pour adultes en collaboration avec le Ministère des affaires civiques et de l'immigration.	-Participation aux réunions de la table provinciale; -Nombre d'apprenants adultes ayant suivi des cours; -Nombre et types de cours offerts.		
3.4 Le Conseil maintient un taux de croissance annuel des effectifs scolaires minimal de 3,5 %.	3.4.1 Augmenter le taux de rétention des élèves de 5 %.	<p>-Le taux de rétention des élèves augmente de 1 %;</p> <p>-100% des écoles secondaires vont offrir un programme de MHS en 2019-2020;</p> <p>-100% des écoles secondaires offrent au moins un programme d'excellence.</p>	<p>-poursuite de la campagne de fidélisation et de recrutement des élèves du secondaire;</p> <p>-poursuite de la campagne de recrutement des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants;</p> <p>-poursuite de la campagne de recrutement des membres du personnel / ambassadeurs de Viamonde;</p> <p>-mise en place d'activités culturelles et sportives systémiques p. ex., Forum des jeunes, Monde le son, DJ Viamonde, LIEV;</p> <p>-Consolidation des programmes de « Majeure Haute Spécialisation » désignés dans les écoles secondaires;</p> <p>-Poursuite du développement et planification de programme d'excellence / spécialisation dans les écoles secondaires;</p>	<p>-Taux de rétention;</p> <p>-taux annuel de croissance des effectifs;</p> <p>-Pourcentage d'écoles ayant participé aux activités culturelles et sportives systémiques;</p> <p>-Pourcentage d'écoles secondaires ayant une MHS;</p> <p>-Pourcentage d'écoles secondaires offrant au moins un programme d'excellence.</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub**Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020**

3.4 (suite)			<ul style="list-style-type: none">-Maintien et progression du programme « pré-AP » dans 5 écoles secondaires-Maintien et mise en place de programmes d'excellence (p.ex., arts, sports, sciences) dans des écoles secondaires.	
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateurs (s)
3.5 Le Conseil accroît sa notoriété et son image de marque par la diffusion de ses succès, ceux de son personnel et de ses élèves.		<ul style="list-style-type: none">-Augmenter de 5% le nombre d'abonnés Tweeter;-augmenter de 5% le nombre d'abonnés à la page Facebook du Conseil;-augmenter de 5 % le nombre de partage sur Facebook;-augmenter de 5% le nombre de retweet sur Twitter;-lancer une campagne de communication interne visant l'engagement du personnel par le déploiement de la nouvelle mission et la vision renouvelée.	<ul style="list-style-type: none">-diffusion sur les plateformes de médias sociaux du Conseil des activités et succès des élèves et des membres du personnel; -planifier, organiser et diriger le processus visant au renouvellement de la planification pluriannuel du Conseil.	<ul style="list-style-type: none">-Nombre d'abonnés au site Twitter du Conseil et des écoles;-nombre d'abonnés à la page Facebook du Conseil et de celles des écoles;-nombre de partage sur Facebook;-nombre de retweet sur Twitter; -adoption du nouveau plan de planification pluriannuel du Conseil.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

Axe 4 : Redevabilité et gestion des ressources				
Objectif stratégique : Le Conseil assure une gestion des ressources en lien avec ses priorités et ses obligations.				
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2020	Actions 2020	Indicateur(s)
4.1 Les membres du Conseil exercent un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation.		Un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation est préconisé.	-Utilisation d'un modèle de gouvernance axé sur les résultats.	-Un modèle de gouvernance axé sur le monitoring des résultats stratégiques est en place.
4.2 Le Conseil gère ses ressources humaines, matérielles et financières avec transparence, équité, efficience et redevabilité.	4.2.1 La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion.	La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion dans l'ensemble des secteurs.	-développement et mise en place d'un logiciel de gestion de l'organisation scolaire; -mise en œuvre des procédures pour l'utilisation des établissements scolaires par des détenteurs de permis; -utilisation des données <i>EnCompass pour la planification de l'amélioration</i> ; -mise en place de nouveaux formulaires intelligents; -continuer à développer la capacité internes de « Power BI » (outil de tableau de bord).	- Un logiciel de gestion de l'organisation scolaire est mis en place et les intervenants sont formés; -nombre de nouveaux outils et procédures dans chaque secteur. -5 formulaires « intelligents » sont alimentés.
	4.2.2 La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel.	La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel dans l'ensemble des secteurs.	-offre de formation au personnel d'entretien; -sondage des besoins en formation auprès du personnel d'entretien; -formations du personnel d'entretien; -offre de formations, d'accompagnement et rencontres des membres du personnel du secteur de l'Éducation; -offrir une formation aux membres des secteurs en lien avec leurs objectifs de développement professionnel;	-nombre d'occasions de perfectionnement professionnel dans chaque secteur; -les formations sont offertes; -les formations, l'accompagnement et rencontres ont lieu;

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2020

4.2 (suite)			<ul style="list-style-type: none">-offrir une formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services;-développer une trousse d'accompagnement sur les ressources humaines pour les gestionnaires et directions; -continuer à offrir aux membres du personnel administratif des occasions d'autoformations sur la suite Microsoft Office.	<ul style="list-style-type: none">-la formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services est offerte;-trousse d'accompagnement pour les directions et les gestionnaires mise en place; -des occasions d'autoformations sur la suite Microsoft Office sont offertes aux membres du personnel administratif.
	4.2.3 Le Conseil s'assure de communiquer régulièrement aux parents, membres du personnel et élèves ses décisions, ses résultats et ses projets.	<ul style="list-style-type: none">-3 publications « Viamonde notre monde » publiées par année;-9 « Faits saillants » du Conseil publiés par année;-1 Rapport annuel;-1 Rapport intérimaire des résultats annuels (bilan du plan opérationnel) quant au Plan stratégique 2016-2020.	<ul style="list-style-type: none">-Planification et écriture du magazine « <i>Viamonde notre monde</i> »;-résumer les rencontres des élus au Conseil scolaire afin que les parents soient informés des décisions du Conseil scolaire;-présentation du rapport annuel;-présentation du bilan du plan opérationnel.	<ul style="list-style-type: none">-Nombre de publications « Viamonde notre monde » publiées par année;-nombre de « Faits saillants » du Conseil publiés par année-publication du rapport annuel;-publication annuelle des résultats du Plan stratégique pluriannuel (bilan du plan opérationnel).

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub



Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : États financiers 2018-2019

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 14 novembre 2019. Le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2018-2019 tels qu'ils ont été présentés.

À la suite de l'audit des états financiers pour l'année financière 2018-2019 par le vérificateur externe, une ébauche du rapport financier vérifié a été préparée et est incluse à l'annexe A pour revue par le comité de vérification.

Ce rapport démontre que le Conseil a dégagé un surplus de 6 953 616 \$ pour l'exercice principalement causé par le traitement comptable des achats de terrain subventionnés par le Ministère. Le déficit opérationnel de 1 537 759 \$ se compare au déficit de 1 987 509 \$ approuvé lors du budget révisé. L'annexe B présente les revenus et les dépenses selon les états financiers.

Les éléments suivants ont contribué aux résultats de l'année :

A) Revenus

Les revenus reconnus pour l'année 2018-2019 ont augmenté de 6 373 405 \$ par rapport au budget révisé.

L'annexe C démontre la ventilation des revenus des états financiers comparés au budget révisé.

La comparaison directe des lignes de revenu entre les états financiers et le budget révisé est difficile, car les montants alloués à chaque ligne sont calculés par des formules de répartition des subventions du Ministère qui sont en fonction des dépenses encourues par le Conseil. Les explications qui suivent adressent donc les variations en agrégat des différentes sections.

Fonctionnement

La diminution du revenu de fonctionnement se chiffre à 3 582 014 \$, s'expliquant principalement par :

- une augmentation de 937 927 \$ pour la subvention du volet Qualification et expérience du personnel enseignant. Les prévisions budgétaires sont plus conservatrices et tiennent compte du personnel en place lors de l'établissement
-

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

du budget alors que les chiffres réels tiennent compte des reconnaissances d'acquis subséquents ou du personnel permanent retournant en fonction plus tard dans l'année;

- une diminution de 305 856 \$ pour la subvention complémentaire de fonctionnement pour les écoles secondaires suite à une correction du Ministère post budget révisé;
- une augmentation de 82 869 \$ de la subvention administration causée par des changements dans les facteurs estimés pour les formules de financement, notamment le nombre de formulaires T4 générés ;
- une diminution de (3 441 325) \$ des revenus pour le transfert aux apports en capital reportés de dépenses capitalisées qualifiées de mineures (équipements) selon les règles du Ministère. Ces diminutions sont appliquées à la ligne Manuel (1 861 869), Ordinateur (1 125 507) et Fonctionnement (454 148). Ces revenus seront reconnus lors d'exercices subséquents au même rythme que les dépenses d'amortissement des actifs capitalisés;
- une diminution nette de (103 257) \$ des autres recettes telles que des ajustements du Ministère pour les années antérieures, des revenus d'intérêt et diverses recettes non prévues au budget révisé.

Installations destinées aux élèves

La diminution en revenu d'installations destinées aux élèves se chiffre à 3 091 983 \$. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des apports en capital reportés constatés puisque la dépense d'amortissement de nos actifs est moins élevée que budgétée suite à un changement apporté à la durée de vie utile de nos actifs. Par contre, des revenus de réfection et d'immobilisations ont été constatés pour l'année en cours puisqu'ils sont utilisés pour des dépenses non capitalisables. Au global, ceci n'a aucune incidence nette sur les résultats du Conseil.

Autres revenus

L'augmentation des autres revenus se chiffre à 3 537 614 \$. Cette augmentation est reliée principalement aux subventions de projets spéciaux annoncés au cours de l'année et à des prêts de services qui sont facturés à des tiers.

Affectations non-disponibles

L'augmentation en affectations non-disponibles se chiffre à 9 509 788 \$. Ce montant correspond principalement à la subvention pour l'achat du terrain de l'école élémentaire Dyane-Adam dont la transaction a été conclue au cours de l'année 2018-2019. En plus, les écoles ont dégagé des surplus dans leurs activités de fonds d'école.

B) Dépenses

L'annexe D démontre une ventilation des dépenses de fonctionnement des états financiers comparés au budget révisé.

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 3 768 676 \$ versus le budget révisé. Cette différence s'explique comme suit :

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Dépenses moins élevées que le budget

- (4 098 951) \$ sur la ligne de titulaire de classe, ce qui représente une variation de moins de 4.6% du budget :
 - o certains postes n'ont pas tous été comblés pour le début septembre ou sont devenus vacants pour une partie de l'année; et
 - o certains postes comblés pour des remplacements en cours d'année le sont à des niveaux salariaux inférieurs à ceux budgétés.
- (300 486) \$ sur la ligne de l'aide à l'enseignement s'expliquant par des difficultés à combler des postes et l'embauche de membres du personnel à un niveau salarial inférieur au montant budgété;
- (191 609) \$ sur la ligne manuels scolaires, matériels et fournitures, s'expliquant par la capitalisation des dépenses budgétées pour les écoles Chantal-Benoit et Dyane-Adam (815 000) \$ contrebalancé par une utilisation par les écoles de leur surplus des années antérieures (221 000) \$ et par des projets ponctuels ajoutés post budget (400 000);
- (1 139 566) \$ sur la ligne de soutien professionnel et para professionnel à cause de certaines dépenses salariales (360 000) reclassées vers la ligne administration et certains postes n'ayant pu être comblés et autres postes comblés à un salaire inférieur que celui budgété ;
- (488 097) \$ sur la ligne de service de bibliothèque et d'orientation, causé par des coûts de salaires et avantages sociaux moins élevés que prévu;
- (274 060) \$ sur la ligne de perfectionnement professionnel, principalement à cause de dépenses de suppléance moins élevées que prévu lorsque de la présence du personnel enseignant aux formations ;
- (106 611) \$ sur la ligne de secrétaires d'école et fournitures à cause de dépenses salariales moins élevées que prévu ;
- (589 553) \$ sur la ligne conseillers et conseillères pédagogiques, pour certains postes n'ayant pu être comblés et autres postes comblés à un salaire inférieur que celui budgété ;
- (95 269) \$ sur la ligne utilisation communautaire causée par des coûts de salaires et avantages sociaux moins élevés que prévu;

Dépenses plus élevées que le budget

- 393 144 \$ sur la ligne suppléance à cause de dépassements de 305 000 \$ pour le personnel enseignant, 187 000 \$ pour le personnel en aide à l'enseignement et une diminution de 99 000 \$ pour le personnel de la petite enfance.
- 1 856 853\$ sur la ligne de la petite enfance s'expliquant principalement par une réévaluation possible des dépenses des années antérieures.
- 239 151 \$ sur la ligne de directions et directions adjointes à cause de dépenses salariales plus élevées que prévu ;
- 358 634 \$ sur la ligne ordinateur s'expliquant par des projets ponctuels ajoutés post budget (157 000 \$), une utilisation par les écoles de leur surplus des années antérieures (137 000 \$), de même que des dépenses plus importantes pour les réseaux de communications (60 000 \$) ;
- 173 556 \$ sur la ligne administration principalement occasionnée par des dépenses salariales précédemment budgétées à la ligne de soutien professionnel;

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

- 388 899 \$ sur la ligne fonctionnement et entretien des écoles principalement pour des provisions pour certains travaux en dispute légale à Toronto-Ouest et Norval-Morisseau (1 175 000 \$) contrebalancés par des économies sur les services publics (882 000 \$).

C) Autres éléments

Les autres éléments composant du surplus dégagé en 2018-2019 totalisent 8 491 375 \$. La section D) Excédents accumulés – non disponible traite de la plus importante partie de ce surplus.

D) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles (anciennement libellé fonds de réserve).

La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

Surplus accumulé – non disponible

Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité. Le surplus non disponible est constitué des éléments suivants :

Surplus non disponible	Solde au 31 août 2018	Transferts	Solde au 31 août 2019
Terrains	86 003 958	8 097 695	94 101 653
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 619 390)	73 087	(1 546 303)
Fonds générés par les écoles	1 991 544	320 593	2 312 136
Total	86 376 112	8 491 375	94 867 487

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus de subvention sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est de zéro. Par contre, lors de l'achat de terrain ou de travaux capitalisé pour l'amélioration aux terrains, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Ces surplus sont classifiés comme non disponibles par le Ministère. Pour l'exercice courant, les principaux revenus sont générés par l'achat du site de l'école élémentaire Dyane-Adam (6 568 154\$) et de travaux d'aménagement de site à l'école secondaire Waterloo (1 444 509 \$).

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère, et il en découle que toute variation est entièrement exclue des résultats de l'année courante.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles.

Surplus accumulé - disponible

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Par le terme « disponible », le Ministère entend un surplus qui peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes mais assujéti aux règlements du Ministère. Le montant « disponible » est réparti entre un montant affecté à des fins précises approuvé par le Conseil et un montant non affecté actuellement disponible pour ses activités courantes.

Le déficit annuel de 1 537 759 \$ est réparti comme suit :

1. Surplus pour la salle de classe

La pratique au Conseil est de permettre aux écoles de reporter ou d'utiliser leurs surplus budgétaires d'une année scolaire à l'autre.

Les montants suivants ont été utilisés et réduiront le surplus pour la salle de classe.

Budget d'école	221 348 \$
Budget informatique	136 919

Total	358 267 \$

Le solde des excédents accumulés pour la salle de classe se chiffre maintenant à 1 409 732 \$.

2. Projets différés

Cette réserve est constituée de projets ayant été budgétés au cours des années antérieures et qui ont été reportés sur approbation du Conseil à des années subséquentes. Au courant de l'année, les projets ont été terminés ou complétés.

Le transfert net de l'excédent de fonctionnement accumulé sera donc de 1 185 761 \$.

Au 31 août 2019, le Conseil ne dispose plus de surplus pour des projets budgétés, mais non terminés.

3. Intérêts sur la dette non-supportée

Il y a quelques années, des dettes à long terme ont été contractées par le Conseil et une partie de celles-ci n'est pas supportées par le Ministère. Un surplus a été constitué pour couvrir le total des intérêts qui ne sont pas financés par le Ministère. Les intérêts non financés cette année sont de 26 585 \$.

Le transfert à l'excédent de fonctionnement accumulé sera donc de 26 585 \$.

Au 31 août 2019, le solde de ce surplus est de 188 703 \$.

4. Débeture TDSB – fonds d'amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d'intérêts générés sur le fonds d'amortissement créé pour le remboursement de la débeture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l'amortissement des actifs ayant été acquis par le produit de

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

cette débenture est comptabilisé contre celui-ci. À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Puisque cette débenture est maintenant échuë, seul l'amortissement de 69 056 \$ sera transféré à l'excédent accumulé.

Au 31 août 2019, le solde de ce surplus est de 1 035 843 \$.

5. Surplus pour réaménagement du siège social

Le Conseil a approuvé l'utilisation de 3 708 626 \$ du surplus pour le réaménagement du siège social de Toronto. Le projet n'est pas complètement terminé, mais comme les bureaux sont maintenant occupés, les coûts capitalisés sont donc amortis. Les travaux de l'année se chiffrent à 86 219 \$, dont 10 571\$ est pour d'équipement qui doit être financé par les revenus de l'exercice courant selon les règles du Ministère.

Les montants suivants seront donc transférés contre ce surplus :

Projets d'immobilisations engagés	75 648 \$
Excédent accumulé	10 571 \$

Total	86 219 \$

Le solde de ce surplus se chiffre donc à 20 246 \$, et représente le montant disponible pour terminer les travaux.

6. Surplus pour nouvelles écoles

Le Conseil a créé un surplus pour financer la construction de certaines écoles lorsque les subventions du Ministère sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des travaux.

Durant l'année, des travaux ont été réalisés aux écoles élémentaires Micheline-Saint-Cyr (3 385 \$) et Académie de la Moraine (1 215 810 \$) qui ne sont pas financés par le Ministère. Un montant de 1 219 195 \$ doit donc être transféré contre ce surplus.

Le projet de l'école Micheline-Saint-Cyr est maintenant terminé. Le total des travaux financés par le Conseil (452 862 \$) excède le montant précédemment alloué au surplus (438 596 \$) de 14 266 \$. Ce montant sera donc transféré de l'excédent de fonctionnement accumulé. De plus, durant l'année, un montant de 2 856 897 \$ a été approuvé pour financer l'école Kitchener Waterloo de l'excédent accumulé. Ce montant sera également transféré de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Micheline-Saint-Cyr	14 266 \$
Kitchener Waterloo	2 856 897 \$

Total	2 871 163 \$

Au 31 août 2019, le solde de ce surplus se chiffre donc à 4 444 487 \$.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

7. Surplus programmation

Ce surplus est constitué pour des dépenses de nature capitale, typiquement pour l'achat d'équipement ou des améliorations à des écoles existantes.

En 2018-2019, le Conseil a approuvé l'achat d'équipement pour les écoles élémentaire Paul-Demers et Viola-Léger qui n'avait pas été complété en fin d'année. Durant l'année, des achats ont été complétés pour ces écoles et doivent être tirés de ce surplus.

Équipements Paul-Demers	124 752 \$
Équipements Viola-Léger	185 551 \$

Total	310 303 \$

Au 31 aout, le solde de ce surplus se chiffre donc à 143 387 \$.

8. Projet d'immobilisations engagées

Ce surplus est utilisé pour suivre tous les projets de construction réalisés qui ont été financés par le Conseil. La charge d'amortissement associée à ces projets est absorbée par ce surplus puisqu'aucun financement n'est reçu directement pour ces projets.

Les travaux réalisés sont les suivants :

Siège social	75 748 \$
Académie de la Moraine, Micheline-Saint-Cyr	1 219 195 \$

Total	1 294 843 \$

La charge d'amortissement associée à ces travaux totalise 269 573 \$.

Le solde du surplus pour les projets d'immobilisations engagées est de 10 084 969 \$.

E) Conclusion

En considérant ces ajustements, le surplus net relatif des dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier est de 699 739 \$, soit 0,35 % des dépenses de fonctionnement disponibles aux fins de conformité de 200 726 570 \$.

L'annexe F démontre la ventilation du pourcentage des dépenses par catégories telle que rapportée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2018-2019.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport daté du 22 novembre 2019 sur les états financiers 2018-2019 soit reçu.

Affectation statutaire

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

QUE l'affectation statutaire de 8 491 375 \$ soit affectée au surplus non disponible.

QUE le solde du surplus annuel de 699 739 \$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Affectations entre comptes de surplus

QUE soit affecté de l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 2 871 163 \$ au compte de surplus pour les nouvelles écoles; soit Kitchener Waterloo et Micheline-Saint-Cyr;

QUE soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 358 267 \$ du compte de surplus de salles de classe pour les budgets des écoles et le budget informatique des écoles;
- 1 185 671 \$ du compte de surplus des projets différés;
- 26 885 \$ du compte de surplus pour les intérêts sur la dette non-supportée;
- 69 056 \$ du compte de surplus du fonds d'amortissement du TDSB;
- 276 748 \$ du compte de surplus pour les projets d'immobilisation engagés pour la dépense d'amortissement associée;
- 10 571 \$ du compte de surplus pour le projet de réaménagement du siège social;
- 310 303 \$ du compte de surplus programmation représentant les montants pour l'équipement de Viola-Léger et Paul-Demers;

QUE soit affecté au surplus de projets d'immobilisation engagés :

- 1 219 195 \$ du compte de surplus pour les nouvelles écoles;
- 75 648 \$ du compte de surplus pour le siège social;

Approbation des états financiers

QU'À la suite de la recommandation du comité de vérification du Conseil, que le Conseil approuve l'adoption des états financiers pour l'année scolaire 2018-2019 tels que présentés.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

**Conseil scolaire Viamonde
États financiers consolidés
au 31 août 2019**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 27

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Martin Bertrand
Directeur de l'éducation

Jason Rodrigue
Surintendant des affaires

Toronto, Canada
Le 22 novembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2019 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers consolidés du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée, en date du 16 novembre 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Hawkesbury, Canada
Le 22 novembre 2019

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	30 410 019	36 188 824
Débiteurs (note 3)	32 829 205	8 312 584
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>150 146 340</u>	<u>147 232 409</u>
	<u>213 385 564</u>	<u>191 733 817</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 5)	23 225 092	3 266 840
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	33 975 200	23 207 269
Revenus reportés - réserves (note 7)	9 120 045	10 715 824
Avantages sociaux futurs (note 8)	2 853 344	2 781 709
Prêts pour immobilisations (note 9)	121 877 000	127 425 007
Apports en capital reportés (note 10)	<u>301 356 634</u>	<u>262 178 832</u>
	<u>492 407 315</u>	<u>429 575 481</u>
DETTE NETTE	<u>(279 021 751)</u>	<u>(237 841 664)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	462 502	553 325
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>406 580 773</u>	<u>358 356 245</u>
	<u>407 043 275</u>	<u>358 909 570</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	<u>128 021 524</u>	<u>121 067 906</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,

 Sylvie A. Landry, Présidente du Conseil

 Martin Bertrand, Directeur de l'éducation et secrétaire du Conseil

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des résultats
 pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	2019		2018
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	178 827 850	176 564 356	167 059 992
Subventions provinciales - terrains		8 097 695	7 618 385
Subventions provinciales - autres (note 13)	30 954 460	32 862 198	30 198 683
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 812 093	3 368 901
Revenus de placement	125 000	486 196	677 309
Subventions fédérales et droits de scolarité		24 263	57 340
Autres droits de scolarité et revenus	1 131 218	3 046 507	3 142 412
Amortissement des apports en capital reportés	12 627 890	7 546 515	12 333 973
	<u>226 066 418</u>	<u>232 439 823</u>	<u>224 456 995</u>
Dépenses			
Enseignement	155 547 305	151 190 203	140 001 917
Administration	6 722 686	7 076 610	6 954 610
Transport	19 234 600	19 172 370	17 607 305
Installations destinées aux élèves	41 733 087	38 601 659	37 857 828
Activités financées par les écoles	2 400 000	3 491 500	3 240 222
Autres dépenses	2 416 249	5 953 863	5 031 585
	<u>228 053 927</u>	<u>225 486 205</u>	<u>210 693 467</u>
Excédent (Déficit) annuel	(1 987 509)	6 953 618	13 763 528
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>121 067 906</u>	<u>121 067 906</u>	<u>107 304 378</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>119 080 397</u>	<u>128 021 524</u>	<u>121 067 906</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des flux de trésorerie
 pour l'exercice terminé le 31 août 2019

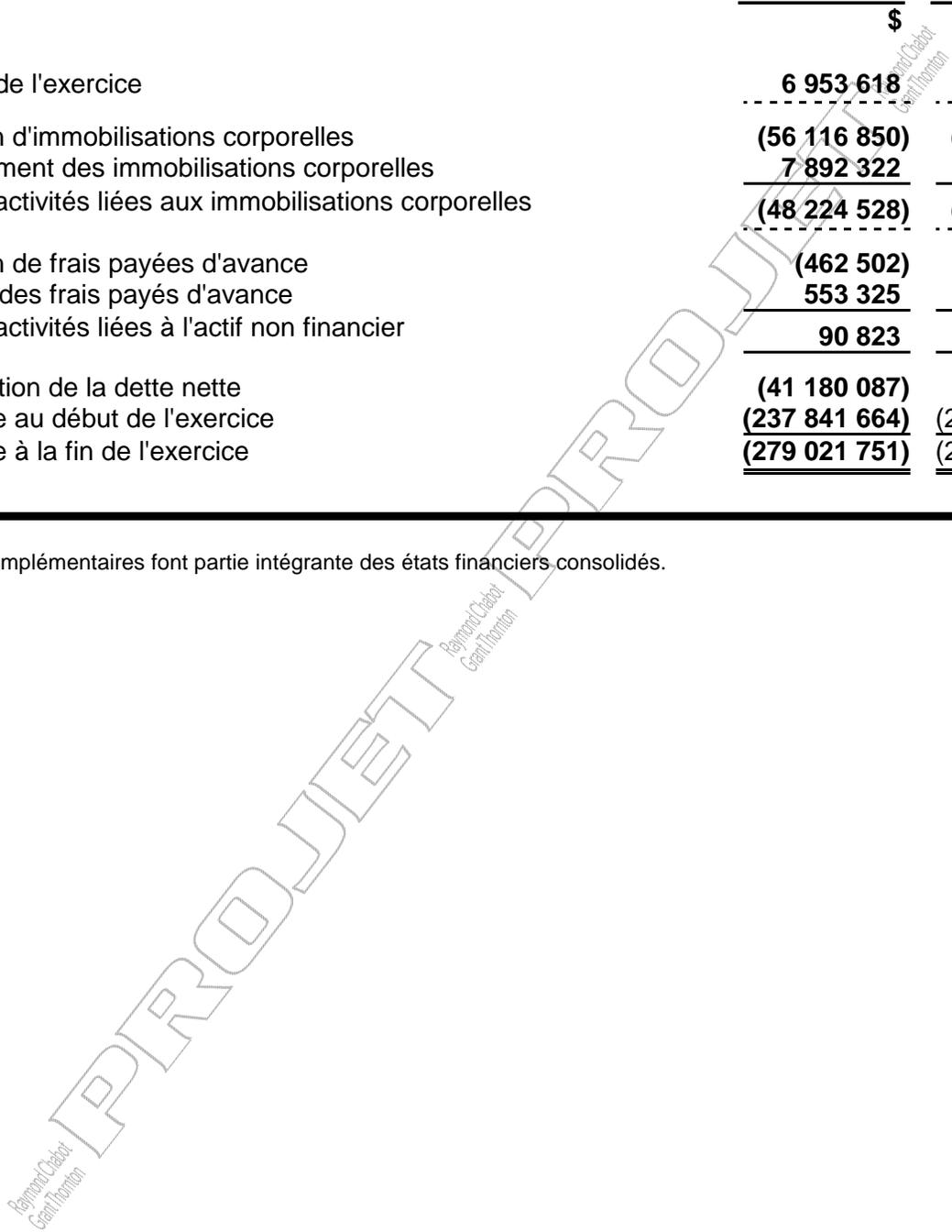
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	6 953 618	13 763 528
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 892 322	12 672 604
Amortissement des apports en capital reportés	(7 546 515)	(12 282 617)
Diminution (Augmentation) des débiteurs	(24 516 621)	223 511
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	90 823	(93 913)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	10 767 931	(15 010 828)
Augmentation (Diminution) des revenus reportés - réserves	(1 595 779)	5 308 116
Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	71 635	327 277
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(7 882 586)</u>	<u>4 907 678</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(56 116 850)</u>	<u>(29 595 153)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	19 958 252	1 181 586
Remboursements de dette	(5 548 007)	(5 485 718)
Augmentation des apports en capital reportés	46 724 317	21 441 658
Diminution (Augmentation) des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	(2 913 931)	4 457 745
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>58 220 631</u>	<u>21 595 271</u>
Diminution nette dans les liquidités	(5 778 805)	(3 092 204)
Liquidités au début	<u>36 188 824</u>	<u>39 281 028</u>
Liquidités à la fin	<u>30 410 019</u>	<u>36 188 824</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de l'évolution de la dette nette
 pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>6 953 618</u>	13 763 528
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(56 116 850)</u>	(29 595 155)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>7 892 322</u>	12 672 602
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(48 224 528)</u>	(16 922 553)
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(462 502)</u>	(553 325)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>553 325</u>	459 412
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>90 823</u>	(93 913)
Augmentation de la dette nette	<u>(41 180 087)</u>	(3 252 938)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(237 841 664)</u>	(234 588 726)
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(279 021 751)</u>	(237 841 664)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles
Partenariat S.A.P.
Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018, au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Reynold Chabot
Clerk / Trésorier

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Périodes</u>
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

j) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme revenus durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

m) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	5 527 669	5 870 437
Intérêts sur emprunts temporaires	470 275	48 346
	<u>5 997 944</u>	<u>5 918 783</u>

3 - DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Municipalités	3 472 365	3 370 008
Autres conseils scolaires	528 233	405 846
Gouvernement de l'Ontario	24 090 774	
Gouvernement du Canada	2 702 289	1 600 063
Autres	2 035 544	2 936 667
	<u>32 829 205</u>	<u>8 312 584</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le Conseil a un compte débiteur de la province de 150 146 340 \$ (147 232 409 \$ en 2018) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Prêt à demande Segment J, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	9 694 595	367 766
Prêt à demande Segment I, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	11 196 717	1 905 717
Prêt à demande Segment H, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	2 329 235	110 555
Prêt à demande Segment G, 2,13 %, remboursé au cours de l'exercice		587 596
Prêt à demande Segment E, 2,13 %, remboursé au cours de l'exercice		294 131
Prêt à demande Segment A, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	4 545	1 075
	<u>23 225 092</u>	<u>3 266 840</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé de 15 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (3,45 %, 3,2 % en 2018).

Le Conseil dispose de dix ententes de financement (neuf en 2018) jusqu'à concurrence de 265 839 650 \$ (249 585 889 \$ en 2018) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 140 234 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 470 298 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$
Segment I	32 088 426 \$
Segment J	22 013 138 \$
Segment L	16 253 761 \$

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2019, huit lettres de crédit (huit en 2018) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 069 618 \$ (1 069 618 \$ en 2018).

Montant	Échéance
53 000 \$	le 12 mars 2020
83 200 \$	le 12 novembre 2020
48 900 \$	le 12 juillet 2020
475 600 \$	le 19 octobre 2020
40 000 \$	le 19 septembre 2020
348 283 \$	le 19 septembre 2020
5 830 \$	le 19 septembre 2020
14 805 \$	le 30 janvier 2020

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	1 900 944	2 900 143
Gouvernement de l'Ontario		860 121
Comptes fournisseurs et frais courus	30 527 953	17 827 615
Intérêts courus	1 546 303	1 619 390
	<u>33 975 200</u>	<u>23 207 269</u>

7 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2019, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2018</u>	<u>Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements</u>	<u>Recettes constatées pour la période</u>	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2019</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	8 518 194	16 241 792	(9 019 604)	(7 872 193)	7 868 189
Éducation de l'enfance en difficulté	-	21 477 565	(21 477 565)	-	-
Autre	2 197 630	4 506 901	(5 452 675)	-	1 251 856
Total des recettes reportées	<u>10 715 824</u>	<u>42 226 258</u>	<u>(35 949 844)</u>	<u>(7 872 193)</u>	<u>9 120 045</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2017	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital réportés	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	4 859 699	18 079 752	(10 668 027)	(3 753 230)	8 518 194
Éducation de l'enfance en difficulté	-	19 716 778	(19 716 778)	-	-
Autre	548 004	6 008 277	(4 358 651)	-	2 197 630
Total des recettes reportées	5 407 703	43 804 807	(34 743 456)	(3 753 230)	10 715 824

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 259 860	1 703 402	1 530 142	1 195 999
Coût des prestations constituées pour l'exercice	-	987 368	-	838 733
Intérêts sur l'engagement contracté	30 148	52 071	35 323	34 726
Perte (gain) actuarielle nette	(19 949)	1 103	(15 811)	(10 596)
Prestations versées	(440 585)	(632 408)	(289 794)	(355 460)
Solde à la fin	829 474	2 111 536	1 259 860	1 703 402

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2019			2018
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août	829 474	2 111 536	2 941 010	2 963 262
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(87 666)	-	(87 666)	(181 553)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel au 31 août	741 808	2 111 536	2 853 344	2 781 709

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

	2019			2018
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestation constituées de l'exercice	-	987 368	987 368	838 733
Intérêts sur l'engagement contracté (obligation)	30 148	52 071	82 219	70 049
Amortissement des pertes actuarielles non amorties	73 938	1 103	75 041	63 749
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	104 086	1 040 542	1 144 628	972 531

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2019 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2019. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le conseil scolaire a contribué 2 832 223 \$ (2 577 072 \$ en 2018) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles	2019	2018
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	2,00 % par année au 31 août 2019	2,90 % par année au 31 août 2018
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires

au 31 août 2019

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

9 - DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	32 147 550	34 361 215
Effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	4 848 262	5 130 624
Effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	13 354 756	14 019 039
Effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	876 375	915 291
Effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 464 660	1 522 522
Effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	21 094 038	21 845 085
Effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en mars 2039	39 226 649	40 503 902
Effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2039	1 906 646	1 971 851
Effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	1 052 074	1 084 788
Effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	5 905 990	6 070 690
	<u>121 877 000</u>	<u>127 425 007</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

9 - DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

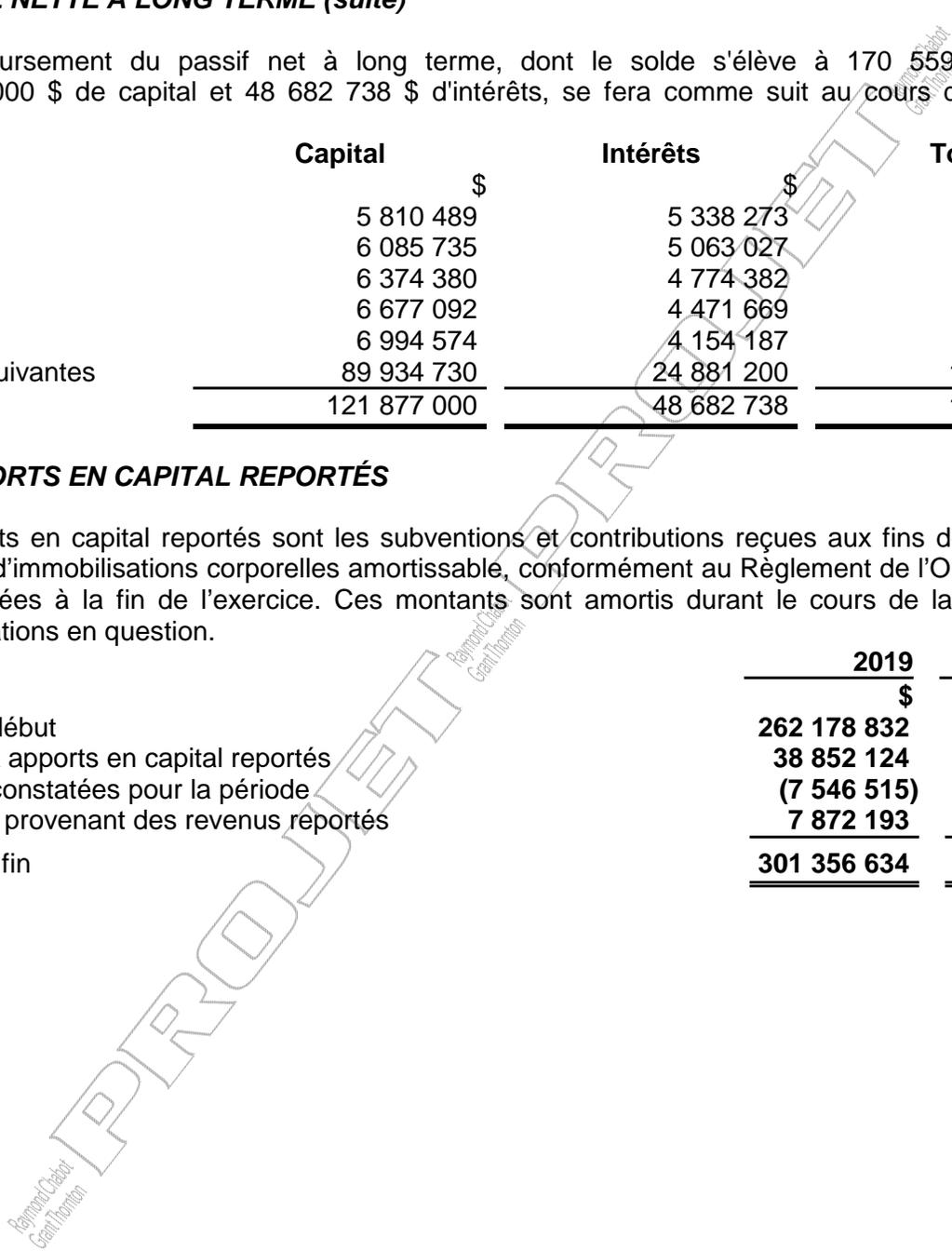
Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 170 559 738 \$, soit 121 877 000 \$ de capital et 48 682 738 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital		Intérêts		Total
	\$		\$		\$
2020	5 810 489		5 338 273		11 148 762
2021	6 085 735		5 063 027		11 148 762
2022	6 374 380		4 774 382		11 148 762
2023	6 677 092		4 471 669		11 148 761
2024	6 994 574		4 154 187		11 148 761
2025 et suivantes	89 934 730		24 881 200		114 815 930
	<u>121 877 000</u>		<u>48 682 738</u>		<u>170 559 738</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	262 178 832	253 019 791
Ajouts aux apports en capital reportés	38 852 124	17 739 784
Recettes constatées pour la période	(7 546 515)	(12 333 973)
Transferts provenant des revenus reportés	7 872 193	3 753 230
Solde à la fin	<u>301 356 634</u>	<u>262 178 832</u>



Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019				
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$		
Coût					
Terrains	86 003 958	8 097 695			94 101 653
Améliorations foncières	2 382 051				2 382 051
Construction en cours (a)	6 464 025	27 379 979			33 844 004
Bâtiments	351 545 895	16 190 108			367 736 003
Améliorations locatives		199 401			199 401
Structures non permanentes	1 440 867	653 960			2 094 827
Mobilier et matériel	11 203 827	1 727 490	734 359		12 196 958
Matériel informatique et logiciels	331 079	1 868 217	314 592		1 884 704
	<u>459 371 702</u>	<u>56 116 850</u>	<u>1 048 951</u>	-	<u>514 439 601</u>
Amortissement cumulé					
Terrains					
Améliorations foncières	1 545 872			160 633	1 706 505
Bâtiments	92 620 476			6 287 295	98 907 771
Améliorations locatives				2 493	2 493
Structures non permanentes	612 988			88 790	701 778
Mobilier et matériel	5 908 127		734 359	1 163 923	6 337 691
Matériel informatique et logiciels	327 994		314 592	189 188	202 590
	<u>101 015 457</u>	-	<u>1 048 951</u>	<u>7 892 322</u>	<u>107 858 828</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	86 003 958	8 097 695			94 101 653
Améliorations foncières	836 179			160 633	675 546
Construction en cours (a)	6 464 025	27 379 979			33 844 004
Bâtiments	258 925 419	16 190 108		6 287 295	268 828 232
Améliorations locatives		199 401		2 493	196 908
Structures non permanentes	827 879	653 960		88 790	1 393 049
Mobilier et matériel	5 295 700	1 727 490		1 163 923	5 859 267
Matériel informatique et logiciels	3 085	1 868 217		189 188	1 682 114
	<u>358 356 245</u>	<u>56 116 850</u>	-	<u>7 892 322</u>	<u>406 580 773</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

2018

	Solde au début	ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$		
Coût					
Terrains	78 385 573	7 618 385			86 003 958
Améliorations foncières	2 382 051				2 382 051
Construction en cours (a)	29 978 893	(23 514 868)			6 464 025
Bâtiments	307 745 971	43 799 924			351 545 895
Actifs loués	134 375		134 375		
Structures non permanentes	1 440 867				1 440 867
Mobilier et matériel	9 556 299	1 691 714	44 186		11 203 827
Matériel informatique et logiciels	830 008		498 929		331 079
	<u>430 454 037</u>	<u>29 595 155</u>	<u>677 490</u>	<u>-</u>	<u>459 371 702</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 385 047			160 825	1 545 872
Bâtiments	81 290 297			11 330 179	92 620 476
Actifs loués	81 553		83 020	1 467	
Structures non permanentes	540 547			72 441	612 988
Mobilier et matériel	4 899 647		44 186	1 052 666	5 908 127
Matériel informatique et logiciels	823 257		498 929	3 666	327 994
	<u>89 020 348</u>	<u>-</u>	<u>626 135</u>	<u>12 621 244</u>	<u>101 015 457</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	78 385 573	7 618 385			86 003 958
Améliorations foncières	997 004			160 825	836 179
Construction en cours (a)	29 978 893	(23 514 868)			6 464 025
Bâtiments	226 455 674	43 799 924		11 330 179	258 925 419
Améliorations locatives	52 822		51 355	1 467	-
Structures non permanentes	900 320			72 441	827 879
Mobilier et matériel	4 656 652	1 691 714		1 052 666	5 295 700
Matériel informatique et logiciels	6 751			3 666	3 085
	<u>341 433 689</u>	<u>29 595 155</u>	<u>51 355</u>	<u>12 621 244</u>	<u>358 356 245</u>

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 33 844 004 \$ (6 464 025 \$ en 2018) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	94 101 653	86 003 958
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	17 590 870	16 957 208
Excédent de fonctionnement	15 563 169	17 734 583
Fonds générés par les activités scolaires	2 312 137	1 991 544
Autres	<u>(1 546 305)</u>	<u>(1 619 387)</u>
	<u>128 021 524</u>	<u>121 067 906</u>

13 - SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Budget (non audité)	Réal
	\$	\$
Impôt foncier	<u>28 172 791</u>	<u>28 946 920</u>
Autres	<u>2 781 669</u>	<u>3 915 278</u>
	<u>30 954 460</u>	<u>30 198 683</u>

14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence le pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par le consortium s'élève à 50 203 696 \$ (44 604 580 \$ en 2018) et la part du Conseil se chiffre à 17 707 783 \$ (15 434 164 \$ en 2018).

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

15 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 185 497	1 138 426
PASSIF FINANCIER		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 062 251	1 018 628
Revenu reporté - autre	123 246	119 798
	<u>1 185 497</u>	<u>1 138 426</u>
ACTIF NET	<u>-</u>	<u>-</u>
DÉPENSES NETTES	237 923	287 244

16 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Budget (non audité) \$	Réal \$
		Réal \$
Salaire et traitement	131 997 707	123 963 783
Avantages sociaux	24 172 958	21 869 999
Perfectionnement du personnel	1 641 265	1 163 329
Fournitures et services	22 376 639	21 910 236
Frais de location	1 205 649	989 682
Honoraires et services contractuels	24 914 089	21 651 121
Autres dépenses	2 433 074	32 165
Intérêts	5 742 432	5 870 437
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	13 000 000	12 672 602
	<u>228 053 927</u>	<u>210 693 468</u>
	<u>225 486 205</u>	

17 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires

au 31 août 2019

17 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (suite)

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2022.

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

19 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 18 236 671 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 17 707 783 \$ (15 434 164 \$ en 2018).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location échéant en mars et juillet 2023, à assumer les frais de location d'immeubles un solde non dépensé de 3 520 698 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 983 349 \$ annuellement pour 2020 à 2022 et à 570 651 \$ en 2023.

20 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2019 s'élève à 2,5 millions de dollars.

21 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub
Annexe B



États financiers 2018-2019

Comparaison des revenus et des dépenses

	RECETTES			DÉPENSES	ÉCART
	(1) Subventions du MÉO et recettes d'impôts fonciers	(2) Autres recettes	(1+2) = (3) TOTAL	(4)	(3-4) Surplus / (Déficit)
Fonctionnement					
1 Titulaires de classe	96 162 199	202 016	96 364 215	84 833 112	11 531 103
2 Suppléance	3 908 497	8 385	3 916 882	6 786 744	(2 869 862)
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	10 812 356	24 645	10 837 001	11 194 475	(357 474)
4 Petite enfance	5 537 185	-	5 537 185	6 351 924	(814 739)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	4 985 190	(80)	4 985 110	7 183 783	(2 198 673)
6 Ordinateurs de classe	832 891	-	832 891	2 283 132	(1 450 241)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	9 521 786	353 790	9 875 576	10 759 258	(883 682)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 251 697	-	3 251 697	3 041 752	209 945
9 Perfectionnement professionnel	1 062 759	-	1 062 759	1 351 946	(289 187)
10 Chefs de section	98 442	-	98 442	-	98 442
11 Directions, directions adjointes	9 458 499	-	9 458 499	9 555 650	(97 151)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 536 607	-	4 536 607	4 835 172	(298 565)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 053 628	91 427	3 145 055	2 992 306	152 749
14 Administration du conseil scolaire	6 096 125	896 006	6 992 131	7 076 610	(84 479)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	18 535 274	279 947	18 815 221	22 725 184	(3 909 963)
16 Utilisation communautaire des écoles	224 468	191 973	416 441	562 201	(145 760)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	40 386	40 386	20 951	19 435
18 Transport des élèves	19 172 370	-	19 172 370	19 172 370	-
Total de fonctionnement	197 249 972	2 088 495	199 338 467	200 726 570	(1 388 103)
Installations destinées aux élèves					
19 Réfection et Autres installations élèves	1 893 984	-	1 893 984	1 893 984	-
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 817 628	(20 423)	5 797 205	5 601 056	196 149
19 Amortissement des immobilisations	7 546 516	-	7 546 516	7 892 321	(345 805)
Total installations destinées aux élèves	15 258 128	(20 423)	15 237 705	15 387 361	(149 656)
Autres					
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	-	5 383 749	5 383 749	5 383 749	-
Total autres	570 114	5 383 749	5 953 863	5 953 863	-
Éléments affectant le surplus non disponible		11 909 788	11 909 788	3 418 413	8 491 375
Grand total	213 078 214	19 361 609	232 439 823	225 486 207	6 953 616

États financiers 2018-2019
Revenus
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé			États financiers			Écart		
	EDU	Autres recettes	total	EDU	Autres recettes	total	(2) - (1)	Autres recettes	total
Fonctionnement									
1 Titulaires de classe	95 521 810	782 500	96 304 310	96 162 199	202 016	96 364 215	640 389	(580 484)	59 905
2 Suppléance	2 873 514	-	2 873 514	3 908 497	8 385	3 916 882	1 034 983	8 385	1 043 368
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	10 641 211	60 000	10 701 211	10 812 356	24 645	10 837 001	171 145	(35 355)	135 790
4 Petite enfance	5 489 633	-	5 489 633	5 537 185	-	5 537 185	47 552	-	47 552
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 543 642	-	6 543 642	4 985 190	(80)	4 985 110	(1 558 452)	(80)	(1 558 532)
6 Ordinateurs de classe	1 924 498	-	1 924 498	832 891	-	832 891	(1 091 607)	-	(1 091 607)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	10 804 710	292 164	11 096 874	9 521 786	353 790	9 875 576	(1 282 924)	61 626	(1 221 298)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 234 288	-	3 234 288	3 251 697	-	3 251 697	17 409	-	17 409
9 Perfectionnement professionnel	1 214 543	-	1 214 543	1 062 759	-	1 062 759	(151 784)	-	(151 784)
10 Chefs de section	99 237	-	99 237	98 442	-	98 442	(795)	-	(795)
11 Directions, directions adjointes	9 470 624	-	9 470 624	9 458 499	-	9 458 499	(12 125)	-	(12 125)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 457 582	-	4 457 582	4 536 607	-	4 536 607	79 025	-	79 025
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 890 664	327 715	3 218 379	3 053 628	91 427	3 145 055	162 964	(236 288)	(73 324)
14 Administration du conseil scolaire	6 015 501	290 250	6 305 751	6 096 125	896 006	6 992 131	80 624	605 756	686 380
15 Fonctionnement et entretien des écoles	20 088 204	254 923	20 343 127	18 535 274	279 947	18 815 221	(1 552 930)	25 024	(1 527 906)
16 Utilisation communautaire des écoles	224 468	163 200	387 668	224 468	191 973	416 441	-	28 773	28 773
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	21 000	21 000	-	40 386	40 386	-	19 386	19 386
18 Transport des élèves	19 234 600	-	19 234 600	19 172 370	-	19 172 370	(62 230)	-	(62 230)
Total de fonctionnement	200 728 729	2 191 752	202 920 481	197 249 972	2 088 495	199 338 467	(3 478 757)	(103 257)	(3 582 014)
Installations destinées aux élèves									
19 Réfection	-	-	-	1 893 984	-	1 893 984	1 893 984	-	1 893 984
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 701 798	-	5 701 798	5 817 628	(20 423)	5 797 205	115 830	(20 423)	95 407
19 Amortissement des immobilisations	12 627 890	-	12 627 890	7 546 516	-	7 546 516	(5 081 374)	-	(5 081 374)
Total installations destinées aux élèves	18 329 688	-	18 329 688	15 258 128	(20 423)	15 237 705	(3 071 560)	(20 423)	(3 091 983)
Autres									
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-	570 114	-	-	-
20 Projets spéciaux	-	1 846 135	1 846 135	-	5 383 749	5 383 749	-	3 537 614	3 537 614
Total autres	570 114	1 846 135	2 416 249	570 114	5 383 749	5 953 863	-	3 537 614	3 537 614
Affectations non-disponibles									
21 Avantages sociaux futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 Achats de terrains	-	-	-	-	8 097 695	8 097 695	-	8 097 695	8 097 695
21 Fonds générés par les écoles	-	2 400 000	2 400 000	-	3 812 093	3 812 093	-	1 412 093	1 412 093
Total non-disponibles	-	2 400 000	2 400 000	-	11 909 788	11 909 788	-	9 509 788	9 509 788
Grand Total	219 628 531	6 437 887	226 066 418	213 078 214	19 361 609	232 439 823	(6 550 317)	12 923 722	6 373 405

États financiers 2018-2019

Dépenses

Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé	États financiers	Écart
	(1)	(2)	(2) - (1)
Fonctionnement			
1 Titulaires de classe	88 932 063	84 833 112	(4 098 951)
2 Suppléance	6 393 600	6 786 744	393 144
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	11 494 961	11 194 475	(300 486)
4 Petite enfance	4 495 271	6 351 924	1 856 653
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 375 392	7 183 783	(191 609)
6 Ordinateurs de classe	1 924 498	2 283 132	358 634
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 898 824	10 759 258	(1 139 566)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 529 849	3 041 752	(488 097)
9 Perfectionnement professionnel	1 626 006	1 351 946	(274 060)
10 Chefs de section	-	-	-
11 Directions, directions adjointes	9 316 499	9 555 650	239 151
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 941 783	4 835 172	(106 611)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 581 859	2 992 306	(589 553)
14 Administration du conseil scolaire	6 722 686	7 076 610	353 924
15 Fonctionnement et entretien des écoles	22 336 185	22 725 184	388 999
16 Utilisation communautaire des écoles	654 470	562 201	(92 269)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	36 700	20 951	(15 749)
18 Transport des élèves	19 234 600	19 172 370	(62 230)
Total fonctionnement	204 495 246	200 726 570	(3 768 676)
Installations destinées aux élèves			
19 Réfection	-	1 893 984	1 893 984
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 742 432	5 601 056	(141 376)
19 Amortissement des immobilisations	13 000 000	7 892 321	(5 107 679)
Total installations destinées aux élèves	18 742 432	15 387 361	(3 355 071)
Autres			
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	1 846 135	5 383 749	3 537 614
Total autres	2 416 249	5 953 863	3 537 614
Affectations non-disponibles			
21 Avantages sociaux futurs	-	-	-
21 Intérêts courus	-	(73 087)	(73 087)
21 Achats de Terrains	-	-	-
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 491 500	1 091 500
Total affectations non-disponibles	2 400 000	3 418 413	1 018 413
Grand total	228 053 927	225 486 207	(2 567 720)

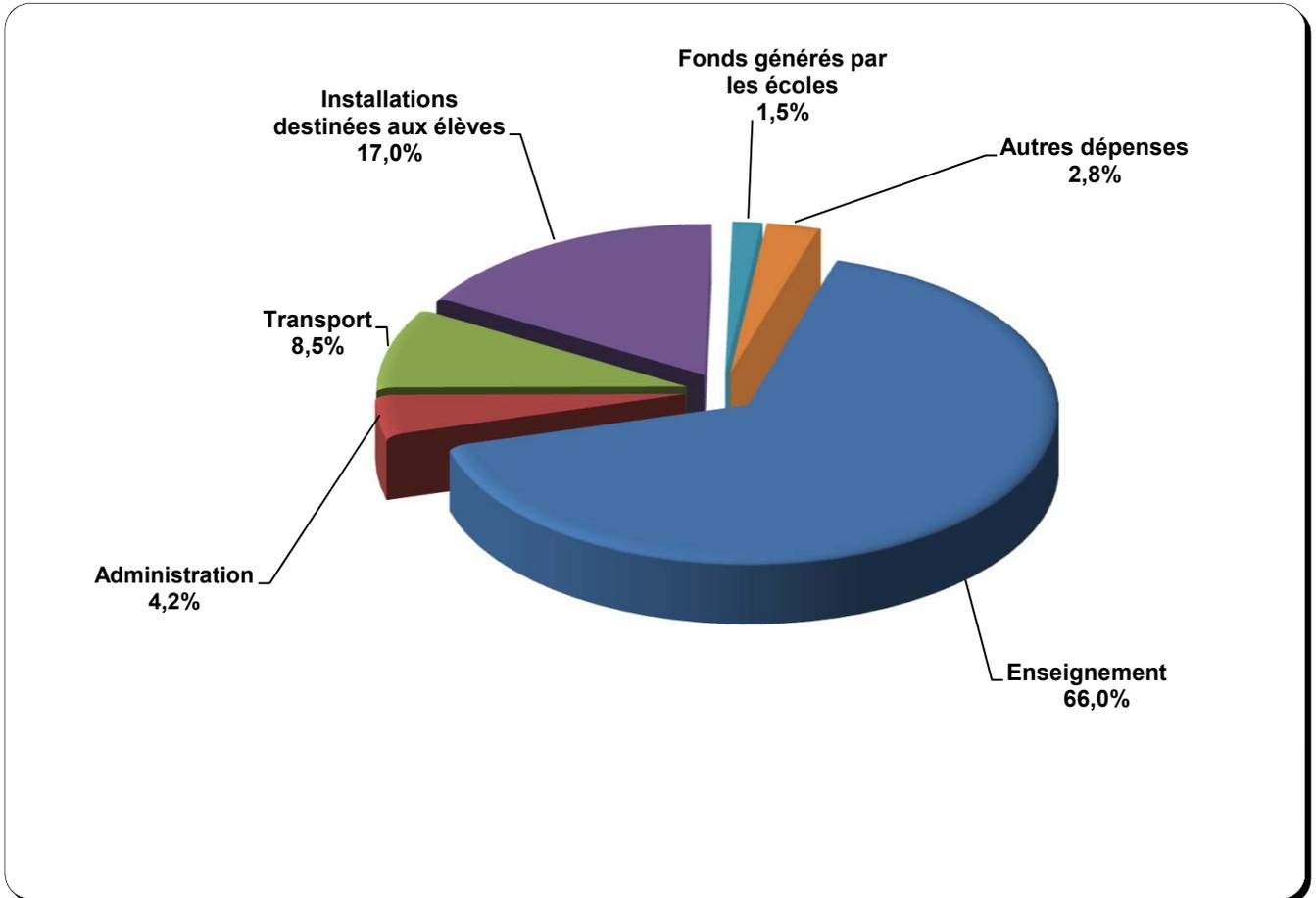
Excédent de fonctionnement accumulé	Disponible pour fin de conformité										Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
	Autres Usages			Capital								
	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Réalisés			À réaliser					
				Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Siège Social	Nouvelles écoles	Program-mation			
Total												

Solde au 31 août 2018	17 734 591	263 303	1 767 999	1 185 671	215 588	1 104 899	9 066 874	106 665	2 792 519	453 690	34 691 798	86 376 112	121 067 910
------------------------------	-------------------	----------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	----------------	------------------	----------------	-------------------	-------------------	--------------------

Résultats annuels	6 953 616										6 953 616		6 953 616
Subvention terrains	-										-	-	-
Variation des intérêts courus	-										-	-	-
Fonds générés par les écoles	-										-	-	-
Subvention terrains	(8 097 695)										(8 097 695)	8 097 695	-
Variation des intérêts courus	(73 087)										(73 087)	73 087	-
Fonds générés par les écoles	(320 593)										(320 593)	320 593	-
Amortissement travaux effectués - écoles	23 337						(23 337)				-	-	-
Reserve additionnelle pour réaménagement du siège social	-						-	-			-	-	-
Amortissement travaux siège social	89 304						(89 304)				-	-	-
Travaux siège social	10 571						75 648	(86 219)			-	-	-
Travaux Micheline-Saint-Cyr							3 385		(3 385)		-	-	-
Travaux Academie de la Moraine							1 215 810		(1 215 810)		-	-	-
Appropriation surplus Micheline-Saint-Cyr	(14 266)								14 266		-	-	-
Appropriation surplus Kitchener-Waterloo	(2 856 897)								2 856 897		-	-	-
Équipements le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr	310 303									(310 303)	-	-	-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056					(69 056)					-	-	-
Transfert du solde Capital sur instructions du Ministère											-	-	-
Excédent amortissement sur revenus des ACR	164 107						(164 107)				-	-	-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	26 885				(26 885)						-	-	-
Projets différés complétés	1 185 671			(1 185 671)							-	-	-
(Surplus) déficit budgétaire des écoles	221 348		(221 348)								-	-	-
(Surplus) déficit budget informatique des écoles	136 919		(136 919)								-	-	-

Solde au 31 août 2019	15 563 170	263 303	1 409 732	-	188 703	1 035 843	10 084 969	20 446	4 444 487	143 387	33 154 039	94 867 487	128 021 526
------------------------------	-------------------	----------------	------------------	----------	----------------	------------------	-------------------	---------------	------------------	----------------	-------------------	-------------------	--------------------

États financiers 2018-2019
Ventilation des dépenses



Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Résultats des sondages de satisfaction auprès des parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres du personnel du Conseil scolaire Viamonde

Préambule

Dans sa recherche d'une plus grande qualité de service et d'une plus grande imputabilité, le Conseil scolaire Viamonde jette **annuellement** un regard critique sur ses activités en vue d'accroître son efficacité et d'assurer la réussite de chaque élève. Différentes sources de renseignements permettent de faire le point sur la situation actuelle, sur les résultats obtenus ainsi que sur les stratégies que l'administration et les écoles du Conseil scolaire Viamonde adoptent pour améliorer le système actuel.

Dans le cadre de cette collecte de renseignements, l'ensemble des parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres du personnel sont invités à répondre au sondage de satisfaction afin de faire part de ses opinions sur des questions portant sur la vision, les valeurs et le plan stratégique du Conseil, les programmes et services dispensés ainsi que l'éducation offerte aux élèves qui fréquentent nos écoles.

Processus

Les parents, tuteurs, tutrices, élèves et les membres du personnel du Conseil scolaire Viamonde ont été invités à participer au sondage de satisfaction du 16 mai au 14 juin 2019. La version électronique du questionnaire a été placée sur le site Web du Conseil à l'adresse suivante www.csviamonde.ca. Pour ceux et celles qui n'avaient pas accès à l'internet, une copie papier était mise à leur disposition.

La participation au sondage est sur une base volontaire au même titre que les renseignements personnels fournis. Conformément aux articles 31 et 32 de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, le Conseil s'engage à préserver l'anonymat et la confidentialité des renseignements personnels recueillis par l'entremise du sondage et à ne les utiliser que pour mieux cibler la mise en œuvre de son plan stratégique au sein du Conseil et de ses écoles.

Sondage

Les sondages ont été développés, en consultation avec Hervé Jodoin, psychomètre, expert-conseil en évaluation, afin de s'assurer que les questionnaires ainsi que les procédures mises de l'avant ont une valeur psychométrique en fournissant des données fiables et valides.

Sept versions du sondage ont été élaborées : une version générique pour tous les membres du personnel du Conseil, une version visant les directions et directions adjointes, une version visant les membres du personnel des services et secteurs, une version pour les enseignantes et enseignants, une version pour les parents, tutrices et tuteurs, une version pour les élèves des écoles élémentaires et une pour les élèves des écoles secondaires. Ces différentes versions

permettaient de recueillir un plus grand nombre d'informations au sujet des écoles et du Conseil tout en limitant le nombre de questions posées.

Le sondage visait à recueillir des informations portant sur les sujets suivants :

- les valeurs éducatives ;
- le processus d'apprentissage ;
- le respect des différences ;
- le leadership ;
- la communication ;
- la valorisation ;
- les programmes et services offerts et leur amélioration ;
- l'éducation en langue française par rapport à la politique d'aménagement linguistique (MÉO, 2004).

Analyse et interprétation des données

Les résultats des sondages permettent aux écoles, services et secteurs de mettre en branle un processus de réflexion. Le croisement des données du sondage avec d'autres types de données permet d'établir une image riche et complexe de l'école, du service et du secteur.

Ainsi, des objectifs d'amélioration peuvent être fixés, des stratégies sont sélectionnées pour atteindre ces objectifs d'amélioration et des mesures de suivi et d'évaluation sont mises en place.

Rapport et résultats

L'intention initiale était de recenser tous les parents, tuteurs et tutrices, élèves et membres du personnel. Le recensement devient un échantillon en raison du nombre de répondants qui se chiffre à 41% de la population sondée. Nous avons eu environ 1000 répondants de plus qu'en 2018 et une augmentation dans chacun des groupes de participants.

Voici la distribution des répondants par groupe :

<i>Groupe</i>	<i>Parents, tuteurs, tutrices</i>	<i>Élèves du palier élémentaire</i>	<i>Élèves du palier secondaire</i>	<i>Membres du personnel</i>	<i>Total</i>
<i>Compte</i>	<i>741</i>	<i>2628</i>	<i>2576</i>	<i>778</i>	<i>6946</i>

La majorité des parents, tuteurs, tutrices ayant répondu au sondage sont *Complètement d'accord* ou *D'accord* avec les énoncés du sondage. Moins de 50 % des répondants de ce groupe sont *D'accord* avec les énoncés portant sur la précision de la cible.

Pour les élèves du palier élémentaire, la majorité des répondants sont *Complètement d'accord* ou *D'accord* avec les énoncés du sondage. Presque deux tiers des répondants sont en accord avec les énoncés portant sur l'outillage.

En ce qui a trait aux élèves du palier secondaire, presque deux tiers des répondants sont *Complètement d'accord* ou *D'accord* avec les énoncés du sondage. Il y a eu une hausse importante dans le domaine de l'éthique et des hausses substantielles au niveau d'éco-école et des compétences langagières.

Pour les membres du personnel, la majorité des répondants sont *Complètement d'accord* ou *D'accord* avec les énoncés du sondage. Plus du trois quarts des répondants sont *d'accord* avec la plupart des énoncés. On note une hausse substantielle en accessibilité et en éthique.

POINT 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Voici la distribution en pourcentage des niveaux d'accord des différents groupes :

Complètement d'accord ou D'accord en pourcentage				
	Parents, tuteurs, tutrices	Élèves élémentaires	Élèves secondaires	Membres du personnel
Respect	81	86	68	82
Éthique	84	92	88	78
Collaboration	71		83	81
Communication	61			81
Identité	90	85	66	75
Outillage		68	67	82
Qualité du processus	61	83	70	84
Engagement		77	59	87
Précision de la cible	43			67
Milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif	80	93	60	84
Eco responsabilité	85	83	70	72
Accessibilité	65	76	79	81
Cohérence		78	65	80
Participation		76	59	73
Ressources humaines et physiques		84	65	78
Activités de développement		86	70	71
Compétences langagières			93	75
Utilisation des données				84

Les parents, tuteurs et tutrices identifient les facteurs suivants en ordre décroissant dans le choix d'école de leur enfant : le bilinguisme ; l'environnement francophone ; la proximité de l'école ; les opportunités sur le marché du travail ; la réputation de l'école ; la réputation du Conseil ; les résultats aux tests de l'OQRE ; le choix de cours ; les activités parascolaires ; la spécialisation de l'école.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 22 novembre 2019 sur les *Résultats des sondages de satisfaction auprès des parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres du personnel du Conseil scolaire Viamonde* soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan d'amélioration du Conseil pour le rendement des élèves M-12 (PAC 2019-2020)

PRÉAMBULE

Chaque année, le ministère de l'Éducation demande que les conseils scolaires présentent un plan d'amélioration du conseil scolaire pour le rendement des élèves, maternelle – 12^e année.

SITUATION ACTUELLE

Le Conseil scolaire Viamonde a élaboré le plan d'amélioration pour l'année scolaire 2019-2020 à l'Annexe A dans le but d'améliorer l'apprentissage et le bien-être des élèves. L'élaboration du plan cible des besoins identifiés à la suite d'une analyse du milieu. Il tient compte de diverses données, y compris les données de l'OQRE, 2018-2019.

On y retrouve des interventions ciblées dans les domaines suivants : ***littératie, numératie, bien-être et bienveillance dans les écoles ainsi qu'en construction identitaire et leadership***. Les cibles en littératie et numératie sont alignées avec celles du plan stratégique du Conseil et tiennent compte des données de l'OQRE 2018-2019. On y retrouve des cibles pour l'ensemble des écoles et des cibles particulières pour les écoles identifiées comme ayant un besoin d'appui soutenu. Des projets d'accompagnement sont mis en place dans les écoles tant secondaires qu'élémentaires afin d'améliorer le rendement des élèves. Les éléments fondamentaux en mathématiques seront traités dans le cadre des projets d'accompagnement et lors de formations. De plus, des réseaux professionnels sont mis en place afin d'aborder le développement des stratégies en lecture et écriture. Les initiatives du programme Viamonde 21 se poursuivront à travers les réseaux STIAM élémentaires et secondaires pour l'année scolaire 2019-2020. Finalement, les activités liées à l'apprentissage par l'expérience afin de permettre le développement des compétences transférables chez les élèves se poursuivront en 2019-2020.

En ce qui a trait au *Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)*, nous visons une augmentation dans toutes les écoles secondaires puisque la réussite au test est une condition d'obtention du diplôme. Pour le *Test provincial en mathématiques (TPM)*, nous poursuivons nos efforts d'amélioration, tant dans la filière appliquée, que théorique.

Dans le domaine du bien-être et de la bienveillance dans les écoles, les actions du Conseil viendront davantage permettre à chaque élève et membre du personnel de s'épanouir dans un milieu sain et sécuritaire où le bien-être, le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment. Nous poursuivrons des activités qui favorisent le développement des comportements positifs au sein des écoles et du soutien accru sera offert pour la mise sur pied et la consolidation des alliances LGBTQ2S dans toutes les écoles secondaires. Des formations visant la prévention du suicide seront dispensées. Le Conseil fera la promotion accrue des stratégies visant l'acquisition et la mise en œuvre de pratiques qui soutiennent l'équité.

En ce qui a trait à la construction identitaire et au développement du leadership, les activités systémiques d'animation culturelle, s'inscrivent dans une vision de francophonie ouverte sur

le monde qui valorise la culture franco-ontarienne, misent sur la créativité, l'innovation et le leadership et développent un rapport positif à la langue française. Les activités *Monde le son*, *Tournoi d'improvisation*, *Forum des jeunes*, et les activités de leadership et de voix des élèves se poursuivent encore cette année. Le plan présente également les indicateurs de réussite pour chacune des cibles. On y retrouve également les moyens mis en place pour assurer le monitoring afin d'apporter les modifications et les ajustements nécessaires tout au long de la mise en œuvre du plan d'amélioration.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 22 novembre 2019 intitulé « *Plan d'amélioration du Conseil pour le rendement des élèves M-12 (PAC 2019-2020)* » et son annexe soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

PLAN D'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2019-2020

Littératie	
Mise en contexte	<p>Une analyse des données des tests de l'OQRE de 2018-2019, des rapports des visites d'école et des données obtenues lors des parcours et de l'accompagnement a été faite. Un suivi particulier a été fait pour nos élèves à risque dans toutes les écoles. L'interprétation de ces données a permis d'orienter les interventions systémiques.</p> <p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon l'analyse des données de l'OQRE: <ul style="list-style-type: none"> -Le Conseil compte une baisse de 5 % de son taux de réussite au TPCL -Le Conseil compte une augmentation de 4 % en lecture 3^e année et de 3 % en lecture 6^e année -Le Conseil compte une augmentation de 2 % en écriture 3^e année et de 8 % en écriture 6^e année • Il y a des variations importantes à la hausse et à la baisse dans les résultats au niveau des écoles qui méritent un suivi plus pointu. • Les données cumulées suite aux visites du Cadre d'efficacité des écoles démontrent un besoin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques évaluatives. • Les données des évaluations IMDPE 2017-2018 montrent des vulnérabilités dans deux domaines soit: les habiletés cognitives et le développement et les connaissances et habiletés de communication.
Théorie d'action	<p><i>Si le personnel enseignant utilise l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage, plus précisément en offrant une rétroaction descriptive et continue basée sur des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation clairement identifiés, alors les élèves pourront se fixer des objectifs d'apprentissage et améliorer leur rendement et le personnel enseignant pourra planifier en fonction des besoins des élèves.</i></p>

2019-2020

Littératie					
	Lecture		Écriture		TPCL
	3 ^e année	6 ^e année	3 ^e année	6 ^e année	
Cibles 2018-2019 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2019, 87 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE	D'ici la fin juin 2019, 94 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 78 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2019, 82 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2019, 95 % des élèves auront réussi le TPCL.
Atteinte des cibles 2018-2019	87 %	95 %	75 %	85 %	88 %
Province 2018-2019	85 %	93 %	75 %	78 %	89 %
Cibles 2018-2019 Écoles Ciblées	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées, auront augmentée de 5 % leurs résultats en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5 % leurs résultats en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5 % leurs résultats en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5 % leurs résultats en écriture.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leur taux de réussite au TPCL
Atteinte des cibles 2018-2019 Écoles Ciblées	7 écoles sur 9 ont atteint la cible	7 écoles sur 7 ont atteint la cible	6 écoles sur 11 ont atteint la cible	20 écoles sur 22 ont atteint la cible	2 écoles sur 6 ont atteint la cible
Élèves EED Des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR)	D'ici la fin juin 2019, 55 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 75 % des élèves de 6 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 50 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 55 % des élèves de 6 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, le taux de réussite sera à 92 % soit une augmentation de 2 % au TPCL

2019-2020

Littératie					
	Lecture		Écriture		TPCL
	3^e année	6^e année	3^e année	6^e année	
Atteinte des cibles 2018-2019 Élèves EED Des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR)	62 %	79 %	51 %	54 %	81 %
Élèves ALF	D'ici la fin juin 2019, 73 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 88 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 61 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 69 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, le taux de réussite sera à 100 %
Atteinte des cibles 2018-2019 Élèves ALF	73 %	93 %	58 %	60 %	73 %
Cibles 2019-2020 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2020, 89 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE	D'ici la fin juin 2020, 95 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 78 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2020, 86 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 95 % des élèves auront réussi le TPCL.
Cibles Écoles ciblées	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de 10 % leurs résultats au TPCL (ou atteint la cible du Conseil).

2019-2020

Littératie					
	Lecture		Écriture		TPCL
	3 ^e année	6 ^e année	3 ^e année	6 ^e année	
	10 % leurs résultats en lecture (ou atteint la cible du Conseil) au test de l'OQRE.	10 % leurs résultats en lecture (ou atteint la cible du Conseil) au test de l'OQRE.	10 % leurs résultats en écriture (ou atteint la cible du Conseil) au test de l'OQRE.	10 % leurs résultats en écriture (ou atteint la cible du Conseil) au test de l'OQRE.	
IMDPE Données	<p>CS Viamonde (n = 1 023)</p> <p>Santé physique et bien-être (n = 1 023)</p> <p>Compétences sociales (n = 1 023)</p> <p>Maturité affective (n = 1 013)</p> <p>Habiletés cognitives et développement du langage (n = 1 023)</p> <p>Connaissances générales et habiletés de communication (n = 1 023)</p> <p> ● Vulnérable ● À risque ● Sur la bonne voie </p> <p> <i>Les enfants qui se classent sous le 10^e percentile</i> <i>Les enfants qui se classent entre le 10^e et le 25^e percentile</i> <i>Les enfants qui se classent au-dessus du 25^e percentile</i> </p>				

2019-2020

Littératie						
	Lecture			Écriture		TPCL
	3 ^e année	6 ^e année		3 ^e année	6 ^e année	
Domaines		% d'enfants vulnérables 14-15 Viamonde	% d'enfants vulnérables 17-18 Viamonde	% d'enfants vulnérables 17-18 Province	Cibles	
Santé physique et bien-être	5 %	5,5 %	16,3 %	D'ici la prochaine évaluation, le % d'enfants vulnérables aura diminué de 2 %		
Compétences sociales	9,8 %	9,3 %	9,9 %	D'ici la prochaine évaluation, le % d'enfants vulnérables aura diminué de 5 %		
Maturité affective	14,5 %	14 %	11,3 %	D'ici la prochaine évaluation, le % d'enfants vulnérables aura diminué de 5%		
Habiletés cognitives et développement du langage	7,3 %	11,6 %	7,5 %	D'ici la prochaine évaluation, le % d'enfants vulnérables aura diminué de 5 %		
Connaissances générales et habiletés en communication	6,2%	9,9 %	10,0 %	D'ici la prochaine évaluation, le % d'enfants vulnérables aura diminué de 5 %		
Sous-domaines				% d'enfants vulnérables 14-15	% d'enfants vulnérables 17-18	
Littératie de base				7,5 %	10 %	
Intérêt pour la littératie				20 %	22,4 %	
Aptitude en littératie au-delà des attentes				10 %	16 %	
Concepts de base en numératie				7,5 %	12,9 %	
Connaissances générales et habiletés en communication				12,5 %	19,2 %	

2019-2020

Littératie					
	Lecture		Écriture		TPCL
	3^e année	6^e année	3^e année	6^e année	
Cibles Éèves EED Des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR)	D'ici la fin juin 2020, 64 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 80 % des élèves de 6 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 55 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 60 % des élèves de 6 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, le taux de réussite sera à 88 % pour les élèves de 10 ^e année (EED)
Cibles Éèves ALF	D'ici la fin juin 2020, 75 % des élèves de 3 ^e année (ALF) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 94 % des élèves de 6 ^e année (ALF) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 60 % des élèves de 3 ^e année (ALF) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 65 % des élèves de 6 ^e année (ALF) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 80 % des élèves de 10 ^e année (ALF)
Indicateurs de réussite			Monitoring (moyens pour suivre les données)		
<ul style="list-style-type: none"> Données de l'OQRE Données des RRI Approche prédictive Données portant sur l'évolution des pratiques pédagogiques en littératie dans les classes (état des lieux sur le progrès de l'école fait avec l'accompagnateur) Données des visites du cadre d'efficacité Données GB+ Données des bulletins 			<ul style="list-style-type: none"> Suivi des données des indicateurs de réussite Suivi des élèves à risque Sondage sur l'accompagnement complété par le personnel enseignant et les directions (sur les pratiques de l'évaluation, d'enseignement et d'apprentissage) Visites du cadre d'efficacité pour les écoles en cycle d'évaluation Synthèses des accompagnements 		
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES	Cycle préparatoire <ul style="list-style-type: none"> Programme <i>Éveil à la lecture</i> pour les classes de maternelle et jardin (prévention IMDPE) Programme de lecture interactive pour les écoles accompagnées Développement professionnel par l'autoformation accessible dans le EAV COPE dans toutes les écoles Développement d'un outil Conseil pour l'enseignement et la mesure du développement de la maturité affective. 				

2019-2020

Littératie					
	Lecture		Écriture		TPCL
	3 ^e année	6 ^e année	3 ^e année	6 ^e année	
	<p>1re à 10e année</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des données EnCompass aux écoles pour assurer le suivi des élèves à risque après chaque bulletin • Mise en œuvre de la RAI • Accompagnement des écoles ciblées et du Cadre d'efficacité (17) • Formation nivelée en littératie portant sur les fondements de la lecture, l'écriture et la communication orale • Appuyer les écoles pour l'utilisation des ressources en littératie (notamment les apprentissages essentiels de la maternelle à la 10^e année) • Développement professionnel par l'autoformation accessible dans le EAV • Formation relative à l'analyse des données de l'OQRE et des pratiques gagnantes à mettre en place– un accent particulier sur l'écriture et les mathématiques • Formation du personnel enseignant ALF et des directions d'écoles pour l'identification des élèves et la mise en place de stratégies d'enseignement et d'apprentissage. • Appui aux directions pour le suivi des données dans EnCompass • Rencontre des directions pour diriger la réussite (DRÉ) • Accompagnement de la part des directions de services dans le suivi des initiatives du Conseil • Monitoring par les surintendances de l'éducation 				
Numératie					
Mise en contexte	<p>Une analyse des données des tests de l'OQRE de 2018-2019, des rapports des visites d'école et des données obtenues lors des parcours et des accompagnements a été faite.</p> <p>L'interprétation de ces données a permis d'orienter les interventions systémiques.</p> <p>Constats : Le Conseil connaît une hausse de 4 % au TPM (cours de type théorique) et une hausse de 4 % au TPM (cours de type appliqué). Les résultats du Conseil en appliqué et théorique sont au-dessus de la province.</p> <p>Il existe des lacunes : - au TPM (cours de type théorique), 4 écoles des 14 écoles sont en dessous de la cible du conseil (87%); - au TPM (cours de type appliqué), 11 des 14 écoles sont en dessous de la cible du conseil (60%); Les données cumulées suite aux visites du Cadre d'efficacité des écoles démontrent un besoin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques évaluatives.</p>				

PLAN D'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

2019-2020

	Les données obtenues lors des parcours et des enquêtes nous démontrent que lorsque le personnel enseignant offre une rétroaction descriptive et continue, le rendement de l'élève s'améliore. La planification spiralée et le processus de résolution de problème contribuent également à l'amélioration du rendement. Nous poursuivons nos initiatives de perfectionnement professionnel en ce sens.			
Théorie d'action	<i>Si le personnel enseignant utilise l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage, plus précisément en offrant une rétroaction descriptive et continue basée sur des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation clairement identifiés, alors les élèves pourront se fixer des objectifs d'apprentissage et améliorer leur rendement et le personnel enseignant pourra planifier en fonction des besoins des élèves.</i>			
Numératie				
	3 ^e année	6 ^e année	9 ^e Théorique	9 ^e Appliqué
Cibles 2018-2019 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2019, 79 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 84 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 87 % des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM	D'ici la fin juin 2019, 60 % des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM
Atteinte des cibles	75 %	86 %	91 %	54 %
Province 2018-2019	74 %	82 %	90 %	50 %
Cibles 2018-2019 Écoles Ciblées	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (22), auront augmenté de 5 % leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (12), auront augmenté de 5 % leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (8), auront augmenté de 5 % leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (9), auront augmenté de 5 % leurs résultats au test de l'OQRE.
Atteinte des cibles Écoles ciblées	16 sur 22 écoles ont atteint la cible	9 écoles sur 12 ont atteint la cible	8 écoles sur 8 ont atteint la cible	8 écoles sur 9 ont atteint leur cible
Cibles 2018-2019 Élèves EED Des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de	D'ici la fin juin 2019, 40 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 57 % des élèves de 6 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 77 % des élèves de 9 ^e année théorique (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 38 % des élèves de 9 ^e année appliqué (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.

2019-2020

Numératie				
	3 ^e année	6 ^e année	9 ^e Théorique	9 ^e Appliqué
placement ou de révision (CIPR)				
Atteinte des cibles Élèves EED Des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR)	42 %	58 %	81 %	40 %
Cibles 2018-2019 Élèves ALF	D'ici la fin juin 2019, 63 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 72 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, maintenir 100 % des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 69 % des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM
Atteinte des cibles Élèves ALF	60 %	72 %	85 %	45 %

PLAN D'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

2019-2020

Cibles 2019-2020 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2020, 79 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 88 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 93 % des élèves de 9 ^e année (théorique) obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM	D'ici la fin juin 2020, 60 % des élèves de 9 ^e année (appliqué) obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM
Cibles 2019-2020 Écoles ciblées	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de 10% leurs résultats en mathématiques (ou atteint la cible du Conseil) au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de 10% leurs résultats en mathématiques (ou atteint la cible du Conseil) au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de 10% leurs résultats en mathématiques (ou atteint la cible du Conseil) au TPM (théorique)	D'ici la fin juin 2020, les écoles ciblées, auront augmenté de 10% leurs résultats en mathématiques (ou atteint la cible du Conseil) au TPM (appliqué)
Cibles 2019-2020 Élèves EED Des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR)	D'ici la fin juin 2020, 45 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 62 % des élèves de 3 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 82 % des élèves de 9 ^e année théorique (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 43 % des élèves de 9 ^e année appliqué (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.
Cibles 2019-2020 Élèves ALF	D'ici la fin juin 2020, 63 % des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 72 % des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 85 % des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2020, 50 % des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM
IMDPE	Sous-domaines IMDPE	% d'enfants vulnérables		Cible
	Concepts de base en numératie	14-15 7,5 %	17-18 12,9 %	D'ici la prochaine évaluation, le % d'enfants vulnérables aura diminué de 5 %
Indicateurs de réussite • Données des tests de l'OQRE, RRI et approche prédictive			Monitoring (moyens pour suivre les données) • Suivi des données des indicateurs • Suivi des élèves à risque	

2019-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Données portant sur l'évolution des pratiques pédagogiques pendant l'accompagnement • Données de bulletins scolaires pour les élèves de 3^e, 6^e à 9^e année en mathématiques. • Données des visites du cadre d'efficacité pour les écoles en cycle d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage sur l'accompagnement complété par le personnel enseignant et les directions (sur les pratiques de l'évaluation, d'enseignement et d'apprentissage) • Visites du cadre d'efficacité pour les écoles en cycle d'évaluation • Synthèses des accompagnements • Questionnaires du cadre d'efficacité
<p>STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES AVEC PREUVES À L'APPUI</p>	<p>Stratégies et interventions ciblées</p> <p>Cycle préparatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des pratiques portant sur le développement du sens du nombre avec l'appui de la ressource Conseil, <i>Guide du sens du nombre</i> <p>1^{re} à 10^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des éléments fondamentaux en mathématiques • Accompagnement en fonction de la RAI dans les écoles ciblées et des visites du cadre d'efficacité (17) • Mise en œuvre de la RAI • Réseau de formation portant sur la programmation, la résolution de problème, le matériel de manipulation et la différenciation pédagogique. • Suivi avec le facilitateur pour les transitions 7e-8e-9e année • Soutien à l'aide des ressources et outils Viamonde (p.ex., apprentissages essentiels en mathématiques, pensée critique, guide HAHT, planification à rebours et en spirale, référentiels fonctions exécutives, etc.) • Formation relative à l'analyse des données de l'OQRE et des pratiques gagnantes à mettre en place • Rencontre des directions pour diriger la réussite (RDRÉ) • Accompagnement de la part des directions de services dans le suivi des initiatives du Conseil • Monitoring par les surintendances de l'éducation

2019-2020

Bien-être et bienveillance dans les écoles	
Mise en contexte	<p>Le Conseil sollicite chaque année les commentaires des élèves, des parents, tuteurs, tutrices et de son personnel par le biais d'un sondage annuel sur le climat scolaire et sur la construction identitaire. Au Conseil, 81 % des élèves ont répondu au sondage à l'élémentaire (4e à la 6e année) et 73 % des élèves ont répondu au sondage pour le secondaire (7e à la 12e année)</p> <p>À l'échelle du Conseil, 90,8% des élèves du palier élémentaire ayant répondu au sondage affirment se sentir accepté dans leur école, de même que 88 % des élèves du secondaire ayant répondu au sondage. Ceci représente une baisse de 0,2% pour les élèves de l'élémentaire et 2 % pour les élèves du secondaire.</p> <p>81 % des élèves de l'élémentaire ayant répondu au sondage et 79 % des élèves du secondaire ayant répondu au sondage affirment être capables de trouver de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. Ceci représente respectivement une hausse de 18 % pour les élèves de l'élémentaire et de 21 % pour les élèves du secondaire.</p> <p>90 % des élèves des écoles élémentaires ayant répondu au sondage et 92 % des élèves du secondaire ayant répondu au sondage affirment se sentir en sécurité dans tous les lieux de l'école.</p> <p>Nos données nous indiquent que les efforts entamés pour développer des compétences interpersonnelles, la littératie en santé mentale, l'enseignement explicite des comportements attendus et des stratégies d'établissement et de maintien des relations saines doivent se poursuivre.</p> <p>90% des élèves des écoles élémentaires et 88 % de ceux du secondaire affirment savoir quoi faire en cas d'intimidation. Une promotion accrue des stratégies de prévention et d'intervention doit se poursuivre afin de développer l'aisance de ces élèves à intervenir lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation.</p>
Théorie d'action	<p><i>Si le personnel est sensibilisé aux pratiques exemplaires en matière de bien-être, d'enseignement explicite des comportements attendus, de développement d'une relation éducative positive, de prévention de l'intimidation, et développe un langage commun alors le climat scolaire sera bienveillant, inclusif et sécuritaire.</i></p>
Constats	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments à travailler selon les éléments du sondage sont: l'application juste des règlements, le respect, l'offre d'occasion d'exercer le leadership chez les élèves et la représentation de la diversité dans le curriculum scolaire. • Il faut poursuivre les efforts visant l'amélioration du climat scolaire (environnement sain et sécuritaire), notamment en ce qui a trait aux pratiques contrant l'intimidation et à la relation éducative. La mise en œuvre d'initiatives visant la création de milieux scolaires sensibles à la santé mentale et au bien-être des élèves doit se poursuivre tout comme celles qui promeuvent l'équité et l'éducation inclusive.

2019-2020

<p>Cibles 2019-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici juin 2020, 50 % des écoles élémentaires du Conseil auront identifié et planifié la mise en œuvre d'un programme actif basé sur des données probantes qui favorise le développement des comportements positifs à l'école. • D'ici le 1^{er} février 2020, 100 % des écoles secondaires auront une Alliance LGBTQ2S active. • D'ici le 30 novembre 2019, 100 % des écoles auront un processus interne de dénonciation anonyme des actes d'intimidation. • L'ensemble des membres du personnel enseignant du Conseil participeront d'ici le 1^{er} décembre 2019 à une formation portant sur les stratégies à mettre en œuvre dans la salle de classe pour promouvoir l'équité. • D'ici juin 2020, 90 % des élèves de l'élémentaire et du secondaire devraient affirmer être capables de trouver de l'aide dont ils ont besoin au sein de l'école (aide académique, aide en santé mentale, aide pour contrer l'intimidation et le harcèlement - sondage sur le climat scolaire item 9b). • D'ici juin 2020, 10 % de plus des élèves auront la perception que les adultes entreprennent des actions pour régler les situations d'intimidation lorsqu'ils sont témoins (questionnaire sondage sur le climat scolaire item 19a). • D'ici juin 2020, diminuer de 5 % le pourcentage d'élèves affirmant avoir été témoin de gestes d'intimidation ou de harcèlement dans la classe (sondage climat scolaire item 13)
<p>STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES AVEC PREUVES À L'APPUI</p>	<p>Stratégies et interventions ciblées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pour les équipes pédagogiques et des directions portant sur la gestion du comportement. • Recension des programmes offerts dans les écoles et évaluer l'effet de ceux-ci afin que les écoles puissent faire la mise en œuvre de programmes éprouvés qui favorisent le développement de comportements positifs. • Inviter des élèves des écoles secondaires qui n'ont pas d'Alliances LGBTQ2S à se joindre au forum annuel des Alliances. • Appuyer les écoles à développer un mécanisme de dénonciation anonyme des actes d'intimidation. • Création de ressource pour les écoles pour la distinction entre chicane, conflit et intimidation. • Assurer l'intégration d'une perspective d'équité dans la planification des formations offertes aux personnels enseignant. • Sensibiliser le personnel enseignant lors de la journée pédagogique du mois de novembre. • Formation offerte aux directions d'écoles sur la création de milieux scolaires sensibles à la santé mentale. • Fournir des ressources aux écoles pour la planification et l'animation de la semaine de lutte contre l'intimidation et le harcèlement. • Outiller les écoles à mettre sur pied et animer des équipes pour la sécurité et la bienveillance dans les écoles. • Mettre en œuvre à l'échelle du Conseil un modèle de réponse à l'intervention pour une amélioration des stratégies de mise en œuvre des processus efficaces de suivi des comportements.
<p>Indicateurs de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données du sondage sur le climat scolaire et de satisfaction. 	<p>Monitoring</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse du sondage sur le climat scolaire et de satisfaction

2019-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes en place misant sur le développement des comportements positifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves qui obtiennent un « excellent ou bien » l'habileté autorégulation.
---	--

Construction identitaire et leadership		
Mise en contexte	<p>Le Conseil sollicite les commentaires des élèves, des parents, tuteurs, tutrices et de son personnel par le biais d'un sondage de satisfaction qui inclut une partie sur le climat scolaire et sur la construction identitaire. Le Conseil s'engage dans un processus de développement de pratiques au niveau de l'engagement, du recrutement et de la fidélisation.</p> <p>Le Conseil sollicite chaque année les commentaires des élèves, des parents, tuteurs, tutrices et de son personnel par le biais d'un sondage annuel sur le climat scolaire et sur la construction identitaire. Au Conseil, 81 % des élèves ont répondu au sondage à l'élémentaire (4e à la 6e année) et 73 % des élèves ont répondu au sondage pour le secondaire (7e à la 12e année)</p>	
Théorie d'action	<p><i>Si les enseignants et les équipes-écoles planifient et font vivre des expériences d'apprentissages culturelles et linguistiques dans la communauté, au sein du Conseil, de l'école et en salle de classe alors les élèves pourront développer leur sécurité linguistique, leur leadership et leur appartenance à la culture francophone.</i></p>	
Cibles 2018-2019	<ol style="list-style-type: none"> 1. 100 % des écoles participent au projet Viamonde 21 afin de développer les compétences d'employabilité des élèves 2. Intégrer l'approche culturelle de l'enseignement en salle de classe dans le cadre de l'accompagnement des écoles 3. Augmenter le nombre d'élèves de 292 à 330 qui s'auto identifie en tant qu'autochtone dans les écoles du Conseil. 4. Travailler la mentalité de croissance dans le cadre de l'accompagnement en mathématiques 5. Développer le leadership et l'appartenance des élèves siégeant au CPÉ 6. Augmenter la capacité des élèves à s'autoréguler et à développer de l'autonomie (HAHT) <ol style="list-style-type: none"> 1. Passer de 42% des élèves à l'élémentaire à 50% pour autorégulation 2. Passer de 45% des élèves à l'élémentaire à 52% pour l'autonomie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atteint 2. En développement 3. Atteint : 350 élèves sont présentement auto-identifiés 4. En cours 5. En cours 6. <ol style="list-style-type: none"> i. Autorégulation: atteint ii. Autonomie: atteint
Constats	<p>Le sondage de satisfaction du Conseil démontre des besoins à travailler dans les domaines suivants: la voix des élèves, les itinéraires d'études, l'apprentissage par l'expérience ce surtout au secondaire. De plus, les élèves demandent une plus grande variété d'activités culturelles dans les écoles secondaires.</p>	

2019-2020

	<p>Selon les données des bulletins en 2018-2019, 74 % des élèves de 1re à 8e année ont un niveau bien et excellent en autonomie, 69 % des élèves de 1re à 8e année ont un niveau bien et excellent en autorégulation et 59 % des élèves de 1re à 8e année ont un niveau bien et excellent en utilisation du français.</p>	
<p>Cibles 2019-2020</p>	<p>Éco-Écoles D'ici juin 2020, augmenter le nombre d'écoles participant à l'initiative Éco Écoles de 19 à 24.</p> <p>Éducation autochtone D'ici juin 2020, augmenter le nombre d'élèves auto-identifiés à 375.</p> <p>Activités culturelles et linguistiques LIEV D'ici juin 2020, doubler le nombre d'écoles élémentaires qui participent à une ligue d'improvisation avec les élèves du cycle moyen (12 écoles participantes)</p> <p>Monde le son D'ici juin 2020, augmenter le nombre d'écoles qui ont des élèves de la 7e et 8e année qui participe aux activités et spectacles de Monde le son à 75 % de participation (14/18 écoles)</p> <p>Via DJ D'ici juin 2020, maintenir le nombre d'écoles secondaires participantes aux ateliers offerts au courant de l'année et lors de la présentation du spectacle à Monde le son à 100 % (14 écoles).</p> <p>Sondage de satisfaction D'ici juin 2020, augmenter le taux de satisfaction des élèves par rapport aux activités reliées à l'engagement et l'appartenance au sein de leur école et du Conseil de 20 % pour les élèves au secondaire.</p> <p>HAHT D'ici juin 2020, 80 % des élèves de 1re à 8e année auront un niveau <i>bien</i> et <i>excellent</i> en autonomie, autorégulation et utilisation du français oral.</p>	
<p>Indicateurs de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données du sondage de satisfaction du Conseil • Données de bulletin • Données de sondage sur l'appréciation des projets régionaux • Données sur les inscriptions aux projets systémiques • Le taux d'auto-identification des élèves autochtones 		<p>Monitorage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et analyse des données des indicateurs par l'équipe de l'animation culturelle • Suivi des données avec EnCompass • Rapport annuel Éco Écoles Canada

2019-2020

• Données Éco Écoles	
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES	<p>Stratégies et interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation Éco écoles (et programme de certification pour les écoles) • Concours conseil <i>Réduisons notre empreinte écologique</i> • Réseau <i>Je fais ma part</i> (l'approche autochtone de l'apprentissage en lien avec les enjeux environnementaux) • Rencontres avec chaque école secondaire avec la direction de service afin de comprendre leurs besoins et assurer les suivis nécessaires auprès de l'équipe d'animation culturelle • Réseau sur l'improvisation et l'enseignement de la communication orale • Enseignement explicite des HAHT en salle de classe par l'utilisation du guide des HAHT par les écoles • Administration des sondages d'appréciation après les activités régionales et systémiques en animation culturelle • Promotion des Ressources (<i>REDO Ontario, Diverses voix, diverses racines, Fascicules de l'ACELF, Ressources de l'animation culturelle (p.ex., liste des chansons francophones)</i>) • Collaboration entre les membres du personnel des services pédagogiques et de l'animation culturelle pour faire des alignements curriculaires et des formations pour développer des activités en salle de classe. • Activités de sensibilisation du comité CPÉ sur la santé mentale et l'environnement dans les écoles secondaires du Conseil

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

RAPPORT N° 3 (2019-2020) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 3 de 17 h 30 à 18 h 10 le 12 novembre 2019 au siège social de Toronto, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
M^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire, CSViamonde (audio-Skype)

Membre du Conseil absente

M^{me} Chloë Robert, conseillère scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto (audio-Skype)
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter (audio-Skype)
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

Représentants d'organismes absents

M. Wadih Beheit, représentant de La Clé d'La Baie
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

Observateur et observatrice :

M. Yakabue (Papy) Yangongo, représentant de Toronto North Support Services (audio-Skype)
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/1._Rencontre_3_CCED.pdf

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a pris connaissance du Programme d'intervention intensive en lecture et en écriture (IILÉ) pour les élèves de la 1^{re} année et la 7^e année.
2. Qu'il a reçu un rapport du surintendant de l'éducation concernant l'ajout d'un organisme pour participer au CCED. Le **Toronto North Support Services** a soumis le nom d'un représentant francophone. Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.
3. Qu'il a reçu un rapport du surintendant de l'éducation concernant le changement de **représentation de la Clé d'la Baie** et la mise en candidature d'un membre de cet organisme au CCED. Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 3 du CCED (2019-2020) présenté soit reçu.

QUE le Conseil approuve la mise en candidature de M. Yakabue (Papy) Yangongo à titre de membre représentant du Toronto North Support Services.

QUE le Conseil approuve la mise en candidature de Mme Pelletier à titre de membre représentant la Clé d'la Baie.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

RAPPORT N° 4 (2019-2020) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 4 de 18 h 15 à 19 h le 12 novembre 2019 au siège social de Toronto, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde

M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde

M^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire, CSViamonde (audio-Skype)

Membre du Conseil absente

M^{me} Chloë Robert, conseillère scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto (audio-Skype)

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter (audio-Skype)

M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

Représentants d'organismes absents

M. Wadih Beheit, représentant de La Clé d'La Baie

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

Observateur et observatrice :

M. Yakabue (Papy) Yangongo, représentant de Toronto North Support Services (audio-Skype)

M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M. Roland Desloges, adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Recontre_4.pdf

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport des données sur les élèves qui bénéficient des programme et services en enfance en difficulté.
2. Qu'il a reçu trois lettres adressées au Ministère de l'éducation Stephen Lecce, provenant du Conseil scolaire catholique Providence
 - a) La moyenne du nombre d'élèves dans les classes;
 - b) Le projet de la Loi 44;
 - c) Le modèle de financement provincial.
3. Que la prochaine rencontre, No. 5 se tiendra le 14 janvier 2020 par audioconférence.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 4 du CCED (2019-2020) soit reçu.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

POINT NO 7.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub



Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,06 sur l'éducation environnementale

Situation actuelle

Le Conseil scolaire Viamonde a déjà une politique sur l'éducation environnementale. Le Conseil est tenu de revoir ses politiques et ses directives administratives régulièrement. La politique 3,06 sur l'éducation environnementale a donc été revue et des quelques légères modifications sont proposées.

Processus

Suite à l'approbation par le Conseil de l'ébauche de la politique à l'Annexe A, celle-ci sera présentée pour consultation auprès des directions d'école, des conseils d'école, et du comité de participation des parents. Suite à cette consultation, la politique révisée sera présentée à une réunion ultérieure pour approbation et mise en vigueur. Les directives administratives sont fournies à l'Annexe B à titre d'information seulement.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 22 novembre 2019 intitulé *Révision de la politique 3,06 sur l'éducation environnementale* soit reçu.

Que la politique révisée soit envoyée aux instances mentionnées ci-haut pour fins de consultation.

Préparé par :
La surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j. Ébauche de la politique et des directives administratives 3,06

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Approuvée le 26 mai 2010

Révisée le

Prochaine révision en

Page 1 de 2

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) souscrit à la « Vision de l'éducation environnementale pour l'Ontario » et dans toutes ses interventions doit respecter et refléter l'esprit de *La Politique d'éducation environnementale de l'Ontario, 2009*.
2. Le Conseil appuie le besoin de promouvoir l'apprentissage au sujet des questions environnementales.
3. Le Conseil vise l'engagement des élèves à participer activement dans la pratique et la promotion de la gestion écoresponsable de l'environnement, à l'école comme dans la communauté.
4. Le Conseil s'engage à fournir le leadership en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système, de sorte que le personnel, les parents, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les objectifs de la politique sur l'éducation environnementale sont :

1. L'enseignement et l'apprentissage

L'éducation environnementale permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs et responsables sur le plan environnemental et de mettre en action ces connaissances et ces habiletés afin d'instaurer collectivement des changements durables.

2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

Les élèves doivent participer activement à la préparation de leur avenir. L'engagement des élèves inclut la participation de tous les élèves à des activités compatibles avec une gestion responsable de l'environnement, l'expression de leurs points de vue dans la prise de décisions ainsi que leur implication significative au sein de l'école et de la communauté.

3. Le leadership environnemental

En faisant appel aux principes d'écoresponsabilité dans son fonctionnement, le Conseil peut servir de modèle d'entreprise citoyenne aux yeux des élèves et de la communauté élargie et établir ainsi la continuité avec les messages écologiques véhiculés par le curriculum de l'Ontario.

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

ENGAGEMENT DU CONSEIL

Le Conseil s'engage à faire preuve de leadership et d'engagement dans le domaine de l'éducation environnementale, et ce, en lien avec le plan stratégique. Les projets d'amélioration dans le domaine de l'environnement doivent s'intégrer à l'apprentissage de chaque élève et promouvoir des changements dans les comportements individuels, collectifs et les pratiques organisationnelles dans le but de réduire les empreintes écologiques tout en favorisant un engagement communautaire accru.

De plus, tous les programmes et activités que les écoles proposent à leurs élèves doivent s'harmoniser avec les visées de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004*.

RÉFÉRENCES

1. Ministère de l'éducation de l'Ontario, *Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario*, 2009
2. Ministère de l'éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* – Octobre 2004

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Approuvées le 26 mai 2010

Révisées le

Prochaine révision en

Page 1 de 7

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et ses écoles ont un rôle vital à jouer dans la préparation des jeunes afin qu'ils prennent leur place en tant que citoyens informés, engagés et habilités qui joueront un rôle essentiel pour bâtir l'avenir de nos communautés, de notre province, de notre pays et de l'environnement mondial.

La mise en œuvre de la politique d'éducation environnementale est une responsabilité partagée; les élèves, le personnel enseignant, les chefs de file, les parents et les membres de la communauté sont tous appelés à y contribuer.

RESPONSABILITÉS

L'enseignement et l'apprentissage

1. Pour accroître les connaissances des élèves et les amener à développer des habiletés et des perspectives pour que leurs actions entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement,

Le Conseil :

- a) utilise les documents de ressources qui conviennent pour appuyer la mise en œuvre des programmes-cadres révisés;
- b) appuie le personnel et les élèves quand il s'agit de relier les connaissances et les habiletés en matière d'environnement et les actions requises pour une gestion responsable de l'environnement avec les traditions écologiques des Premières nations, des Métis et des Inuits et toute autre initiative qui appuie les principes d'émotivisme.

Les écoles :

- a) fournissent aux élèves des possibilités d'acquérir les connaissances et les habiletés liées à l'éducation environnementale dans toutes les matières et les incitent à mettre en pratique leurs connaissances et leurs habiletés dans le cadre de projets faisant appel à l'action au niveau environnemental;

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

b) mettent les élèves au défi de développer des habiletés de la pensée critique, systémique et axée sur l'avenir, habiletés qui leur permettront de devenir des citoyens éclairés et actifs.

2. Pour modeler et enseigner l'éducation environnementale en utilisant une approche intégrée qui favorise la collaboration lors du développement des ressources et des activités,

Le Conseil :

a) fait la promotion des possibilités de collaboration pour permettre au personnel scolaire de développer et de mettre en commun des activités, des approches intégrées ainsi que des projets visant l'éducation environnementale;

b) encourage les programmes interdisciplinaires et des projets d'apprentissage par l'expérience novateurs axés sur l'environnement et comportant des activités communautaires sur le terrain.

Les écoles :

a) créent des occasions d'apprentissage qui aident les élèves à comprendre les causes sous-jacentes, les multiples facettes ainsi que la nature dynamique des questions environnementales;

b) profitent des communautés d'apprentissage professionnelles afin de mettre en commun les pratiques efficaces et les stratégies qui favorisent l'apprentissage et l'enseignement dans le domaine de l'environnement.

L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

1. Pour développer, chez les élèves, leur capacité de passer à l'action en ce qui concerne les questions environnementales,

Le Conseil :

a) encourage la participation des élèves leaders à la conception de projets d'éducation environnementale au niveau du Conseil et de la communauté;

b) communique et souligne les projets entrepris par les écoles et les élèves, démontrant ainsi leur engagement envers une gestion responsable de l'environnement;

c) appuie les élèves au fur et à mesure qu'ils développent leurs habiletés et prennent des décisions ayant des retombées positives sur l'environnement;

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

- d) encourage la recherche-action favorisant l'établissement de partenariats et la mise en œuvre novatrice des concepts et des principes liés à l'éducation environnementale.

Les écoles :

- a) encouragent la participation des élèves leaders à la conception du programme d'éducation environnementale au niveau de leur école;
 - b) incitent les élèves à enrichir leur apprentissage par l'entremise des technologies de l'information de manière à accéder à des ressources, à établir des liens avec les autres et à créer des cybercommunautés consacrées à des questions environnementales;
 - c) fournissent aux élèves des occasions d'aborder des questions environnementales à la maison et sur le plan local ou mondial;
 - d) collaborent avec le conseil d'école pour promouvoir l'éducation environnementale;
 - e) incitent les élèves à planifier des activités d'éducation environnementale destinées à tous les élèves;
 - f) incitent les élèves à participer aux activités d'éducation environnementale ayant lieu sur le terrain de l'école et dans la communauté.
2. Pour fournir du soutien aux leaders du système d'éducation afin de leur permettre de promouvoir l'engagement des élèves et la participation de la communauté,

Le Conseil :

- a) offre des expériences et des programmes tels que la Majeure Haute Spécialisation en environnement ou l'enseignement coopératif et des expériences de travail liés à l'éducation environnementale;
- b) fait connaître les ressources locales appuyant la sensibilisation aux questions environnementales ainsi que la protection de l'environnement, la conservation de l'énergie, la gestion des déchets, la protection de la biosphère et l'éducation en plein air;
- c) partage des liens et des partenariats avec des organismes communautaires (p. ex., fermes, entreprises, industries, organismes sans but lucratif) afin d'aider à accroître l'engagement et la responsabilité au sein de la communauté élargie.

Les écoles :

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

-
- a) collaborent avec les parents, le conseil d'école, les groupes communautaires et les autres intervenants en éducation pour promouvoir la sensibilisation à l'environnement et favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement;
 - b) enrichissent et complètent l'apprentissage des élèves réalisé en salle de classe par les possibilités d'expériences et d'activités appropriées à l'extérieur de la salle de classe tout en offrant l'occasion d'en faire une pratique réflexive;
 - c) incitent les élèves à envisager des moyens de satisfaire aux exigences du service communautaire en abordant des problèmes environnementaux dans leurs communautés, et ce, conformément aux politiques du Conseil.

Le leadership environnemental

1. Pour intensifier le niveau d'intégration de l'éducation environnementale aux politiques, aux procédures et aux plans stratégiques du Conseil, dans le cadre de son processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique,

Le Conseil :

- a) met sur pied un comité d'éducation environnementale à l'échelle du système;
- b) inclut l'intégration de l'éducation environnementale à son plan stratégique;
- c) développe et met en œuvre un plan pour l'intégration des pratiques environnementales durables dans ses services opérationnels;
- d) élabore un plan d'action sur l'éducation environnementale qui, chaque année, fera l'objet d'une révision, d'une mise à jour et d'une communication à tout son personnel ainsi qu'aux conseillers scolaires;
- e) passe en revue ses programmes de reconnaissance existants afin de déceler des possibilités d'y intégrer la reconnaissance pour le leadership environnemental;
- f) intègre des possibilités de formation en cours d'emploi liées à l'éducation environnementale aux programmes de perfectionnement professionnel de tous les groupes de personnel;
- g) incite l'ensemble de son personnel, le comité de la participation des parents, les élèves, les parents et les conseils d'école à adopter et à promouvoir les pratiques écoresponsables.

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Les écoles :

- a) élaborent ou passent en revue l'objectif de mise en œuvre de l'éducation environnementale dans le projet d'amélioration de l'école de sorte qu'il s'aligne avec la politique du Conseil à cet égard;
 - b) incitent les membres de leur personnel à développer leurs connaissances et leurs compétences en éducation environnementale ainsi que des pratiques écoresponsables et favorisent les occasions de mentorat;
 - c) facilitent la mise en commun de l'expertise et des connaissances de leur personnel par l'entremise de réseaux existants.
2. Pour promouvoir des pratiques écoresponsables dans la gestion des ressources, du fonctionnement et des installations,

Le Conseil :

- a) met en œuvre des stratégies, des programmes et des procédures en vue de protéger et de préserver l'environnement tout en veillant à ce que les écoles et les lieux de travail soient sains et sécuritaires;
- b) établit des pratiques d'achat écoresponsables tout en tenant compte des facteurs qualité, prix et service.

Les écoles :

- a) encouragent leur personnel à participer à des sessions de formation sur les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et sur le rôle du personnel scolaire dans la préparation et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'école ou du Conseil;
- b) planifient une approche écoresponsable en ce qui concerne le fonctionnement général de l'école.

POINT NO 7.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub



ÉDUCATION ET ÉCOLES

Annexe B

Directives administratives n° 3,06

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Page 6 de 7

ANNEXE A

VISION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'ONTARIO

« Le système éducatif de l'Ontario fournira aux élèves les connaissances, les habiletés, les perspectives et les pratiques dont ils auront besoin pour devenir des citoyennes et citoyens responsables par rapport à l'environnement. Les élèves comprendront les liens fondamentaux qui existent entre tous et chacun et par rapport au monde qui nous entoure, de par nos relations à la nourriture, à l'eau, à l'énergie, à l'air et à la terre, et également de l'interaction avec tout ce qui vit.

Le système d'éducation offrira aux élèves des occasions de prendre part à des activités visant à approfondir cette compréhension, que ce soit en classe ou au sein de la collectivité. »

Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p. 4

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE B

DÉFINITION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

« L'éducation environnementale est l'éducation concernant l'environnement, pour l'environnement et dans l'environnement qui favorise une compréhension, une expérience riche et pratique et une appréciation des interactions dynamiques entre :

- les systèmes physiques et biologiques de la Terre;
- la dépendance de nos systèmes sociaux et économiques à l'égard de ces systèmes naturels;
- les dimensions scientifiques et humaines des enjeux environnementaux;
- les conséquences positives et négatives, voulues et involontaires, des interactions entre les systèmes créés par l'homme et les systèmes naturels. »

Ministère de l'Éducation de l'Ontario,
Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p. 6

Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Adoption Politique 3,11 – Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves*

ANTÉCÉDENTS

Le conseil scolaire Viamonde a développé la politique 3,11, *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves (2019)*, pour encadrer le recours à des animaux d'assistance comme mesure d'adaptation en vue de répondre aux besoins des élèves ayant un handicap.

SITUATION ACTUELLE

Le 9 septembre 2019, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a émis la note Politique/Programmes (NPP) n°163, *Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance*.

Afin de se conformer aux exigences de cette note Politique/programmes, le Conseil doit développer une politique et des procédures pour permettre aux élèves d'être accompagnés d'un animal d'assistance à l'école, lorsqu'il s'agit d'une mesure d'adaptation appropriée.

Les procédures du Conseil à cet égard doivent être mises en œuvre le 1^{er} janvier 2020.

En conformité aux exigences ministérielle, la politique 3,11, *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves (2019)*, de même que les directives administratives qui en découlent, toutes en annexe, ont été développées. Ces nouvelles procédures englobent les directives énoncées par le ministère.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 22 novembre 2019, *Adoption Politique 3,11 – utilisation d'un animal d'assistance par les élèves* soit reçu.

QUE l'adoption de la politique 3,11 soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

POINT NO 7.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub



Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

Annexes :

Politique 3,11 – *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves*

Directives administratives 3,11 – *Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves*

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE PAR LES ÉLÈVES

Approuvée le 22 novembre 2019
Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à respecter la dignité et l'autonomie des élèves ayant un handicap en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario (le Code) en leur permettant, jusqu'au préjudice injustifié, d'être accompagnés d'un animal d'assistance à l'école, et ce, selon les procédures établies par le Conseil.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Conformément à la Note Politique Programme n°163, le Conseil reconnaît que le recours à un animal d'assistance peut être une mesure d'adaptation appropriée qui répond aux besoins de l'élève en matière d'apprentissage.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil permettra le recours à un animal d'assistance dans toutes ses écoles élémentaires et secondaires y compris dans les programmes avant et après l'école sous sa gouverne.

Le Conseil s'engage à examiner au cas par cas, toute demande de recours à un animal d'assistance dans l'école.

Seuls les parents peuvent déposer une demande pour que leur enfant soit accompagné par un animal d'assistance en vertu de la Note Politique/Programmes n°163.

Le Conseil s'engage à entendre les préoccupations des autres élèves et des membres du personnel susceptibles d'entrer en contact avec un animal d'assistance dans l'école.

Le Conseil s'engage à respecter ses obligations en vertu du Code et de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Le Conseil doit voir à ce que sa politique et directives administratives relatives à la Note Politiques Programme n°163 (Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance) soient mises à la disposition du public.

Le Conseil doit conserver les données concernant les demandes d'être accompagnée par un animal d'assistance conformément à ses procédures en vigueur.

STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

DÉFINITIONS

Handicap : (L'article 10 du Code) signifie,

1. tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
2. un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

Animal d'assistance : Animal d'assistance désigne un animal qui fournit un soutien à un élève ayant un handicap, afin que cet élève puisse accéder de façon significative à une éducation.

Adaptation : Les adaptations sont des mesures de soutien ou des services qui ne sont pas fournis à la population étudiante, mais dont certains élèves ayant des besoins particuliers ont besoin pour satisfaire aux attentes d'apprentissage et pour démontrer leur apprentissage.

RÉFÉRENCES

[Note Politique/Programmes N° 163, Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance](#)

[Loi sur l'éducation, L.R.O., disposition 29.5 du paragraphe 8 \(1\)](#)

[Code des droits de la personne](#)

[Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#)

[Loi sur les droits des aveugles](#)

[Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés, Commission ontarienne des droits de la personne](#)

[Politique 2,19, accessibilité des services pour les personnes ayant un handicap](#)

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE PAR LES ÉLÈVES

Approuvées le 22 novembre 2019
Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 7

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à respecter la dignité et l'autonomie des élèves ayant un handicap en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario (le Code) en leur permettant, jusqu'au préjudice injustifié, d'être accompagnés d'un animal d'assistance à l'école, et ce, selon les procédures établies par le Conseil.

Accès aux locaux dans les écoles

Si le recours à un animal d'assistance a été approuvé par le Conseil, l'élève sera accueilli dans l'école accompagné de son animal d'assistance.

L'accès aux lieux devra être conforme à la [Politique n°2,19, accessibilités des services pour les personnes ayant un handicap](#).

Responsabilités des parents

Les parents doivent faire la demande auprès de la direction d'école pour que leur enfant soit accompagné d'un animal d'assistance à l'école.

1. Les parents qui font une demande auprès de la direction d'école doivent fournir les documents suivants :
 - 1.1. Une lettre d'un médecin confirmant le diagnostic de l'élève ainsi que la recommandation de recourir à un animal d'assistance.
 - 1.2. Le formulaire *E19 animaux d'assistance_demande_formulaire_5150-146*
 - 1.3. L'information concernant les activités que l'animal d'assistance exécutera. Ces informations doivent être conformes aux besoins de l'élève, ou à toute autre information énoncée dans le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève.
 - 1.4. Un certificat de l'école de dressage autorisée pour animaux d'assistance ou du procureur général de l'Ontario attestant que l'animal est certifié.
 - 1.5. Une preuve de vaccinations à jour requise par la loi et les règlements municipaux.
 - 1.6. Une licence municipale pour animal d'assistance.
 - 1.7. Une confirmation que l'animal d'assistance est en bonne santé.
2. Les parents devront fournir annuellement les documents indiqués aux points 1.5, 1.6 et 1.7.
3. Les parents sont responsables de l'entretien et des besoins physiques de l'animal d'assistance. Ils ou elles peuvent faire appel à une tierce partie et devront en tout temps

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

Page 2 de 7

se conformer à la [politique 3,04](#) du Conseil.

4. Les parents devront participer, avec l'équipe-école au développement d'un plan des soins de l'animal lorsqu'il est à l'école.
5. Il est recommandé aux parents de se munir d'une assurance responsabilité civile générale d'un montant approprié en cas de blessure ou de décès découlant de la présence de l'animal d'assistance dans l'école.

Responsabilité de la direction

Avant qu'une décision ne soit prise, la direction d'école doit :

1. Informer les parents de la procédure ainsi que de la documentation requise pour l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école.
 - 1.1. Mettre à la disposition des parents la présente directive administrative et leur remettre une copie du formulaire *E19 animaux d'assistance_liste de vérification pour la direction_5150-147*.
 - 1.2. Remettre aux parents le formulaire *E19 animaux d'assistance_modalités à respecter_5150-149*.
 - 1.3. Remettre aux parents le formulaire *E19 animaux d'assistance_demande_formulaire 5150-146*.
 - 1.4. Obtenir les copies de la documentation obligatoire telles que précisées dans la section « Responsabilité des parents » de la présente directive administrative.
 - 1.5. Informer et acheminer la demande du parent à la surintendance de l'éducation avant de fixer une rencontre avec le parent.
2. Informer la communauté scolaire et les parents des élèves de la classe qu'une demande d'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école a été soumise.
 - 2.1. Informer le personnel de l'école de la demande soumise pour l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école.
 - 2.2. Informer le conseil d'école de la demande soumise pour l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école.
 - 2.3. Envoyer une lettre aux familles de la classe ou des classes dans lesquelles l'animal d'assistance pourrait être présent.
 - 2.4. Recueillir confidentiellement l'information auprès des familles des élèves de la classe ou des classes dans lesquelles l'animal d'assistance pourrait être présent, des renseignements au sujet des allergies ainsi que des phobies confirmées par une lettre

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

Page 3 de 7

d'un médecin au moyen de la lettre *E19 animaux d'assistance_consultation classe_lettre*.

- 2.5. Informer le responsable du consortium de transport qu'une demande à été soumise pour l'utilisation d'un animal d'assistance; ce dernier fera une consultation auprès des parents d'enfants à bord de l'autobus scolaire.
- 2.6. Soumettre à la surintendance toute la documentation et les commentaires recueillis du personnel, du conseil d'école et des parents des élèves qui seront en présence de l'animal d'assistance.
- 2.7. La décision de permettre d'être accompagné par un animal d'assistance est prise par l'administration du Conseil.
- 2.8. La décision de l'administration est communiquée par la surintendance à l'aide de la lettre *E19 animaux d'assistance_avis de décision_lettre*. Une demande peut être refusée si l'information fournie est incomplète.

Si l'autorisation d'être accompagné d'un animal d'assistance est accordée, la direction d'école doit :

3. Informer les parents de la décision de permettre que leur enfant soit accompagné d'un animal d'assistance dans l'école.
 - 3.1. Transmettre aux parents l'avis de décision de l'administration du Conseil.
 - 3.2. Informer le parent qu'une copie du formulaire *E19 animaux d'assistance_demande_formulaire 5150-146* et de la lettre du médecin confirmant le diagnostic sera déposée dans le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.
 - 3.3. Informer les parents qu'ils assument la responsabilité financière pour les fournitures de l'animal d'assistance.
4. Mettre en œuvre, avec l'équipe-école et avec l'équipe des Services aux élèves du Conseil, les procédures d'appui à l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école.
 - 4.1. Organiser une rencontre de l'équipe-école et y inviter les personnes suivantes :
 - Les parents,
 - Le ou les enseignants des classes dans lesquelles l'animal d'assistance sera présent,
 - L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation de l'enfance en difficulté,
 - L'éducatrice spécialisée,
 - La conseillère pédagogique de l'éducation de l'enfance en difficulté,
 - Le représentant du fournisseur du chien d'assistance
 - L'élève,
 - Les autres membres du personnel dont la présence est nécessaire pour la planification de l'accueil de l'animal d'assistance,

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

Page 4 de 7

-
- 4.2. Veiller à ce que la réunion de l'équipe-école se concentre sur les éléments suivants :
- Nommer une ou un responsable pour la prise des notes de la rencontre. Une copie des minutes de la rencontre sera remise à chacun des participants.
 - Vérifier que l'utilisation de l'animal d'assistance est cohérente avec les besoins ou les recommandations du processus CIPR et/ou du PEI.
 - Planifier les attentes et les transitions pour les déplacements et routines quotidiennes.
 - Dresser un plan de classe et assigner l'emplacement de l'animal d'assistance dans la classe et voir à la protection des élèves ayant des allergies et des phobies, s'il y a lieu.
 - Mettre sur pied des mesures d'urgence, y compris une évacuation ou une pratique de feu, un confinement barricadé, et toute autre procédure nécessaire.
 - Préciser que le parent, tuteur ou tutrice de l'enfant est seul responsable des soins fournis à l'animal d'assistance.
 - Élaborer à l'aide du formulaire *E19 animaux d'assistance_gestion et soins de l'animal d'assistance_5150-148* un plan de gestion des soins fournis à l'animal d'assistance qui détaille les soins d'hygiène pendant la journée scolaire (p.ex., où est rangé le bol d'eau de l'animal, qui remplit le bol d'eau et qui promène l'animal à l'extérieur, qui ramasse et disposition des excréments ...).
 - Coordonner une formation pour les membres du personnel de l'école fréquentée par l'élève.
 - Sensibiliser tous les élèves au rôle de l'animal d'assistance et des règles de conduite relativement à celui-ci.
 - Préciser les besoins relativement au transport de l'animal d'assistance, le cas échéant.
 - Préciser les dates de l'intégration de l'élève avec l'animal d'assistance, au besoin.
 - Prévoir une visite à l'école avant ou après les heures de classe (sans la présence des autres élèves) pour familiariser l'animal d'assistance avec le plan physique de l'école.
- 4.3. Informer le personnel et le conseil d'école de la date de la présence de l'animal d'assistance dans l'école.
- 4.4. Envoyer une lettre à la communauté (*E19 animaux d'assistance_avis à la communauté_lettre* pour confirmer la présence d'un animal d'assistance dans l'école.
- 4.5. Aviser le responsable du Consortium de transport des élèves, qui au besoin enverra une lettre informant les parents des élèves qui auront à voyager en présence de l'animal d'assistance.
- 4.5.1. Au besoin et en collaboration avec le consortium de transport, élaborer un plan de transport qui précise où le chien d'assistance et l'élève seront assis.
- 4.5.2. S'assurer que le véhicule de transport est muni d'un autocollant ou d'une affiche indiquant la présence d'un animal d'assistance à bord.
- 4.5.3. S'assurer que la documentation sur l'animal d'assistance est intégrée dans les renseignements sur l'itinéraire.
-

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

Page 5 de 7

- 4.5.4. Le transport spécial ne doit pas être fourni uniquement pour permettre à l'animal d'assistance d'accompagner l'élève à l'école.
- 4.6. Inviter si possible, le représentant de l'école de dressage de l'animal à venir faire une présentation à l'école pour les élèves et le personnel afin de les informer du rôle de l'animal d'assistance et de les éduquer sur le code de conduite à adopter envers l'animal.
- 4.7. Afficher des enseignes aux entrées de l'école, du gymnase et de la bibliothèque, afin d'informer tous les visiteurs de la présence d'un animal d'assistance dans l'école.
- 4.8. Revoir annuellement la documentation soumise afin de s'assurer que l'inscription, la licence, la vaccination, le certificat et toute l'information additionnelle soient à jour.
- 4.9. Revoir au début de chaque année scolaire le plan des soins de l'animal d'assistance.

Responsabilité de l'élève

1. Démontrer de la capacité à contrôler l'animal d'assistance conformément à la formation reçue.
2. Veiller à ce que l'animal d'assistance, lorsqu'il est sur la propriété du Conseil porte en tout temps une veste, une laisse ou un harnais lorsqu'il n'est pas en cage.
3. Garder en tout temps l'animal d'assistance en laisse, avec un harnais ou dans la cage.
4. Assurer que l'animal d'assistance ne nuise pas à l'apprentissage des autres élèves (mouvements inutiles, vocalisation, comportement agressif ou menaçant ...).
5. S'acquitter en tout temps de ses responsabilités établies dans le plan de soin de l'animal.

Responsabilité de l'animal d'assistance

1. L'animal d'assistance :
 - 1.1. est bien dressé et détient :
 - 1.1.1. un certificat d'une école de dressage pour animaux d'assistance ou du procureur général de l'Ontario.

Ou
 - 1.1.2. des preuves de renouvellement de la certification confirmant la conformité aux exigences de dressage.
 - 1.1.3. une preuve de vaccinations à jour requise par la loi et les règlements

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

Page 6 de 7

municipaux.

1.1.4. une licence municipale pour animal d'assistance.

1.2. est toiletté, propre et en bonne santé.

1.3. lorsqu'il se trouve sur le terrain de l'école, doit répondre en tout temps aux ordres et démontrer qu'il peut exécuter les tâches ou prendre les mesures d'adaptation nécessaires;

1.4. ne doit pas adopter un comportement qui met en péril la sécurité d'autrui, y compris d'autres animaux, ou qui cause des perturbations ou des distractions dans l'environnement d'apprentissage.

1.5. doit contrôler ses fonctions biologiques de manière à ne pas nuire à l'hygiène de la salle de classe et de l'école.

1.6. doit afficher en tout temps avec son maître et d'autres personnes autour de lui un comportement approprié.

Responsabilité de la surintendance de l'éducation

1. Recevoir l'information et la documentation pertinentes fournies par la direction de l'école;
2. Recevoir le rapport de consultation fait par le Consortium de transport auprès des parents des enfants qui sont transportés par l'autobus scolaire;
3. Examiner et évaluer toute l'information, en consultation avec la direction de l'école;
4. Prendre une décision et la communiquer au parent.

Évaluation continue

1. Un examen de l'efficacité de l'animal d'assistance doit être effectué à chaque révision du PEI de l'élève, tout rapport d'incident violent le cas échéant, et lorsque jugé nécessaire par la direction.
2. La direction de l'école peut, en tout temps, en consultation avec l'administration du Conseil, révoquer l'autorisation d'utiliser un animal d'assistance:
 - 2.1. s'il y a des préoccupations concernant la santé et la sécurité des élèves, du personnel ou de l'animal d'assistance;
 - 2.2. l'animal d'assistance manifeste un comportement dérangeant, perturbant ou agressif, y compris faire du bruit et ne suit pas les consignes. Si un tel comportement se produisait, l'animal devra immédiatement sortir de la classe, et le parent de l'élève sera appelé pour venir le chercher. Des options de rechange en matière d'adaptation

ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,11

UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

Page 7 de 7

seront discutées.

2.3. s'il y a eu un changement dans la situation de l'élève ou dans les besoins liés à son handicap, qui étaient à l'origine de l'approbation initiale, ou s'il y a un changement dans les besoins des élèves ou du personnel qui fait en sorte qu'il existe un nouveau droit concurrent;

2.4. si le conseil scolaire détermine, à sa discrétion, que les mesures d'adaptation ne sont pas efficaces pour répondre aux besoins démontrés d'apprentissage ou aux activités quotidiennes de l'élève ayant un handicap.

RÉFÉRENCES

[Note Politique/Programmes N° 163, Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance](#)

[Loi sur l'éducation, L.R.O., disposition 29.5 du paragraphe 8 \(1\)](#)

[Code des droits de la personne](#)

[Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#)

[Loi sur les droits des aveugles](#)

[Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés, Commission ontarienne des droits de la personne](#)

[Politique 2,19, accessibilité des services pour les personnes ayant un handicap](#)

LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT DISPONIBLES AU CYBER@ADMIN POUR LES DIRECTIONS D'ÉCOLE ET LE BUREAU DE LA SURINTENDANCE, LE CAS ÉCHÉANT :

E19 animaux d'assistance_demande_formulaire_5150-146

E19 animaux d'assistance_liste de vérification pour la direction_5150-147

E19 animaux d'assistance_gestion et soins de l'animal d'assistance_formulaire_5150-148

E19 animaux d'assistance_modalités à respecter_5150-149

E19 animaux d'assistance_divulgation allergie grave ou phobie_formulaire_5150-150

E19 animaux d'assistance_consultation_lettre

E19 animaux d'assistance_consultation classe_lettre

E19 animaux d'assistance_avis de décision_lettre

E19 animaux d'assistance_avis à la communauté_lettre

POINT NO 7.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

LOGO DE L'ÉCOLE

[Cliquer et taper le nom de la ville], le [Cliquer et taper la date]

Aux parents, tuteurs ou tutrices
des élèves de l'école

Objet : Avis à la communauté - présence d'un animal d'assistance à l'école

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

La présente lettre a pour but de vous informer que la demande d'un parent afin qu'un animal d'assistance accompagne son enfant à l'école a été approuvée par le Conseil. Cet animal d'assistance a été dressé spécifiquement pour appuyer l'élève dans ses activités routinières et il joue un rôle très important dans la vie de cet élève. De plus, il existe une législation donnant le droit à cet élève d'être accompagné en tout temps par un animal d'assistance.

Des sessions d'informations auront lieu dans l'école pour intégrer cet animal dans les routines de la classe et de l'école. Les élèves et le personnel recevront une formation sur la façon d'agir en présence de l'animal. Les élèves seront aussi informés que c'est un animal de travail et non un animal familier. La date d'entrée de l'animal dans l'école et la date pour la formation des élèves vous seront communiquées ultérieurement.

L'administration a le souci de la sécurité et du bien-être de votre enfant. Si vous avez des questions ou des inquiétudes à l'égard de la présence de cet animal d'assistance dans la classe de votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous remercie à l'avance de votre compréhension et de votre appui.

Veuillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, mes sentiments les meilleurs,

La direction d'école,

[Cliquer et taper le nom de la direction d'école]

c. c. : Surintendance de l'école



POINT NO 7.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

CONFIDENTIEL
PAR COURRIEL

[Cliquer et taper le nom de la ville], le [Cliquer et taper la date]

[Cliquer et taper le nom du parent, tuteur ou tutrice]
[Cliquer et taper l'adresse]

Objet : Décision suite à la demande d'un animal d'assistance à l'école -
[Cliquer et taper "le prénom et le nom de famille de l'élève"]

[Cliquer et taper "Madame ou Monsieur"],

Comme suite à votre demande du [Cliquer et taper la date] afin qu'un animal d'assistance puisse accompagner votre enfant [Cliquer et taper "le prénom et le nom de famille de l'élève"] à l'école, votre demande [Cliquer et taper "a été approuvée" ou "n'a pas été approuvée"] par le Conseil.

L'information et la documentation soumises ont été considérées avant la prise de décision suite à votre demande.

Veuillez agréer, [Cliquer et taper "Madame ou Monsieur"], l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Cliquer et taper "La surintendante" ou "Le surintendant"] de l'éducation,

[Cliquer et taper le nom de la surintendance de l'éducation]

p. j. Procédure d'appel

c. c. [Cliquer et taper le nom de la direction d'école],
direct[Cliquer et accorder selon le genre]
, [Cliquer et taper le nom de l'école]
Dossier scolaire de l'élève



POINT NO 7.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

LOGO DE L'ÉCOLE

[Cliquer et taper le nom de la ville], le [Cliquer et taper la date]

Aux parents, tuteurs ou tutrices
de la classe de [Cliquer et taper le nom de la classe, p. ex. (1A, 3B, ...)]

Objet : Consultation des parents de la classe

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

La présente lettre a pour but de vous informer de la demande d'un parent qui désire obtenir la permission d'utiliser un animal d'assistance pour accompagner son enfant qui est dans la classe de votre enfant. Cet animal d'assistance a été dressé spécifiquement pour appuyer l'élève dans ses activités routinières et il joue un rôle très important dans la vie de cet élève. De plus, il existe une législation donnant le droit à cet élève d'être accompagné en tout temps par un animal d'assistance.

Une session d'informations sera offerte à tous les élèves et au personnel de l'école afin d'intégrer cet animal dans les routines de la classe et de l'école. Lors de la présentation, les élèves recevront une formation sur la façon d'agir en présence de l'animal. La date de son entrée dans l'école et la date pour la formation des élèves vous seront communiquées ultérieurement.

L'administration a le souci de la sécurité et du bien-être de votre enfant. Si vous avez des questions ou des inquiétudes à l'égard de la présence de cet animal d'assistance dans la classe de votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Vous trouverez, joint à cette lettre, un formulaire de divulgation pour allergie grave ou phobie à un animal. Si vous jugez que la santé de votre enfant sera sérieusement affectée par la présence de cet animal d'assistance dans la classe, veuillez le remplir et le remettre au secrétariat de l'école au plus tard le ____ [Cliquer et taper la date] ____.

Je vous remercie à l'avance de votre compréhension et de votre appui.

Veuillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, mes sentiments les meilleurs,

La direction d'école,

[Cliquer et taper le nom de la direction d'école]

p. j. : Formulaire E19 Divulgation d'allergie grave ou de phobie_5150-150

c. c. : Surintendance de l'école

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR UN ANIMAL D'ASSISTANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
École :	Année d'études :
Nom du parent, tuteur ou tutrice :	
RENSEIGNEMENTS	
1. L'animal d'assistance est un (animal et race) :	
2. L'animal d'assistance aidera l'élève de la façon suivante :	
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>	
3. L'élève et l'animal d'assistance travaillent ensemble depuis (date) :	
4. Veuillez indiquer toute information pertinente concernant :	
a) Le comportement de l'animal d'assistance	
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>	
b) Le tempérament de l'animal d'assistance	
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>	
c) Les mesures de sécurité à prendre	
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>	
d) Autres informations pertinentes	
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>	
5. Documents requis, tel qu'énumérés ci-après :	
<input type="checkbox"/> Lettre formelle de demande du parent, tuteur ou tutrice à la surintendance responsable de l'école <input type="checkbox"/> Formulaire de demande pour un animal d'assistance dans l'école 5150-146 <input type="checkbox"/> Lettre d'un médecin confirmant que l'élève requiert un animal d'assistance en raison d'un handicap quelconque <input type="checkbox"/> Photocopie de l'enregistrement du certificat de l'école de dressage pour l'animal d'assistance ou du Procureur général de l'Ontario <input type="checkbox"/> Photocopie de la preuve de vaccination à jour <input type="checkbox"/> Photocopie de la licence municipale pour l'animal d'assistance <input type="checkbox"/> Photocopie du certificat médical, preuve du bon état de santé de l'animal d'assistance <input type="checkbox"/> Photocopie du certificat du dresseur responsable du dressage de l'animal d'assistance	

Distribution: Original - DSO
Copie - Personnel enseignant en contact avec l'élève

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR UN ANIMAL D'ASSISTANCE DANS L'ÉCOLE

6. Le parent, tuteur ou tutrice assume les responsabilités suivantes :

- Transporter ou amener l'animal d'assistance matin et soir ou alternativement, organiser le transport par autobus;
- Fournir l'équipement requis et les articles nécessaires à ses soins;
- Veiller aux soins journaliers de l'animal;
- Assumer les coûts associés à l'animal : dressage, soins du vétérinaire et d'autres coûts reliés;
- Coopérer avec le personnel de l'école afin que cette adaptation soit un succès;
- Fournir tous les détails à la direction pour faciliter la communication de l'information pertinente à la communauté scolaire;
- Remettre l'information à la direction au moment opportun et dans les délais raisonnables;
- Informer la direction de toute information pertinente qui pourrait concerner les élèves et le personnel.

Je permets que l'information soumise soit partagée avec la communauté scolaire

Signature du parent, tuteur ou tutrice

Date (aaaa-mm-jj)

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

La demande est approuvée

La demande est refusée

Raison du refus :

Information ou preuve insuffisante,

Autres : _____

Signature de la
surintendance de l'école :

Date

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire vise à faciliter l'accommodement de l'élève qui a besoin d'un animal d'assistance. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2, de la *Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de la *Loi sur les droits des aveugles*. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction d'école.

Distribution: Original - DSO
Copie - Personnel enseignant en contact avec l'élève

**FORMULAIRE DE DIVULGATION POUR ALLERGIE GRAVE
OU PHOBIE EN PRÉSENCE D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE**

Nom de l'élève :	
Classe :	

Noms des parents, tuteurs ou tutrices :

Numéro de téléphone (jour) : _____

Description de l'allergie : _____

Description des symptômes : _____

Veillez s.v.p. fournir une note de votre médecin à cet égard au plus tard le [\[Cliquer et taper la date\]](#) .

Nom du parent, tuteur ou tutrice : _____

Signature du parent, tuteur ou tutrice : _____

Date : _____

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire vise à assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant qui pourrait être en présence d'un animal d'assistance. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction d'école.

**FORMULAIRE DE GESTION ET DE SOINS
DE L'ANIMAL D'ASSISTANCE À L'ÉCOLE**

Nom de l'école : _____

Nom de la direction d'école : _____

Nom et prénom de l'élève : _____

L'animal d'assistance est un (animal et race) : _____

Nom de l'animal d'assistance : _____

Noms des personnes responsables de la gestion et des soins de l'animal d'assistance à l'école :

1. _____
2. _____
3. _____

Les soins de l'animal d'assistance sont la responsabilité des parents, tuteurs ou tutrices de l'élève possédant l'animal d'assistance. Les soins se feront par l'élève possédant l'animal sous la supervision des personnes nommées ci-dessus. Le Conseil scolaire Viamonde n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux soins de l'animal d'assistance.

Besoin d'eau

Personne responsable : _____

Endroit où le bol d'eau sera placé : _____

Heures : _____

Nourriture

Personne responsable : _____

Endroit où le bol de nourriture sera placé : _____

Heures : _____

**FORMULAIRE DE GESTION ET DE SOINS
DE L'ANIMAL D'ASSISTANCE À L'ÉCOLE**

Besoins physiques

Personne responsable :

Heures :

Endroit où l'animal fait ses besoins :

Endroit pour disposer des excréments :

Autres considérations :

1. Période de repos pendant la journée :

2. Climat :

Périodes de chaleur :

Périodes de grands froids :

3. Autres inquiétudes :

Signature du parent, tuteur ou tutrice

Date

Signatures des adultes responsables des soins de l'animal
d'assistance à l'école :

Date

1.

2.

3.

Signature de la direction d'école

Date

c. c. Surintendance de l'école

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire vise à faciliter l'accommodement de l'élève qui a besoin d'un animal d'assistance. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2, de la *Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de la *Loi sur les droits des aveugles*. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction d'école.

LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE PARENT QUI FAIT DEMANDE POUR QUE SON ENFANT SOIT ACCOMPAGNÉ D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE EN MILIEU SCOLAIRE

Nom de l'élève :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
École :	Année d'études :
Nom du parent, tuteur ou tutrice :	

Tâches	À cocher
Lettre d'un médecin confirmant le diagnostic de l'élève ainsi que la recommandation de recourir à un animal d'assistance.	
Le formulaire « E19 animaux d'assistance_demande_formulaire 5150-146 »	
Information concernant les activités que l'animal exécutera	
Une photocopie de l'enregistrement et du certificat de l'école de dressage certifiée* pour l'animal d'assistance ou du Procureur général de l'Ontario (*voir à la fin de ce document)	
Une photocopie de la preuve de vaccination à jour ¹	
Une photocopie de la licence municipale pour l'animal d'assistance ¹	
Une confirmation que l'animal d'assistance est en bonne santé ¹	
Une police d'assurance responsabilité civile en cas de blessure ou de décès découlant de la présence de l'animal d'assistance dans l'école ou dans le cadre d'une activité scolaire.	
Une police d'assurance couvrant l'animal d'assistance contre vol, blessure, accident ou maladie lorsqu'il est dans l'école ou participe aux activités scolaires.	

Signature du parent, tuteur ou tutrice : _____

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire vise à faciliter l'accommodement de l'élève qui a besoin d'un animal d'assistance. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2, de la *Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de la *Loi sur les droits des aveugles*. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction d'école.

¹ Ce document est à remettre annuellement à la direction d'école

**LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA DIRECTION
POUR ASSURER L'ADAPTATION DU MILIEU SCOLAIRE
À LA PRÉSENCE DUN ANIMAL D'ASSISTANCE**

Tâche	Date complétée
Aviser les parents, tuteurs ou tutrice, ou l'élève de 18 ans et plus de l'existence de la procédure à suivre à cet égard avant que la décision ne soit prise.	
Remettre aux parents, tuteurs ou tutrices : <ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire des modalités à respecter par les parents, tuteurs ou tutrices faisant la demande d'un animal d'assistance dans l'école « E19 animaux d'assistance_modalités à respecter_5150-149 » • Le formulaire de demande pour animal d'assistance dans l'école « E19 animaux d'assistance_demande_formulaire 5150-146 » 	
Informers la direction et la surintendance responsable de votre école de la demande des parents, tuteurs ou tutrices.	
Recevoir les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> une lettre formelle de demande des parents ou tuteurs adressée à la surintendance responsable de l'école <input type="checkbox"/> Le formulaire « E19 animaux d'assistance_demande_formulaire 5150-146 » <input type="checkbox"/> une lettre d'un médecin confirmant que l'élève requiert un animal d'assistance en raison d'une difficulté ou d'un handicap <input type="checkbox"/> une photocopie de l'enregistrement et du certificat de l'école de dressage certifiée* pour l'animal d'assistance ou du Procureur général de l'Ontario (*voir à la fin de ce document) <input type="checkbox"/> une photocopie de la preuve de vaccination à jour <input type="checkbox"/> une photocopie de la licence municipale pour l'animal d'assistance <input type="checkbox"/> Une photocopie du certificat médical, preuve du bon état de santé de l'animal d'assistance <input type="checkbox"/> Une photocopie du certificat du dresseur responsable du dressage de l'animal d'assistance <p><u>Documents optionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Police d'assurance responsabilité civile en cas de blessure ou de décès découlant de la présence de l'animal d'assistance dans l'école ou dans le cadre d'une activité scolaire. <input type="checkbox"/> Police d'assurance couvrant l'animal d'assistance contre vol, blessure, accident ou maladie lorsqu'il est dans l'école ou participe aux activités scolaires. 	

**LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA DIRECTION
POUR ASSURER L'ADAPTATION DU MILIEU SCOLAIRE
À LA PRÉSENCE DUN ANIMAL D'ASSISTANCE**

Informer le personnel qu'une demande pour un animal d'assistance a été reçue et les consulter à ce sujet	
Informer le Conseil de parents de l'école qu'une demande pour un animal d'assistance a été reçue et les consulter à ce sujet.	
Informer la compagnie de transport ou le Consortium qu'une demande pour un animal d'assistance a été reçue.	
Informer les parents des élèves de la classe de l'élève pour qui une demande pour un animal d'assistance a été faite et les consulter à ce sujet au moyen de la lettre « E19 animaux d'assistance_consultation classe_lettre » Attacher le formulaire « E19 animaux d'assistance_divulgateion allergie grave ou phobie_formulaire 5150-148 » ou l'envoyer suite à une communication avec un parent.	
Informer les parents de l'école de la demande pour un animal d'assistance et les consulter à ce sujet au moyen de la lettre « E19 animaux d'assistance_consultation école_lettre ». Attacher le formulaire « E19 animaux d'assistance_divulgateion allergie grave ou phobie_formulaire 5150-148 » ou l'envoyer suite à une communication avec un parent.	
Informer la compagnie de transport ou le Consortium lorsque qu'un animal d'assistance devra être transporté dans l'un de ses autobus scolaires.	
Soumettre toute la documentation, incluant les commentaires du personnel, des parents et du Conseil de parents de l'école, à la surintendance de l'école pour sa considération.	
Organiser une rencontre équipe-école et inviter les personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Parents, tuteurs ou tutrices de l'élève ou l'élève de 18 ans et plus, si approprié • L'enseignante ou l'enseignant titulaire • L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource • La conseillère ou le conseiller pédagogique des Services aux élèves • La représentante ou le représentant de l'école de dressage • L'aide-enseignante ou l'aide-enseignant • Tout autre membre du personnel, au besoin 	
Lors de la rencontre, discuter des points suivants et développer un plan de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Nommer une personne responsable de prendre des notes (par ex., l'enseignante-ressource) • Revue du PEI avec l'implication de l'animal d'assistance (raison d'être et les fonctions de l'animal) 	

LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA DIRECTION POUR ASSURER L'ADAPTATION DU MILIEU SCOLAIRE À LA PRÉSENCE DUN ANIMAL D'ASSISTANCE

Élaborer divers plans :

- Sortie d'urgence en cas de feu, pratique de feu
- Plan en cas de confinement barricadé
- Plan de la classe (assignation de sièges, protection des personnes avec allergies)
- Gestion et soins de l'animal d'assistance (voir Annexe E)
- Transport pour l'animal d'assistance
- Plan de transition : entrée dans l'école (entre autres, familiariser l'animal d'assistance avec le plan physique de l'école, les déplacements lors de la journée...)

Clarifications et confirmations :

- Les parents, tuteurs ou tutrices ont la responsabilité financière des besoins de l'animal d'assistance
- Confirmer la date d'arrivée de l'animal d'assistance dans l'école
- Confirmer la date de la visite à l'école pour familiariser l'animal d'assistance avec les lieux et sans la présence des élèves
- Confirmer la date ou les dates pour la formation des élèves et du personnel de l'école

Remettre une copie des notes de la rencontre à chaque participant de la réunion.

Appel aux pompiers pour les informer de la présence de l'élève ayant un handicap et de l'animal d'assistance, et possibilité de revoir le plan avec eux.

Si c'est le cas :

- Informer les parents, tuteurs ou tutrices que l'autobus de leur enfant transportera l'élève avec son animal d'assistance matin et soir au moyen de la lettre "E19 animaux d'assistance_consultation autobus scolaire_lettre" et y attacher le formulaire « E19 animaux d'assistance_divulgarion allergie grave ou phobie_formulaire 5150-148" ou l'envoyer suite à une communication avec un parent. Afficher les enseignes aux entrées.

Afficher les enseignes aux entrées de l'école pour informer tous les visiteurs de la présence d'un animal d'assistance dans l'école.

Date de la formation des élèves et du personnel à l'égard de l'animal d'assistance : décider si le personnel suivra la formation lors d'une réunion du personnel ou en même temps que les élèves.

Insérer toute documentation et correspondance dans le DSO de l'élève (section PEI)

Monitorer et revoir la mise en œuvre du plan sur une base régulière. Maintenir une communication ouverte avec la communauté à l'égard de l'animal d'assistance.

Revoir le plan de soins de l'animal à chaque année.

**LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA DIRECTION
POUR ASSURER L'ADAPTATION DU MILIEU SCOLAIRE
À LA PRÉSENCE DUN ANIMAL D'ASSISTANCE**

Écoles reconnues pour le dressage d'animaux d'assistance

C.O.P.E. Service Dogs

www.copedogs.org

C.O.P.E. (Canine Opportunity People Empowerment)

C.O.P.E. Service Dogs

Boîte postale 20035

Barrie, Ontario L4M 6E9

Téléphone : 705-734-COPE(2673)

Courriel : info@copedogs.org

Dog Guides Canada (Fondation des Lions du Canada Chiens Guides)

www.dogguides.com

152, rue Wilson

Oakville, ON L6K 0G6

Google Map Téléphone : 1 (905) 842-2891

ATS : 1 (905) 842-1585

Sans frais : 1 (800) 768-3030

Télécopieur : 1 (905) 842-3373

Courriel : info@dogguides.com

National Service Dogs

www.nsd.on.ca 1286, chemin Cedar Creek

Cambridge, ON N1R 5S5

Téléphone : (519) 623-4188

Courriel : info@nsd.on.ca

Dogs with wings

www.dogwithwings.ca

Dogs with Wings Assistance Dog Society 1

1343 - 174 Street

N.W. Edmonton, AB. T5S-0B7

Téléphone : 780.944.8011

Sans frais : 1.877.252.9433

Courriel : info@dogswithwings.ca

Pacific assistance Dog society

www.pads.ca

Campus Burnaby (Bureau central)

9048, avenue Stormont

Burnaby, BC V3N 4G6

Téléphone : 604 527 0556

Télécopieur : 604 527 0558

Courriel : info@pads.ca

**LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA DIRECTION
POUR ASSURER L'ADAPTATION DU MILIEU SCOLAIRE
À LA PRÉSENCE DUN ANIMAL D'ASSISTANCE**

British Columbia Guide Dog Services

www.bcguidedog.ca

Bureau Lower Mainland

6050, 44e avenue Map

Delta, BC V4K 3X7

Téléphone : 604-940-4504

Sans frais en Amérique du Nord : 1-877-940-4504

Bureau de Victoria

104-1027, avenue Pandora (Centre commercial Raincoast) Map

Victoria, BC V8V 3P6

Téléphone : (250) 413-3095

Courriel : info@bcguidedog.com

MODALITÉS À RESPECTER PAR LES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES FAISANT LA DEMANDE D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE DANS L'ÉCOLE

1. Le succès de l'intégration d'un animal d'assistance dans une école dépend d'une communication claire et précise avec la communauté scolaire et d'une planification minutieuse. L'information que vous fournirez aidera l'administration du Conseil à prendre la meilleure décision possible pour votre enfant, les élèves, le personnel, les bénévoles et les visiteurs dans l'école. L'information que vous soumettrez sera insérée dans le dossier scolaire (DSO) de votre enfant.
2. L'utilisation d'un animal d'assistance est une mesure d'adaptation qui répond aux besoins de votre enfant en matière d'apprentissage. Si votre enfant a déjà un *Plan d'enseignement individualisé* (PEI), ce plan sera revu et adapté au besoin lors d'une réunion avec le personnel de l'école. Si votre enfant n'a pas encore un PEI, vous serez invités à participer à son élaboration.
3. Vous serez également invités à participer à une rencontre qui sera organisée par la direction de l'école, ou par la personne désignée, en compagnie d'un représentant de l'école de dressage, d'un représentant de l'équipe des Services à l'élève, de l'enseignant(e) de votre enfant ainsi que de tout autre membre du personnel dont la présence sera jugée nécessaire pour la circonstance. Les buts de cette rencontre sera d'abord de discuter des besoins de votre enfant et des adaptations qui seront nécessaires pour l'aider à réussir, puis de noter ou d'établir le genre d'aide que l'animal d'assistance pourra lui apporter et finalement, d'élaborer les plans nécessaires à l'intégration de l'animal d'assistance au sein de la classe et de l'école.
4. L'information que vous soumettrez avec votre demande fera l'objet d'une étude attentive afin d'assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel. Par conséquent, il est très important que vous fournissiez à la direction de l'école toute information concernant l'historique de l'animal d'assistance : par exemple, qu'il n'a jamais mordu ou mordu un enfant ou un adulte, qu'il n'a pas l'habitude de gronder ou de démontrer un comportement agressif.
5. La direction consultera les parents et les membres de la communauté qui fréquentent le lieu physique afin de savoir si certaines personnes présenteraient des allergies graves ou des réactions psychologiques sévères face à l'animal d'assistance qui pourraient empêcher ou limiter leur implication au sein de la classe ou de l'école.
6. Le bien-être de l'animal d'assistance est aussi d'une très grande importance : les soins nécessaires, la gestion de ses déplacements et son dressage doivent être considérés. Votre formation et votre expertise en ce domaine seront donc un atout précieux pour aider le personnel impliqué avec l'animal à lui fournir les soins nécessaires lors de la journée scolaire.
7. La direction développera, avec votre aide, un plan de communication approprié afin d'informer les élèves, le personnel et les membres de la communauté de la présence de l'animal d'assistance dans l'école.
8. Vos responsabilités incluent :
 - Transporter ou amener l'animal d'assistance matin et soir ou organiser le transport par autobus;
 - Fournir l'équipement requis et les articles nécessaires à ses soins;
 - Veiller aux soins journaliers de l'animal;
 - Assumer les coûts associés à l'animal : dressage, soins du vétérinaire et autres coûts reliés;

MODALITÉS À RESPECTER PAR LES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES FAISANT LA DEMANDE D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE DANS L'ÉCOLE

- Coopérer avec le personnel de l'école afin que cette adaptation soit un succès;
 - Fournir tous les détails à la direction pour faciliter la communication de l'information pertinente à la communauté scolaire;
 - Remettre l'information à la direction au moment opportun et dans des délais raisonnables;
 - Informer la direction de toute information pertinente qui pourrait concerner les élèves et le personnel.
9. Lorsque toute l'information pertinente sera soumise à la direction de l'école, celle-ci remettra cette documentation à l'administration du Conseil qui prendra ensuite, en consultation avec la direction, la décision d'accepter ou de refuser l'animal d'assistance dans l'école.
10. Si votre demande est approuvée, un plan de mise en œuvre sera élaboré lors d'une rencontre avec les membres mentionnés au point 3 de ce document, pour assurer le succès de la transition et l'intégration de l'animal d'assistance dans la classe et dans l'école.
11. Suite aux rencontres, aux discussions et à la planification, la mise en œuvre du plan se fera dans les délais indiqués, en prenant en considération les situations qui pourraient survenir, le cas échéant.

Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,36 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde continue de s'assurer que ses écoles demeurent des lieux d'apprentissage où les élèves ont le droit de suivre gratuitement un programme régulier de jour et de bénéficier du matériel d'apprentissage dont elles et ils ont besoin.

SITUATION ACTUELLE

La politique 3,36 sur les *Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* a été approuvée en 2011, puis révisée en 2016. La politique 3,36, fournie à l'Annexe A, fait cette année l'objet d'une révision dans le cadre du cycle annuel de révision des politiques du Conseil et son statut demeure inchangé.

PROCESSUS

Bien qu'elle demeure inchangée, la politique 3,36 portant sur les *Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* doit tout de même recevoir l'approbation du Conseil. Celle-ci sera ensuite présentée pour consultation auprès des directions d'école, du personnel enseignant, des conseils d'école et du comité de participation des parents. À la suite de cette consultation, la politique révisée sera présentée à une réunion ultérieure pour approbation et mise en vigueur. Les directives administratives sont également fournies à l'Annexe B à titre d'information seulement.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE le rapport et ses annexes, en date du 22 novembre 2019, intitulé *Révision de la politique 3,36 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* soit reçu.

QUE la politique révisée soit envoyée aux instances mentionnées ci-haut aux fins de consultations.

Préparé par :
La surintendance de l'éducation,
Michel Laverdière

Présenté par :
Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

ÉDUCATION ET ÉCOLES**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**

Politique n° 3,36

Approuvée le 22 novembre 2019

Révisée le 22 novembre 2019

Prochaine révision en 2023-2024

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) désire que ses écoles demeurent des lieux d'apprentissage où les élèves ont le droit de suivre gratuitement un programme régulier de jour et de bénéficier du matériel d'apprentissage dont elles et ils ont besoin, afin de répondre aux attentes du curriculum pour une année scolaire ou un cours précis.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil met en œuvre la *ligne directrice sur les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* telle qu'elle a été établie par le ministère de l'Éducation en 2011. Cette ligne directrice établit la norme provinciale sur laquelle le Conseil s'est basé pour élaborer cette politique.

PRINCIPES DIRECTEURS

Chaque élève a le droit de fréquenter une école sans paiement de frais¹ si elle ou il se qualifie comme étant un élève résident. De façon générale, aucun frais n'est imposé pour les programmes de jour répondant aux attentes du curriculum. Les montants servant à couvrir les frais liés aux activités et au matériel destinés à l'éducation élémentaire et secondaire sont fournis aux écoles par le biais de leurs budgets annuels.

Lorsqu'une école décide d'offrir des activités ou des programmes enrichis ou facultatifs, il peut arriver que les parents soient sollicités afin de fournir de leur temps, de l'argent ou du matériel pour soutenir ces programmes ou activités. Lorsqu'il y a imposition de frais, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

L'imposition des frais peut aussi être appropriée si le Conseil ou l'école décide d'offrir du matériel d'apprentissage complémentaire à celui du programme de base. Lorsque l'imposition de frais s'avère appropriée, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

LIENS – POLITIQUES CONNEXES

Politique et directives administrative 2,15 Gestion des fonds d'école

Politique et directives administrative 3,29 Activités de financement

¹ Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**

Directives administratives n° 3,36

Approuvée le 25 novembre 2011
Révisée le 24 juin 2016,
Révisée le 22 novembre 2019
Prochaine révision en 2023-2024

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) croit qu'il est important d'offrir un milieu scolaire qui favorise l'apprentissage et la réussite des élèves.

Cette directive a pour but d'établir les lignes directrices concernant l'imposition possible de frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage et de préciser les modalités rattachées à la mise en œuvre de la politique 3,36 concernant les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage.

DÉFINITIONSFrais relatifs aux activités des élèves

Les frais relatifs aux activités des élèves sont des montants versés volontairement par l'élève ou les parents, tuteurs ou tutrices, qui servent à améliorer l'expérience scolaire des élèves grâce à du matériel et à des activités comme des agendas, des programmes de reconnaissance, des annuaires, des activités parascolaires, des soirées dansantes ou des journées thématiques.

Programmes et matériel d'enrichissement

Les programmes et le matériel d'enrichissement servent à améliorer le curriculum ou les activités parallèles qui visent à dépasser les attentes d'apprentissage pour une année d'études ou un cours en particulier. Par exemple, pour certains cours d'interprétation artistique ou de production (comme la musique ou le travail du bois), si les élèves désirent utiliser des produits ou des biens consommables de qualité supérieure à ceux fournis par l'école, on peut leur demander de payer les coûts supplémentaires liés à cette bonification.

Les élèves qui n'optent pas pour un programme d'enrichissement ou du matériel de qualité supérieure doivent toutefois bénéficier d'une autre option, car tout matériel d'apprentissage jugé essentiel pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours ou d'une année scolaire sera fourni gratuitement aux élèves.

Programmes facultatifs

Les programmes facultatifs sont des activités ou des cours choisis librement pour lesquels les élèves doivent normalement se soumettre à un processus de demande, tout en étant conscients qu'il s'agit de programmes dont le contenu va au-delà de celui du curriculum de base. Citons à titre d'exemple le programme BI (Baccalauréat international), le programme AP (Advanced Placement) et les programmes de développement des habiletés de Hockey Canada.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**

Directives administratives n° 3,36

Page 2 de 3

IMPOSITION DES FRAIS

Pour déterminer s'il est approprié d'imposer des frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, les critères ci-dessous peuvent être pris en considération. Il est acceptable d'imposer des frais pour un événement, du matériel, un cours ou un programme :

- qui n'est pas obligatoire dans le cadre du programme régulier de jour;
- qui est facultatif, et qui offre d'autres possibilités aux élèves;
- qui n'est pas essentiel, mais plutôt de nature parascolaire, et n'est pas nécessaire à l'obtention d'un diplôme;
- qui constitue une amélioration ou un substitut facultatif, dont le coût est plus élevé, au matériel fourni pour les besoins du cours.

Exemples d'activités, de programmes ou de matériel pour lesquels l'imposition des frais est inadmissible

- Frais d'inscription ou d'administration pour les élèves inscrits à un programme régulier de jour;
- Frais ou acompte pour manuel scolaire¹;
- Matériel d'apprentissage nécessaire à l'élève pour réussir son programme, tel que cahiers d'exercices, autres types de cahiers, instruments de musique, fournitures pour les cours de sciences, matériel de laboratoire ou matériel de sécurité;
- Frais fixes obligatoires pour tout cours menant à l'obtention d'un diplôme, mais qui ne font pas partis d'un programme facultatif;
- Honoraires à verser à un conférencier ou à un enseignant externe ou frais à verser pour une activité éducative en classe, lorsque le contenu est considéré comme obligatoire pour le cours dans lequel s'inscrit l'activité;
- Éléments financés par le budget du Conseil, notamment du matériel d'apprentissage de base nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage, tels qu'ordinateurs, cahiers d'exercices, fournitures et manuels scolaires, ou encore les frais liés au perfectionnement et à la formation du personnel;
- Matériel nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours, mais qui ne peut être utilisé qu'une seule fois, par exemple un produit chimique servant à la réalisation d'une expérience.

¹ Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE****Directives administratives n° 3,36**

Page 3 de 3

Exemples d'activités, de programmes ou de matériel pour lesquels l'imposition des frais est admissible

- Programmes facultatifs, p. ex. les programmes du Baccalauréat international, programme Advanced Placement et les programmes de développement des habiletés de Hockey Canada;
- Excursions, événements ou activités parascolaires qui sont complémentaires au curriculum, mais non nécessaires à l'obtention d'un diplôme (par exemple les soirées dansantes, les clubs scolaires, les journées thématiques, les activités sportives, le théâtre et les activités organisées par le conseil des élèves);
- Voyages ou excursions scolaires de longue durée qui ne sont pas nécessaires pour combler les attentes d'apprentissage associées à une année d'études ou à un cours en particulier (par exemple des voyages à l'étranger);
- Fournitures facultatives pour les cours d'arts ou de musique ou encore matériel de qualité supérieure pour les cours de travail du bois de dessin ou de technologie que les élèves peuvent choisir d'utiliser dans le cadre du cours, à condition d'assurer la gratuité du matériel de base nécessaire à la réussite du cours;
- Frais relatifs aux activités des élèves;
- Activités parallèles au programme, événements spéciaux, programmes d'enrichissement ou sorties éducatives (p. ex., frais de participation, de location d'équipement et de déplacement), à condition que des programmes et des exercices soient proposés aux élèves qui décident de ne pas participer;
- Agenda, annuaires.

REDDITION DE COMPTES ENVERS LE MILIEU

Les frais exigés doivent refléter le coût réel du matériel, de l'activité ou des services rendus. Les frais doivent être comptabilisés selon les politiques et directives administratives du Conseil en vigueur.

Lorsqu'il y a lieu d'imposer des frais, la raison d'être de ceux-ci doit être clairement explicitée et stipuler que le paiement des frais ou l'achat du matériel supplémentaire se fait sur une base volontaire.

RÉFÉRENCES

Lignes directrices concernant les frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, 2011.

POINT NO 7.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub



Le 22 novembre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont prévues :

États-Unis

Lieu :	Détroit, MI, États-Unis
École :	École secondaire De Lamothe-Cadillac
Date :	12 juin 2020
Niveau d'études :	7 ^e à 12 ^e année
Nombre d'élèves :	45
But du voyage :	Assister à la joute de baseball des Tigers de Détroit contre les Blue Jays de Toronto afin de renforcer les HAHT et le bien-être des élèves.
Coût par élève :	33,33 \$
Montant défrayé par l'élève :	25,00 \$
Montant défrayé par l'école :	375,00 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	S/O
Coût total de l'activité :	1500,00 \$

États-Unis

Lieu :	Ellicottville, NY, États-Unis
École :	École Franco-Niagara
Date :	25 février 2020
Niveau d'études :	7 ^e à 12 ^e année
Nombre d'élèves :	17
But du voyage :	Sortie de ski dans le cadre du programme de sport à 1h20 de l'école.
Coût par élève :	96,35 \$
Montant défrayé par l'élève :	80,35 \$
Montant défrayé par l'école :	272,00 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	S/O
Coût total de l'activité :	1637,95 \$

POINT NO 7.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR - S Pub

Québec

Lieu :	Montréal, QC
École :	École secondaire Toronto Ouest
Date :	22 au 24 juin 2020
Niveau d'études :	8 ^e année
Nombre d'élèves :	30
But du voyage :	Voyage de fin d'année pour les 8 ^e années, en lien avec le livre sur l'expo 67.
Coût par élève :	439,00 \$
Montant défrayé par l'élève :	439,00 \$
Montant défrayé par l'école :	S/O
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	S/O
Coût total de l'activité :	13 170,00 \$

Les sorties proposées respectent la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 22 novembre 2019 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

Que les demandes pour les sorties dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvées.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand